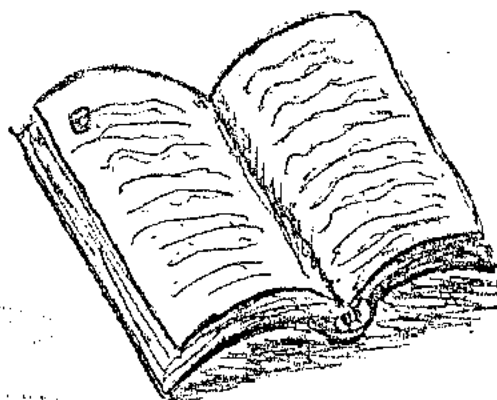


Max MASSON

HISTOIRE
de TOSTES

par TOSTES

pour TOSTES



Tome 1

Note de l'auteur :

Je souhaite que cet ouvrage - rigoureusement authentique quant aux faits rapportés - figure aux archives de la commune de Costes.

Les chercheurs éventuels et les habitants anciens ou nouveaux y découvriront l'histoire modeste mais véridique et pittoresque de ce charmant coin de notre terroir normand

J. Jarry

Décision du Maire

Les deux volumes de cet ouvrage sur l'histoire de Costes dans le passé figureront à l'inventaire communal.

Ils seront mis, sur place, à la disposition des habitants de Costes ou des non-résidents, pour être consultés.

Il pourra d'ailleurs être délivré des photocopies des documents qui y sont reproduits.

Enfin, on peut, dès à présent, se procurer les deux volumes, reliés sous couverture souple, soit à la Mairie de Costes, soit chez l'auteur, M. Jarry, 7 rue Roger-Bonnet, 27340 - Pont de l'Arche.

iph 35.23.01.57

Le Maire de Costes

Hubert Droué

Hubert DROUÉ



Groupe Mammalogique
Normand

le 11/08/93

Monsieur le Maire,

Un de nos adhérents m'a signalé que l'un de vos administrés avait rédigé un article ou dossier concernant le Loup et sa disparition dans le Nord de notre département

Si tel est le cas je vous serais très obligé de bien vouloir me transmettre ses coordonnées ou de lui transmettre ce courriel

En espérant que vous pourrez m'aider dans ma recherche, veuillez agréer, Monsieur le Maire
ma respectueuse considération.

MAIRIE DE TOSTES

17 AOUT 1993

27340

M. Franz LEUGE
16, côte de la Madeleine
27000 EVREUX

le délégué départemental

Réponse

Envoie
copie Tome I Histoire de TOSTES
(3 pages sur les loups)

le 14-09-93

Franz Leuge

LIBERTE DIMANCHE

LE JOURNAL NORMAND DU 7^e JOUR

5,50 F

37, rue du Bac - ROUEN ☎ 35.89.25.25 - Fax : 35.15.01.31 ☐ Publicité ☎ 35.70.92.91 #/H.N. NORMANDE MEDIA

No 2 764 - Dimanche 19 juillet 1992

Ancien secrétaire de la mairie de Tostes en forêt de Bord, Max Masson en conte l'histoire passionnante en deux tomes

En deux tomes formant une certaine de pages ronéotypées, Max Masson qui, à sa retraite d'enseignant exerça pendant huit ans les fonctions de secrétaire de la mairie de Tostes, en conte l'histoire à l'aide de documents locaux passionnants exhumés : « Tostes, ce joli village niché dans une vaste clairière de la forêt de Bord, entre Pont-de-l'Arche et Louviers », n'avait jamais sans doute été aussi attentivement passé à la loupe. En exerçant, il dédie son travail à « la grâce douce et tendre de son épouse disparue qui avait aimé et encouragé ce projet ».

Max Masson procède par petites touches incisives. En une ou deux pages, il traite chaque événement. Il nous apprend que dans les bois de la région les loups pullulaient encore et que le sous-préfet de Louviers décida d'organiser

une battue en forêt de Bord le 13 avril 1816 et demanda à Tostes de fournir cinq chasseurs avec fusil et dix rabatteurs. Le 3 avril 1820, une autre battue mobilisa deux cent vingt-cinq hommes dont quatre-vingts tireurs. Le sous-préfet ordonna une autre battue importante en 1835. Trente-quatre communes y participèrent.

A la fin du XVIII^e siècle, huit familles de Tostes portaient le nom de Mouchard. Elles totalisaient trente-sept membres, tous parents ou alliés. En y ajoutant leurs domestiques avec famille et enfants, les Mouchard représentaient le quart de la population de Tostes.

Après avoir étudié le village pendant la Révolution, Max Masson évoque la guerre de 1870-71. « Comme en 1815,

nous dir-il, les Prussiens se conduisirent de la même façon méthodique et brutale. Ils sont les maîtres absolus. Le préfet et les sous-préfets ont été remplacés par des Allemands, les gardes nationaux ont désarmé. Les réquisitions s'abattaient sur Tostes, augmentées de vols et de pillages ».

L'ouvrage s'achève par un rappel de la Seconde Guerre mondiale et l'infortuné village assista, fin juin 1940, au déferlement de blindés ennemis fonçant vers le sud. Les chars nazis retournèrent Tostes en juin 1944. Cette fois en désordre, refluant vers la Seine où les avions alliés en font une effroyable hecatombe. Les 22, 23 et 24 août 1944, les Canadiens venant de La Haye-Malherbe, libèrent le village qui goûte depuis les charmes ombragés de la forêt de Bord.

Les Normands
vus par un Normand
Roger Parment

LIBERTE DIMANCHE

LE JOURNAL NORMAND DU 7^e JOUR

5,50 F 37, rue du Bac - ROUEN ☎ 35 89 25 25 - Fax : 35 15 01 31 □ Publicité ☎ 35 70 92 91 H.A.H. NORMANDE MEDIA

N° 2 764 - Dimanche 19 juillet 1992

Les Normands
vus par un Normand
Roger Parment

Ancien secrétaire de la mairie de Tostes en forêt de Bord, Max Masson en conte l'histoire passionnante en deux tomes

En deux tomes formant une centaine de pages ronéotypées, Max Masson qui, à sa retraite d'enseignant exerça pendant huit ans les fonctions de secrétaire de la mairie de Tostes, en conte l'histoire à l'aide de documents locaux passionnants exhumés : « Tostes, ce joli village niché dans une vaste clairière de la forêt de Bord, entre Pont-de-l'Arche et Louviers », n'avait jamais sans doute été aussi attentivement passé à la loupe. En exerçant, il dédie son travail à « la grâce douce et tendre de son épouse disparue qui avait aimé et encouragé ce projet ».

Max Masson procède par petites touches incisives. En une ou deux pages, il traite chaque événement. Il nous apprend que dans les bois de la région les loups pullulaient encore et que le sous-préfet de Louviers décida d'organiser

une battue en forêt de Bord le 13 avril 1816 et demanda à Tostes de fournir cinq chasseurs avec fusil et dix rabatteurs. Le 3 avril 1820, une autre battue mobilisa deux cent vingt-cinq hommes dont quatre-vingts tireurs. Le sous-préfet ordonna une autre battue importante en 1835. Trente-quatre communes y participèrent.

A la fin du XVIII^e siècle, huit familles de Tostes portaient le nom de Mouchard. Elles totalisaient trente-sept membres, tous parents ou alliés. En y ajoutant leurs domestiques avec famille et enfants, les Mouchard représentaient le quart de la population de Tostes.

Après avoir étudié le village pendant la Révolution, Max Masson évoque la guerre de 1870-71. « Comme en 1815,

nous dit-il, les Prussiens se conduisirent de la même façon méthodique et brutale. Ils sont les maîtres absolus. Le préfet et les sous-préfets ont été remplacés par des Allemands, les gardes nationaux ont désarmé. Les réquisitions s'abattaient sur Tostes, augmentées de vols et de pillages ».

L'ouvrage s'achève par un rappel de la Seconde Guerre mondiale et l'infortuné village assis, fin juin 1940, au défillement de blindés ennemis fougant vers le sud. Les chars nazis retourneraient Tôtés en juin 1944. Cette fois en désordre, refluant vers la Seine où les avions alliés en font une effroyable hécatombe. Les 22, 23 et 24 août 1944, les Canadiens venant de La Haye-Malherbe, libèrent le village qui goûte depuis les charmes ombragés de la forêt de Bord.

A LA GRÂCE DOUCE ET TENDRE DE MON EPOUSE DISPARUE,

QUI AVAIT AIMÉ ET ENCOURAGÉ CE PROJET ...



PRÉAMBULE

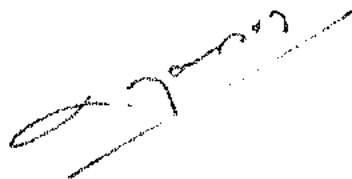
Voulez-vous que je vous conte un peu l'histoire de TOSTES, ce joli village niché dans une vaste clairière de la forêt de BORD, entre PONT DE L'ARCHE et LOUVIERS ?

Les hasards de la vie ont fait que, à ma retraite d'enseignant, j'y ai exercé les fonctions de secrétaire de la Mairie, durant huit années.

Or, mon goût pour l'Histoire, et surtout pour celle du passé local ancien, m'a amené à compiler en les classant - et souvent en les déchiffrant à la loupe - les archives pieusement et intelligemment conservées.

J'ai ainsi découvert avec ravissement beaucoup de ces menus faits qui constituent la vie et l'âme d'un village - faits quotidiens ou étranges, drôles ou pénibles - mais toujours émouvants parce qu'ils sont authentiques et jusque-là inconnus.

Je vous livre le résultat de ce travail modeste, cependant effectué avec rigueur et passion. Je souhaite que vous y trouviez autant d'intérêt que j'ai eu de joie à le réaliser.



Max MASSON

LES DOCUMENTS

Nos plus vieux documents sont les registres de l'Etat-Civil, tenus par les prêtres depuis la création de la Commune en 1674 jusqu'à leur transfert en Mairie le 6 janvier 1793. Ils renseignent peu au début: ils sont rédigés en latin, et il manque le premier registre des naissances, ou plus exactement des baptêmes.

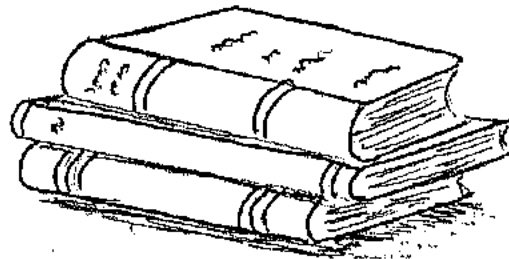
A partir de 1690, ils sont écrits en français. Mais l'écriture est presque illisible, maladroite, serrée, parfois minuscule, et forcément décolorée par le temps. De plus, les actes sont souvent abrégés (un acte de décès tient en six lignes); la profession n'est pas indiquée; l'âge est donné vaguement; on lit par exemple: "âgé de viron 50 ans".

L'orthographe est très hésitante, même pour les noms propres. On lit, dans le même acte, L'ESCALIER, L'ECALIER, et L'ECALLIER; dans un autre, CATERINE, CATERRINE et CATHERINNE; plus loin, le nom d'un témoin est écrit HEULLAND, et il signe HEULANT! Et combien de signatures sont de simples croix, entourées d'un vague cercle, avec cette formule "cy est la marque de l'épouse"!

A dater de 1789, les documents sont plus nombreux, plus riches, plus variés et plus précis: délibérations du Conseil, arrêtés du Maire (sauf toutefois durant la période 1796 / 1803, où rien n'a été inscrit). L'Etat-Civil lui-même est plus complet.

En plus, il y a quelques plans sommaires de la Commune, des affiches, des circulaires, des lettres autographes, quelques vieux registres du cadastre, enfin, les résultats chiffrés et parfois nominatifs des recensements.

Tel est le maquis d'où a jailli, fraîche, aimable, touchante, cette histoire de TOSTES . . .



1694



PAR EDIT DV ROY.

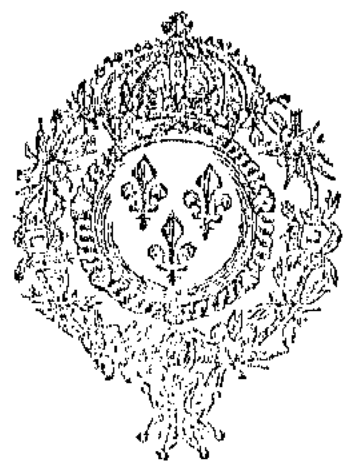
CE present Registre contenant quatre feuillets cottez & paraphiez par moy soussigné, chargé de la vente & de l'exercice des Charges de Greffiers Gardes & Conservateurs des Registres des Baptêmes, Mariages, & Sépultures des Paroisses de la Generalité de ... créé par Edit du mois d'Octobre 1691. servira au sieur Curé de la Paroisse de ... pour y enregistrer lesdits Baptêmes, Mariages, & Sépultures pendant l'année 1694. Pour lequel Registre ledit sieur Curé, ou les Tresoriers de ladite Paroisse payeront comptant la somme de ... & faite de ce faire dans la huitaine au Bureau du sieur ... l'Electeur de ... ils y seront contraints au double Dedit, & à l'amende de 20. livres, suivant & au desir dudit Edit. Fait à ... le ... jour de ... 1694.

J. TOSTES



40^{liv}

1695



DE PAR LE ROY.



Le present Registre contenant *quatre* feuillets cottez & paraphez par moi soussigné, chargé de la vente & de l'exercice des Charges de Greffiers, Gardes & Conserveurs des Registres des Baptemes, Mariages & Sepultures des Paroisses de la Generalité de Rothen, créez par Edit du mois d'Octobre 1691, servira au sieur Curé de la

Paroisse de *Tostes* pour y enregistrer lesdits Baptemes, Mariages & Sepultures pendant l'année 1695. Pour lequel Registre ledit sieur Curé, ou les Tresoriers de ladite Paroisse payeront comptant la somme de *quatre* livres & faite de ce faire dans la huitaine au Bureau du sieur

Electeur d' *Orléans* ils y seront contraints au double Droit, & à l'amende de 20 livres, suivant & au desir dudit Edit. Fait à Rothen le vingtième jour de Novembre 1694.

Le Tresorier



460
40

Le mariage de Jeanne fille de Jeanne aeste baptiste par moy
pbr de l'eglise de Silvanie aeste du mariage de Jeanne
monchard de Calvane du mondez nomme par moy
bapt de monchard aeste de cinq ans au a par moy pbr de l'eglise
monchard aeste de cinq ans par moy a marie sousignat
Le mariage de Jeanne aeste de moy pbr de l'eglise
Le mariage de

Le mariage de Jeanne aeste de moy pbr de l'eglise
pbr de l'eglise de Silvanie aeste du mariage de Jeanne
monchard de Calvane du mondez nomme par moy
bapt de monchard aeste de cinq ans au a par moy pbr de l'eglise
monchard aeste de cinq ans par moy a marie sousignat
Le mariage de Jeanne aeste de moy pbr de l'eglise
Le mariage de

Le mariage de Jeanne aeste de moy pbr de l'eglise
pbr de l'eglise de Silvanie aeste du mariage de Jeanne
monchard de Calvane du mondez nomme par moy
bapt de monchard aeste de cinq ans au a par moy pbr de l'eglise
monchard aeste de cinq ans par moy a marie sousignat
Le mariage de Jeanne aeste de moy pbr de l'eglise
Le mariage de

Le mariage de Jeanne aeste de moy pbr de l'eglise
pbr de l'eglise de Silvanie aeste du mariage de Jeanne
monchard de Calvane du mondez nomme par moy
bapt de monchard aeste de cinq ans au a par moy pbr de l'eglise
monchard aeste de cinq ans par moy a marie sousignat
Le mariage de Jeanne aeste de moy pbr de l'eglise
Le mariage de

Le mariage de Jeanne aeste de moy pbr de l'eglise
pbr de l'eglise de Silvanie aeste du mariage de Jeanne
monchard de Calvane du mondez nomme par moy
bapt de monchard aeste de cinq ans au a par moy pbr de l'eglise
monchard aeste de cinq ans par moy a marie sousignat
Le mariage de Jeanne aeste de moy pbr de l'eglise
Le mariage de

Après la célébration de fiançailles icy célébrées & proclamées de bans de mariage
 par moy prestre curé de la paroisse de St. Martin de la ville de Paris le dix-neufiesme
 jour de May l'année mil sept cent quatre & quatre vingt deux à l'heure de midi
 par moy prestre curé de la paroisse de St. Martin de la ville de Paris le dix-neufiesme
 jour de May l'année mil sept cent quatre & quatre vingt deux à l'heure de midi
 par moy prestre curé de la paroisse de St. Martin de la ville de Paris le dix-neufiesme
 jour de May l'année mil sept cent quatre & quatre vingt deux à l'heure de midi

Après la célébration de fiançailles icy célébrées & proclamées de bans de mariage
 par moy prestre curé de la paroisse de St. Martin de la ville de Paris le dix-neufiesme
 jour de May l'année mil sept cent quatre & quatre vingt deux à l'heure de midi
 par moy prestre curé de la paroisse de St. Martin de la ville de Paris le dix-neufiesme
 jour de May l'année mil sept cent quatre & quatre vingt deux à l'heure de midi
 par moy prestre curé de la paroisse de St. Martin de la ville de Paris le dix-neufiesme
 jour de May l'année mil sept cent quatre & quatre vingt deux à l'heure de midi

Après la célébration de fiançailles icy célébrées & proclamées de bans de mariage
 par moy prestre curé de la paroisse de St. Martin de la ville de Paris le dix-neufiesme
 jour de May l'année mil sept cent quatre & quatre vingt deux à l'heure de midi
 par moy prestre curé de la paroisse de St. Martin de la ville de Paris le dix-neufiesme
 jour de May l'année mil sept cent quatre & quatre vingt deux à l'heure de midi
 par moy prestre curé de la paroisse de St. Martin de la ville de Paris le dix-neufiesme
 jour de May l'année mil sept cent quatre & quatre vingt deux à l'heure de midi

Après la célébration de fiançailles icy célébrées & proclamées de bans de mariage
 par moy prestre curé de la paroisse de St. Martin de la ville de Paris le dix-neufiesme
 jour de May l'année mil sept cent quatre & quatre vingt deux à l'heure de midi
 par moy prestre curé de la paroisse de St. Martin de la ville de Paris le dix-neufiesme
 jour de May l'année mil sept cent quatre & quatre vingt deux à l'heure de midi
 par moy prestre curé de la paroisse de St. Martin de la ville de Paris le dix-neufiesme
 jour de May l'année mil sept cent quatre & quatre vingt deux à l'heure de midi

REMISE EN MAIRIE DE L'ETAT-CIVIL

C'est par une ordonnance de François Ier , en 1539 , que furent créés les Registres paroissiaux de l'Etat-Civil , tenus par les prêtres catholiques . Cet Edit présentait cependant un inconvénient grave : les curés ne portaient aucun acte concernant les Protestants ou les Israélites .

Aussi , en septembre 1792 , l'Assemblée Nationale décida que , désormais , ces Registres seraient tenus par les Municipalités . En conséquence , dès janvier 1793, le curé de Tostes remit à la Mairie tous les registres , de 1674 à 1792 , qui étaient en sa possession .

Voici le procès - verbal qui constate ce dépôt:

" Ce jourd'hui , six janvier mil sept cent quatre-vingt treize , Nous , Maire et Officiers Municipaux de la Commune Sainte-Anne de TOSTES , assemblés au lieu ordinaire de nos séances , en présence du Procureur de la Commune et à l'assistance du Secrétaire , avons arrêté tous les registres de naissances , mariages et décès , qui nous sont remis par le cytoyen curé , lesquels s'étendent depuis 1674 jusques à l'époque du mois de janvier mil sept cent quatre-vingt treize , le tout conforme à la Loy.

Fait et arrêté les mêmes jour et an que dessus "

Suivent les signatures de:

Louis MOUCHARD ; Maire

Jacques MARTIN , Officier Municipal

Clément PETEL , Officier Municipal

Jean Louis HUET , Procureur

Jean MOUCHARD , Notable

Noël MOUCHARD , Notable

François MOUCHARD , Notable

cy la marque de Th. MOUCHARD,
Notable

P.L.MOUCHARD , greffier

LES PRINCIPAUX CHAPITRES

Il est évident que l'énumération au jour le jour des petits mais multiples incidents de la vie de TOSTES depuis trois siècles serait monotone et sans intérêt. C'est pourquoi il semble préférable de conter en entier chacune des affaires qui se sont déroulées - ou que j'ai déroulées brin à brin.

C'est ainsi que des chapitres plus ou moins longs sont consacrés:

- Au nom de la Commune
- A l'origine des noms des hameaux et lieux-dits
- Aux noms de personnes, avec prénoms et surnoms
- Aux plus anciennes familles
- A la vie quotidienne, avant et après 1789: maisons, intérieurs, cultures, alimentation
- Aux relations étroites avec l'Abbaye de Bonport
- A la période révolutionnaire, avec les réquisitions de soldats, de chevaux, de denrées
- A la fabrication du salpêtre, pour la poudre de guerre
- A l'arbre de la Liberté
- A l'Eglise, avec ses curés, son mobilier, ses cloches, son horloge
- Aux emplacements successifs de la Mairie
- Aux élections et aux Maires de Tostes
- Aux chasses et battues contre les loups
- Aux tentatives de suppression de la Commune
- Aux comptes pittoresques des Trésoriers
- Au moulin à vent et aux meuniers
- Aux vagabonds et aux mendiants
- A un incroyable " hold up" en forêt !

et à quelques faits-divers amusants dont la surprise vous est réservée!

Vous êtes prêts ? Ouvrez la brochure ...

LE NOM DE LA COMMUNE

Il semble avoir peu varié au cours des âges, sauf pour l'orthographe: TOSTE en 1680; TOTES en 1698; TOTTE en 1722; TOTE en 1750; TOSTES enfin vers 1780. Cependant, jusqu'à la Révolution de 1789, la dénomination complète était "SAINTE-ANNE DE TOSTES".

En voici l'explication: jusqu'au 17^e siècle, sous Louis XIV, le village n'était qu'un hameau de MONTAURE, mais si détaché de ce bourg qu'on l'avait érigé en paroisse. Or, le fils de COLBERT, le grand ministre de Louis XIV, était à l'époque "prieur" de l'Abbaye royale de Bonport. Pour augmenter les revenus de son abbaye, il obtint par son père la transformation de Sainte Anne de Tostes en une Commune autonome... qu'il fit rattacher au domaine de l'Abbaye. Les propriétés de Bonport s'enrichirent ainsi de 300 hectares de terres et de 300 hectares de bois.

La vaste grange qui existe encore sur la petite place avant l'Eglise était une "grange dîmière". On y entassait les redevances en nature ou dîmes (le dixième de la récolte, en principe) dues à l'Abbaye par les cultivateurs (on disait plutôt laboureurs et même laboureuses !) qui en étaient fermiers, c'est-à-dire presque tous. A côté, une étable actuelle était une maison pour recevoir les moines entournée. Enfin, le registre de 1709 mentionne le décès de Philippe DUVAL, agent de Messires les Religieux de Bonport", et, à la Révolution, deux des habitants du village étaient qualifiés de "gardes des bois de l'Abbaye".

En 1791, la Nation confisque les biens des nobles émigrés (il n'y en avait pas à Tostes) mais aussi ceux des Congrégations religieuses, dont Bonport. C'est alors que, profitant de ces bouleversements, la Commune de Montaure demanda et obtint la restitution du hameau de Blactuit ou Blacquetuit. C'était un hameau important car il groupait une douzaine de fermes, dont deux de 45 hectares chacune.

Quant au nom de TOSTES, il s'explique probablement par la situation de notre Commune qui occupe un vaste espace dégagé dans la forêt, datant sans doute de l'occupation par les Romains. On a trouvé les restes d'une "villa" romaine (grande ferme) au Testelet, des traces de murs et un puits de la même époque non loin de là. Un peu partout, en effet, les soldats de Jules César s'installaient ainsi, après avoir brûlé un large cercle de forêt. D'où le nom de TOSTES, qui vient du mot latin "tostus" (brûlé). On le trouve aussi dans le mot anglais "toast" (pain grillé).

LES NOMS DES HAMEAUX

L'explication des noms des hameaux est plus difficile , du fait qu'on ne les mentionnait pas dans les actes anciens , et qu'ils étaient souvent déformés par la prononciation paysanne .

Ainsi , LA COUTURE signifie LA CULTURE , donc des terres de bonne qualité , par opposition à celles de TREIZE LIVRES , qui donnaient sans doute un revenu agricole médiocre .

LA CRAMPONNIERE - ou plutôt LA CRAPONNIERE , comme disent plus justement certains anciens de la Commune , est une terre caillouteuse comme LES GALOTS (du gaULOIS GAL = pierre)

LES BANQUES sont des terres très plates .

LE CAMP MEQUIN est un champ mesquin , donc petit .

LA CORBILLIERE était un lieu infesté de corbeaux .

LA MALIERE ou MARLIERE , c'est LA MARNIERE , prononcée à l'ancienne.

LE BOIS DES VIGNES devait produire un vin plutôt aigre , comme dans bien des paroisses environnantes , car on estimait qu'une année seulement sur quatre donnait du bon raisin !

LA FOSSE CARON , du nom de son propriétaire sûrement , était un de ces creux de terrain où , par une battue , on acculait les animaux sauvages pour les tuer .

Quant au FOND DU TRESOR , c'était un terrain (ou fonds) qui appartenait à la Fabrique , c'est-à-dire à l'Eglise . D'ailleurs , en 1759 , un certain Pierre HEULLANT est appelé dans un acte "Trésorier de l'Eglise" .

Pour le lieu-dit LA MARE DES SCEAUX , ce nom étrange et illogique est une déformation de MARE DES SAULX , donc des SAULES : En effet , les recensements avant 1836 indiquent bien MARE DES SAULES .

L'explication la plus difficile à découvrir a été celle du lieu-dit LES COTASERIES , sur le côté droit de la route actuelle du VAL DE REUIL , jusqu'à la Maison forestière . Il s'agit , sans le moindre doute , d'après un des premiers documents du cadastre , de la COTTE ou COTE A CERISES . Nos Anciens se souviennent peut-être d'y avoir vu des cerisiers...

LES POMMERETS (ou mieux POMMERAIES) étaient des terrains plantés de pommiers .

LES HAYETTES étaient probablement des terres couvertes de buissons ou d'arbres divers , car le mot "haie" signifiait "bois" ou "petite forêt" .

LA RAYE , au contraire , était un sol bien défriché .

LE GRON , c'est LE GROIN , d'après sa forme .

LE BOUT DE BAS s'explique par sa situation .

LE GRAND DESERT était un terrain inculte .

LE TESTELET est la partie avancée de la Commune (la "tête")

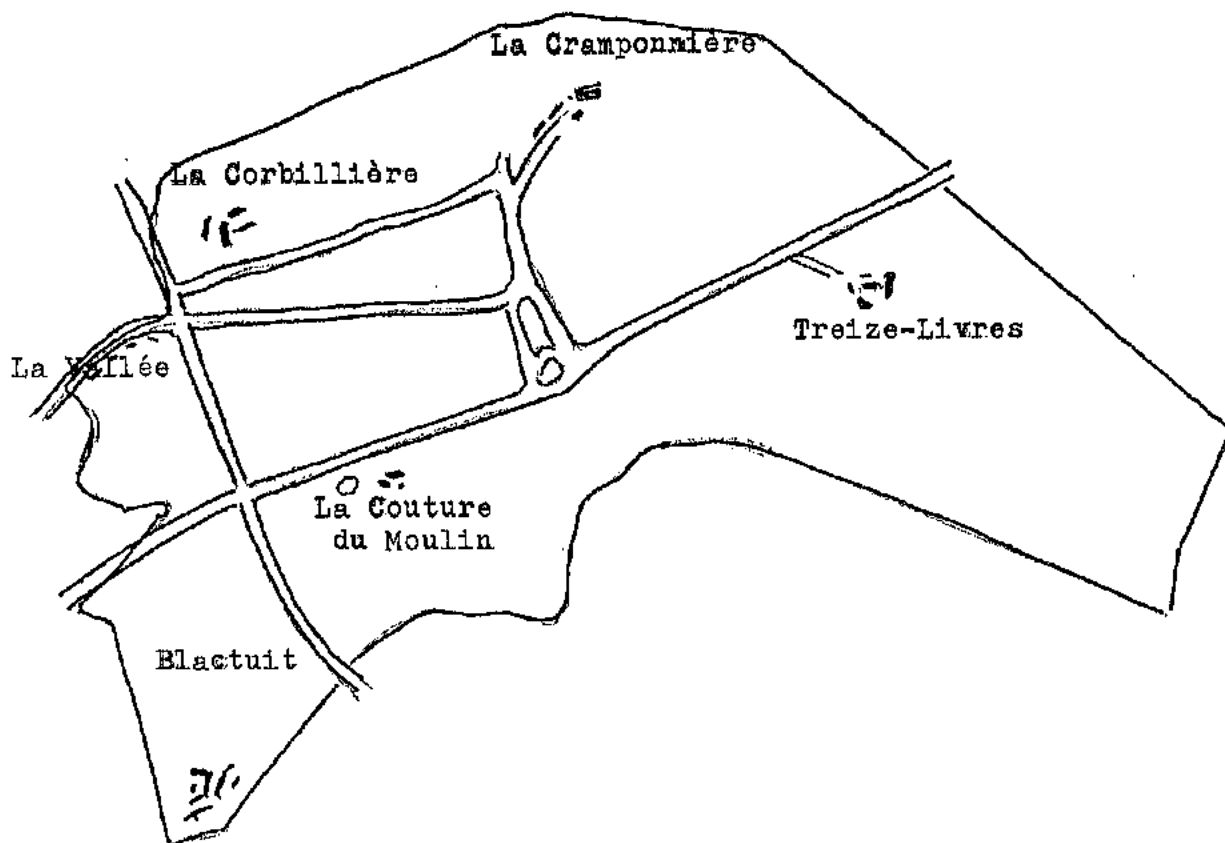
LES NOMS DES HAMEAUX (fin)

LE CHAMP ou CAMP BUISSON , le CHAMP PERNEL , LE CLOS CHALIN , comme LE FOSSE MARTINET et le FOSSE BOURET ont les noms de leurs propriétaires . Pour ces deux derniers , cependant , il s'agit certainement de fosses , comme la Fosse Caron , car le FOSSE BOURET est dit LA FOSSE A BOURETTE dans un acte ancien .

Deux derniers détails : le nom bizarre du lieu-dit CHAMP DU PRE est une déformation de CHAMP DUPRAY ; nom de son possesseur . Enfin , il existait , au carrefour du Chemin Départemental et de la route Louviers-Elbeuf , un lieu-dit LA BRIQUETERIE .

Par contre , il n'y a , jusqu'à 1850 , aucune trace écrite du hameau de LA VALLEE . A cette date seulement , on trouve une "liste de dons pour les malheureux incendiés de LA VALLEE " . Il s'agit d'un grave incendie qui a détruit plusieurs maisons , le 13 juin 1850 , sur le côté dépendant de Montaure , et pour lequel le Maire de Tostes a été chargé d'évaluer les dégâts .

Quant au hameau de BLACQUETUIT ou BLACTUIT , qui contenait près de 250 ha et a été rendu à MONTAURE à la Révolution , il porte sans doute le nom de son défricheur normand ou germanique , le mot "tuit" signifiant "terre" .



LA REPARTITION DES MAISONS

Jusqu'à la Révolution de 1789 , au moins , les maisons de TOSTES , à part les fermes et les hameaux , étaient à peu près toutes groupées au centre , dans le triangle formé par la route du Neubourg à Pont de l'Arche , la rue de la Mare-aux-Saules et la rue de l'Eglise.

L'examen du plus ancien plan (1788) indique que le noyau central était constitué par l'Eglise , le presbytère et trois fermes avec leurs bâtiments et les masures des ouvriers agricoles . A côté , un four et un pressoir , à l'usage de ceux qui n'en possédaient point . Enfin , élément essentiel , la mare commune . A l'origine, celle-ci était à peu près sûrement un simple puits (une rue en porte encore le nom) Ce puits devait être alimenté en permanence par une source ou un courant souterrain, car la mare qui s'est formée n'a , dit-on , jamais été vue à sec .

Deux autres fermes avaient leur entrée dans la rue de la Mare-aux-Saules . Tout le reste du triangle était occupé par des jardins et des vergers .

Il n'y avait aucune construction du côté de la Mairie actuelle .

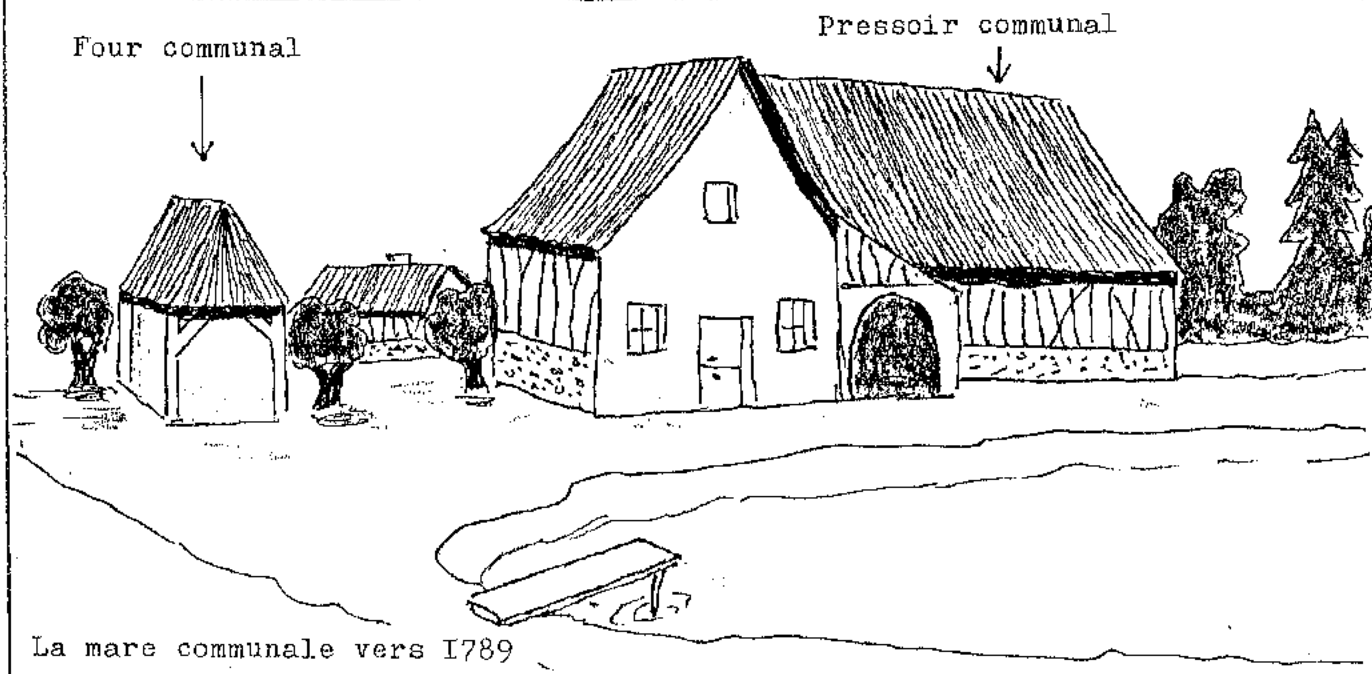
Les autres habitations , dispersées celles-ci , comprenaient les "fermes-manoirs " des hameaux , entourées des chaumières de leurs employés .

Un "Etat des biens" dressé vers 1790 , donne les nombres suivants de maisons et masures des hameaux:

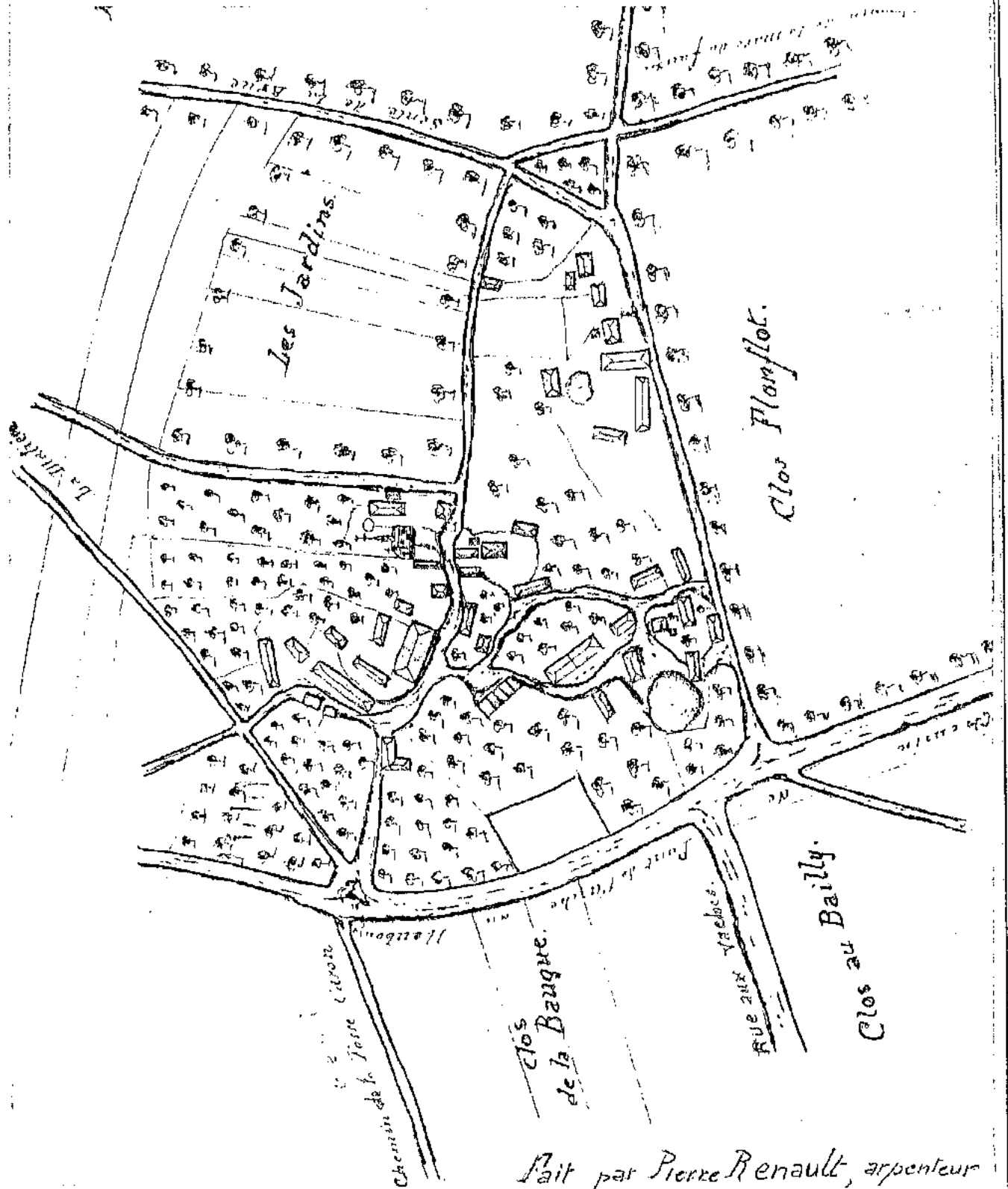
La Cramponnière = 4 Freize-Livres = 4 Blactuit = 7

La Corbillière = 5 Le Moulin à vent = 3 (mais il en eut jusqu'à 8

car le locataire du moulin était à la fois meunier et exploitant des terres environnantes , le tout appartenant à l'Abbaye de Bonport)



Plan de la Terre de Toste.



Fait par Pierre Renault, arpenteur
 Royal demeurant à Pont de l'Arche
 année 1788.

LES PLUS ANCIENNES FAMILLES

Dans les premiers registre de l'Etat-Civil, on trouve souvent ces noms:
MOUCHARD, PETEL, DUGARD, HEULLANT, VEDIE, HUET, MARTIN, DELAMARE, CANOUEL.

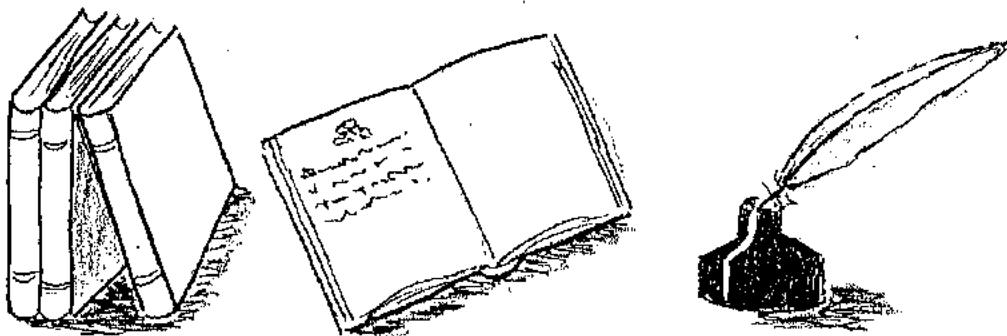
Ces familles étaient les plus importantes de Tostes, possédant ou exploitant la presque totalité des terres, et s'alliant entre elles par de nombreux mariages, comme l'indique un tableau plus loin.

Elles représentaient à elles seules, plus du tiers de la population. Les hommes, eux, recevaient fréquemment des fonctions officielles. Il y eut, par exemple, dans la famille MOUCHARD, un Syndic de la paroisse, un Trésorier des Biens de l'Eglise, un Prêtre, un Greffier et même un "Cultivateur-Instituteur particulier".

Curieusement, d'ailleurs, ces familles riches donneront pendant la Révolution des Maires (Louis MOUCHARD et Th. DUGARD) et des "Officiers Municipaux"(adjoints).

Entre 1795 et 1815 apparaissent les familles GANTIER et PELGAS; plus tard, SAINT-OUEN, PESQUEUX, puis COLNET.

Les familles arrivées ensuite à Tostes seront indiquées au fur et à mesure qu'elles figureront sur les documents des archives.



LES NOMS DE FAMILLE A TOSTES

L'origine des noms de famille est une question qui intéresse bien des gens. En simplifiant beaucoup, on peut dire ceci :

Au début du Moyen âge, vers l'an 500, chaque nouveau-né reçoit un nom (un seul) au gré de ses parents. Dans notre région, conquise par les Francs venus d'Allemagne, puis par les Normands du Danemark, ces noms sont d'origine germanique: AUGER, ANSEAUME, ARNOULT, EVRARD, HELLOIN, RICHARD, THIERRY; puis des noms de saints quand se répand le christianisme: MARTIN, JEAN, PIERRE, PAUL, SEVESTRE (Sylvestre).

Mais les villages deviennent de plus en plus peuplés, à cause des enfants majeurs et mariés qui y restent, et trop de gens portent le même nom. Pour les distinguer, on ajoute un nom au premier. C'est parfois celui du père: JEAN, fils de MARTIN, devient JEAN MARTIN (de même, en anglais, SMITHSON=fils de SMITH; en allemand, ERICSOHN=fils d'ERIC; en danois, PETERSEN=fils de PETER, et en russe, IVANOVITCH=fils d'IVAN)

Parfois, c'est une indication d'origine, donnée avec un certain mépris par les nobles à leurs valets: NORMAND, PICARD, BRETON, LORRAIN, FRANCOIS (de l'ILE DE FRANCE), FLAMAND, LANGLOIS (L'Anglais), LALLEMAND, LEPAGNEUX (L'Espagnol). Parfois, c'est une précision sur le domicile au village: DUVAL, DUBOIS (ou DUBOSC), DELAMARE (et même DEDES-SUSLAMARE!), DUBOURG, DELAPORTE (de la ville), DUHAMEL (hameau), DUPRAY (DU PRE), DUGARD (DUJARDIN), ou encore sur le métier: BOULANGER, BOUCHER, LETAILLEUR, LE VIGNERON, PETEL ou POTEL (POTIER), THUILLIER ou LETHUILLIER, CARTIER (charretier), GANTIER (gants), LE VOITURIER, L'ESCALIER (fabriquant d'échelles), LEFEBVRE ou LEFEUVRE ou LEFEBURE (forgeron). Souvent, c'est l'aspect physique qui aide à distinguer: CANOUEL (à cheveux blancs), MOREL ou MOREAU (brun de peau) ou même la raillerie: LEROY, LE COQ, LE BAILLY, LERAT, LELOUP, etc.

(A noter que tous ces noms figurent sur nos registres, avec bien d'autres qui s'expliquent de la même façon, compte tenu des mauvaises prononciations)

Et puis, peu à peu, c'est le second nom qui devient le plus employé, et se transmet de père en fils jusqu'à nos jours. Alors, dès la création de l'Etat-Civil par François Ier, mais surtout sous Louis XIV, c'est le premier nom, ou nom de baptême (ou "petit nom", comme disent encore les vrais normands) qui devient le prénom.

LES SURNOMS

Pourtant, ce double nom ne suffit pas à éviter les confusions, car un enfant reçoit souvent le prénom de son père ou de sa mère. C'est ainsi qu'à TOSTES, en 1715, vivent au moins 4 "Jean PETEL", 5 "Louis MARTIN", et 7 "Marie MOUCHARD", en même temps : Mais il y a plus étonnant - et plus compliqué encore: en 1770, on compte dans le village 12 "Marie MOUCHARD" de moins de 10 ans, et 7 "Marie MOUCHARD" de 10 à 20 ans, sans parler de leurs mères!...

Alors, les gens ajoutent un surnom, souvent assez malicieux et ironique. Notre Etat-Civil comporte par exemple pour la famille MOUCHARD, à la fois des "MOUCHARD-dit-GREFFIER", des "MOUCHARD-dit-BEZEE" (ou BEZAIE), des "MOUCHARD-dit-GALINE", des MOUCHARD-dit-CHALOT", etc. Si la raison en est claire pour les "MOUCHARD-dit-GREFFIER" (l'ancêtre était secrétaire-greffier), elle l'est moins pour les autres : BEZAIE (lieu planté de bouleaux); GALINE (nom ancien de la poule); CHALOT (peut-être CHARLOT...)

Le plus curieux est que tous ces noms passent à toute la maisonnée, femmes et enfants compris, puis aux petits-enfants dès leur naissance, et même aux suivants. Le groupe "MOUCHARD-dit-GREFFIER" garde le nom, simplifié en "MOUCHARD-GREFFIER", pendant quatre générations au moins. Et comme on n'est pas très fixé, on écrit même GREFFIER-MOUCHARD ! Un autre nom, celui de la famille "MARTIN-dit-DUPRAY" devient : MARTIN-DUPRAY, puis, bizarrement aussi, DUPRAY-MARTIN et enfin DUPRAY tout court. (C'est même l'origine probable du nom d'un lieu-dit actuel, le CHAMP du PRE, nom absurde, mais qui s'appelait en 1794 le CHAMP-DUPRAY, du nom de son propriétaire).

[fille de Jean Mouchard dit Bézé et de]

[Mariage de Jean Mouchard dit Greffier]

[mariage de Jacques Mouchard dit Chalot]

[De Jean Mouchard dit Chalot âgé de quatre vingt]

Quelques extraits de nos registres

LES PRENOMS

Les premiers registres d'Etat-Civil ne comportent qu'un seul prénom pour chaque enfant, celui d'un de ses parents ou grands-parents, le plus souvent; d'où la nécessité des surnoms.

Mais les confusions restent inévitables; alors, on imagine de donner deux prénoms, qu'on indique toujours dans les actes, en les unissant; par exemple Pierre Louis ou Jean Désiré. De ce fait, les surnoms deviennent moins nécessaires et ils disparaissent lentement. Curieusement, d'ailleurs, cette mode s'étend et on voit des familles notables donner, par vanité, jusqu'à quatre et cinq prénoms!

Les plus employés dans les familles du village sont, pour les garçons: JEAN, JACQUES, CLEMENT, NOEL; plus tard, JEAN-PIERRE, JEAN-BAPTISTE, puis GUILLE ou GUILLOT, GUILLAUME, GILLÉ, NICOLAS, CHARLES, ANDRE.

Pour les filles, c'est MARIE, à plus de 75%; puis CATHERINE, BARBE, et surtout ANNE, nom de la patronne de la paroisse; enfin, FRANCOISE, MARGUERÛTE et MADELEINE.

On voit peu de prénoms nouveaux jusqu'à la Révolution, sauf ONUPHRE (un saint vénéré à Tostes) et aussi, donnés par des originaux: JULES, CESAR, BRUTUS ou FRANCOIS-DE-SALES ou encore PIERRE-ES-LIENS!

La période du Premier Empire n'amène qu'un NAPOLEON (en 1808, et seulement comme deuxième prénom); et le même fait se reproduit sous Napoléon III.

Et puis, on arrive aux fantaisies baroques, aggravées par une étrange orthographe: EUSTRASIE, ELPHEGE, ADELISSE, EMANCE, LIESSE, pour plusieurs filles; MAUXE, REVERAND, ORMED, pour les garçons. Il y a même des interversions: un garçon est nommé VITURIE, et une fille SOSTHENE!

Et que penser de ces parents qui affublent leurs fils de deux prénoms dont l'ensemble est risible: PARFAIT-AMAND ou SENATEUR-CHERI ?

Il est vrai que certains prénoms d'aujourd'hui ...

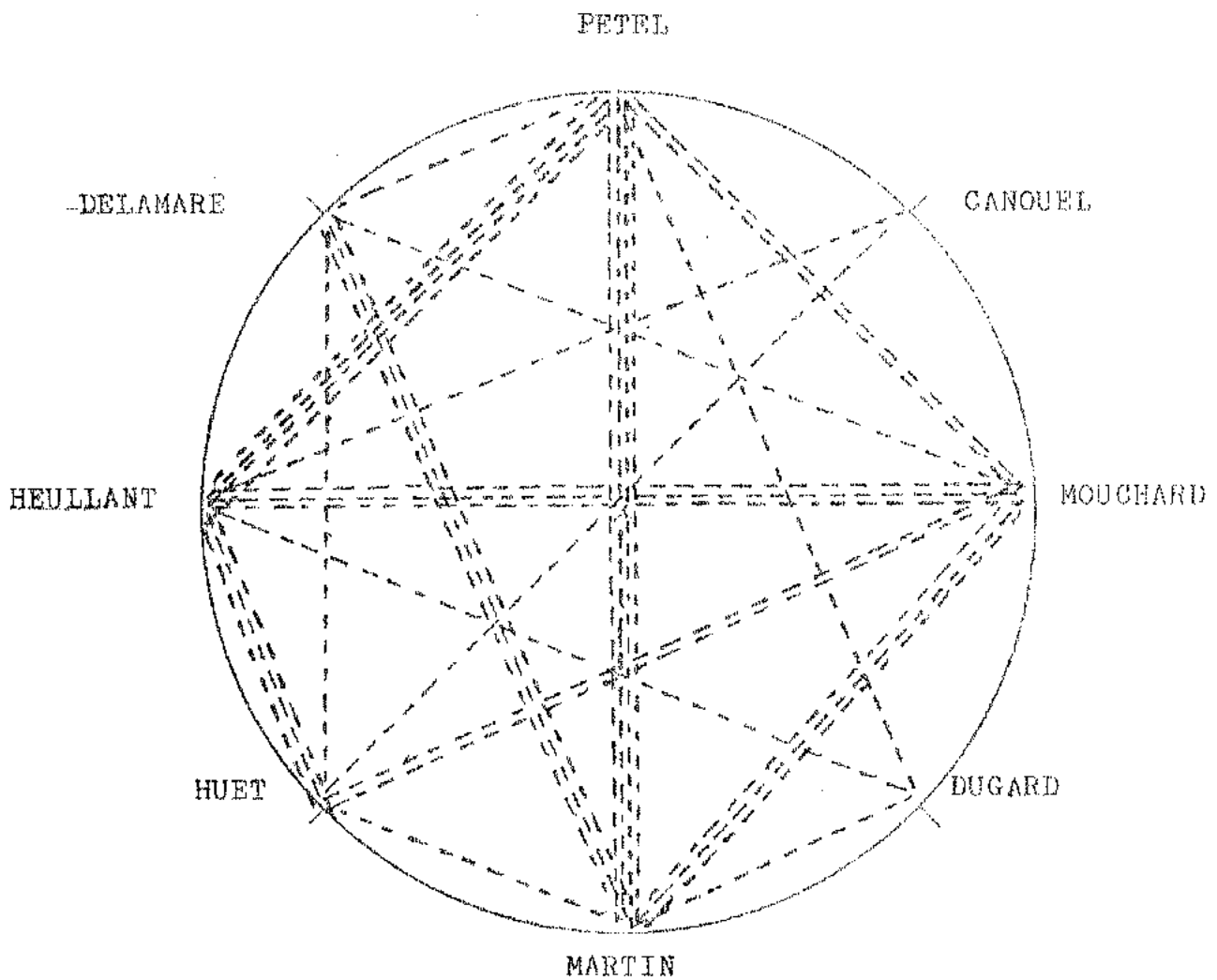
-Stève-Ulrich Kévin DUPONT
Concepteur publicitaire

Gwladys Sue Ellen DURAND
Conseillère conjugale

LES MARIAGES

Il est curieux de constater combien les familles de Tostes - surtout aisées - se lient par de nombreux mariages.

Le tableau ci-dessous, qui concerne seulement 8 de ces familles, montre 33 unions entre 1700 et 1750.



Chacun devenait donc à peu près le cousin de tout le monde !

LA POPULATION

Il semble bien que le nombre d'habitants de TOSTES ait été, il y a trois siècles compris entre 180 et 200.

Une première liste des "cultivateurs et citoyens " en 1794, indique 28 familles groupant 177 personnes, mais ce résultat paraît peu sérieux.

En effet, le premier recensement officiel, fait la même année, totalise 169 "individus au-dessus de 12 ans", formant 58 familles. Mais beaucoup de ménages avaient de jeunes enfants, si bien que la population entière devait atteindre au moins 200 personnes. (On trouvera d'ailleurs plus loin un tableau montrant les résultats de tous les recensements officiels qui ont été faits.)

A cette époque, l'Etat-Civil enregistrait en moyenne chaque année 5 ou 6 naissances, 3 mariages, 5 ou 6 décès. A ce sujet, il faut dire que beaucoup d'enfants mouraient dans leur première année: en 1681, par exemple, on note 7 décès d'enfants, un seul adulte; en 1687, 4 contre 1; en 1705, 4 et 2; en 1726, il y a même 11 décès d'enfants et 2 d'adultes!

Les vieillards, eux, atteignaient assez souvent un âge avancé, dépassant 80 ans, et même 90! (Dans un acte de mariage, en 1730, on peut lire ce passage cocasse: "*...en la présence de Noël Mouchard, son grand-père, 90 ans, et jouissant d'une parfaite santé!*")

Il n'apparaît pas que les grandes épidémies ou famines nationales aient fait beaucoup de victimes, car le nombre de décès reste à peu près constant, alors que, dans des paroisses égales, il est parfois multiplié par 3 ou 4, vers 1710 notamment. Autre exemple: en 1770, il n'y eut que 5 décès à Tostes alors que la peste faisait plus de 1000 victimes à Louviers.

Evidemment, ces nombres, qui ne concernent que les personnes inhumées au cimetière communal, ne tiennent pas compte des décès loin du village: voyageurs ou militaires tués à la guerre. Mais pour ces derniers, en tous cas, les décès doivent être très peu nombreux, car tous les enfants de la Commune partis aux Armées entre 1789 et 1815, sauf un, ont repris leur activité normale à Tostes, à la fin des guerres.

LA VIE A TOSTES AUTREFOIS

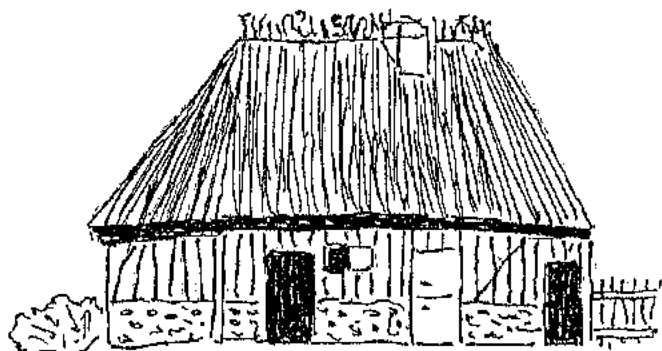
LES MAISONS

Aucune maison n'est évidemment restée dans l'état où elle se trouvait il y a deux cents ans. On peut pourtant s'en faire une idée en voyant certains bâtiments agricoles qui sont d'anciennes masures, notamment dans les cours de fermes au centre du village. Toutes étaient construites sur le même modèle: un soubassement en grosses pierres (calcaire ou silex), puis une carcasse faite de poutres de chêne taillées à la hache, les vides étant garnis d'un mélange d'argile humide et de menue paille. Le toit, fait de chaume épais, en paille de seigle toujours, descendait très bas afin de mieux protéger du froid et de la pluie. Au faite, une maçonnerie d'argile évitant les infiltrations, garnies souvent de plantes qui maintenaient la terre (iris ou joubarde). Tous les sols étaient de terre battue. Les fenêtres étaient très petites, rarement ouvrantes d'ailleurs.

LES INTERIEURS

La partie habitable comportait le plus souvent une pièce unique, parfois deux. Dans la grande cheminée trônait l'âtre, seul moyen de cuisiner, de se chauffer, et aussi de s'éclairer, pour économiser la chandelle, rare et chère. (On en manqua en 1793). Dans cet âtre, on voyait pendre à la grosse crémaillère de fer, l'indispensable marmite où mijotait toujours quelque soupe. D'un côté, le coffre à sel, ainsi maintenu au sec et, souvent, en vis-à-vis, un banc où s'asseyaient les gens frileux. Contre les murs, une table massive, des bancs, des escabeaux, un gros coffre: la "maie" (car les belles armoires normandes que nous admirons ne se trouvaient que dans les maisons bourgeoises); enfin, les lits rustiques de bois. Le reste du mobilier comprenait quelques marmites et ustensiles, des écuelles et des pots, en terre cuite ou parfois en étain. Les cuillers étaient en bois.

De part et d'autre de la partie habitée, on entrait dans le cellier, le four à pain, l'étable, la porcherie, le poulailler.



LA VIE A TOSTES AUTREFOIS

L'ALIMENTATION

La vie était difficile à TOSTES, il y a deux siècles: aucun confort, guère de protection contre les intempéries, un travail rude qui donnait à peine de quoi vivre.

Aussi, la nourriture était-elle très sommaire. Le plat essentiel était la soupe, matin, midi et soir; soupe épaisse, faite des légumes du jardin ou "potages" (d'où le nom de jardin "potager") et d'un morceau de lard.

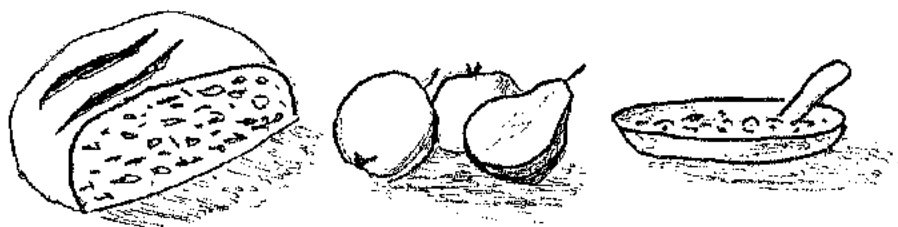
On connaissait d'ailleurs peu de légumes: pois, choux, raves, poireaux, oignons, fèves vertes. (Le haricot était inconnu, comme la pomme de terre, apparue au plus tôt vers 1780)

Aux grandes fêtes seulement, de la viande de boucherie ou de la volaille (poules, pigeons, oies), parfois des lapins de garenne obtenus par braconnage (interdit!). Par contre, on mangeait du porc: chaque ménage en élevait au moins un par an, qu'on tuait, plus ou moins gras, vers Noël et qu'on conservait tant bien que mal, salé ou fumé (poitrine, jambon, andouille).

Ensuite, du fromage frais ou de la salade à l'huile de noix ou de faines. Parfois, des galettes de froment ou d'avoine, des fruits frais, séchés ou confits au miel des nombreuses ruches.

Le pain était rarement de froment pur, plus souvent de seigle, plus fréquemment encore de "méteil", mélange de blé et de seigle, car il se conservait durant 15 jours. La farine était extraite, grâce au moulin à vent du village, des céréales récoltées sur place. Dans les années de mauvais rendement, il fallait en acheter jusqu'à 8 sous la livre, soit le prix d'une demi-journée de travail pour 1 kg de pain.

Mais la grande dépense était l'achat du sel. Le Roi seul avait le droit d'en vendre, comme de nos jours l'Etat pour le tabac et les allumettes. Il existait un "grenier à sel" à Pont de l'Arche, qui était sévèrement gardé, et tout individu pris à en voler était condamné aux galères. C'est que le prix en était incroyablement élevé; dans notre région, il coûtait 50 livres (ou francs de l'époque) le quintal pesant à peine 50 kg, soit 15 fois le prix du pain, ou le salaire d'une journée de travail agricole pour 1 kg de sel! Aussi, le gardait-on précieusement.



LA VIE A TOSTES AUTREFOIS

LES BOISSONS

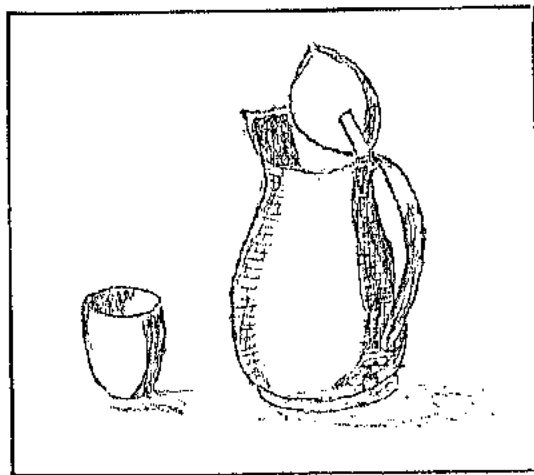
L'eau était nécessairement très employée pour la cuisine, la toilette, la lessive; elle était prise au puits communal, à la grande mare du village, ou aux nombreuses mares particulières.

Pour la boisson, on avait abandonné la "cervoise", sorte de bière du Moyen-Age, mais l'usage du cidre se répandait de plus en plus. On l'obtenait des fruits des pommiers cultivés, et non plus des nombreux pommiers sauvages qui croissaient souvent en bordure de forêt. C'est ce qui explique le nom du lieu-dit "les Pommerais", situé entre le centre de Tostes et la route Louviers-Elbeuf.

Ce cidre était fabriqué le plus souvent au "pressoir communal"; près de la Mare mais aussi avec les pressoirs particuliers des fermes. On le gardait toute l'année en fûts de grande capacité: les "pipes" de 600 litres environ et les "muids" de 1000 litres au moins. Les fermes importantes en avaient de plus grande contenance encore, car les patrons fournissaient, selon la coutume, "la boisson" aux familles de leurs ouvriers.

Les poiriers donnaient aussi une boisson, "le poiré", qu'on tirait des poires non comestibles. D'ailleurs, la Commune vendait chaque année les fruits des poiriers plantés le long des chemins. Ce poiré donnait également par distillation à "l'alambic", un alcool de goût agréable, mais à boire avec modération!

Quant au vin - car il y avait des vignes à Tostes, comme partout dans la région - il devait être léger et peu acide, surtout après des étés peu ensoleillés. Il est probable qu'il ne servait guère que comme vin de messe (très peu), ou était vendu dans les villes voisines.



VAGABONDS ET MENDIANTS

Les gens du peuple, presque tous ouvriers agricoles, et qui devaient, selon les ordonnances royales, "travailler du lever au coucher du soleil, sauf le dimanche pendant la messe", avaient une dure vie de labeur et de misère.

Mais d'autres étaient plus malheureux encore: les vagabonds et mendiants, pour la plupart infirmes de naissance ou par accident, ou bien anciens soldats amputés. Ils ne vivaient que grâce à la charité, se déplaçant comme ils le pouvaient, de village en village, en des tournées souvent régulières.

Les fermiers de Tostes suivaient la tradition qui accordait à ces "pauvres mendiants" une écuellée de soupe à un bout de la table, et un coin dans la grange pour dormir la nuit.

Il arrivait d'ailleurs qu'un de ces miséreux soit trouvé mort au matin, surtout par un dur hiver. Notre Etat-Civil relate six inhumations de mendiants, entre 1694 et 1770. En voici des extraits, un peu simplifiés:

5 NOVEMBRE 1693:—*Le cinq novembre a été inhumé au cimetière de ce lieu, par ordre de Monsieur le Lieutenant Général de Pont de l'Arche, Etienne TABOUELLE, âgé de vingt-deux à vingt-trois ans, trouvé mort dans les champs du quartier de Treize Livres, mendiant, étant de la paroisse de Caudebec, en présence de ses parents et amis.*

29 septembre 1694:—*Ce jour d'hui a été inhumée une fille mendicante, de la paroisse de Hacqueville, venant du Pont de l'Arche, âgée de viron vingt ans, n'ayant reçu le sacrement.*

6 janvier 1730:—*Ce sixième jour de janvier fut inhumé dans le cimetière de ce lieu le corps de Pierre LECHEVIN, de la paroisse de Notre-Dame de Mantes sur Seine, pauvre mendiant estropié d'une jambe et d'un bras, décédé en la maison de Noël Mouchard.*

10 octobre 1742:—*Ce dix octobre fut inhumé le corps d'un pauvre mendiant inconnu qui décéda à la ferme de la Corbillière, hameau dépendant de cette paroisse.*

7 avril 1754:—*Ce jour d'hui a été inhumé au cimetière de cette paroisse le corps d'un homme dont on n'a pu savoir d'autre nom que celui de GRANCOLIN, à cause de sa faiblesse d'esprit, âgé de viron quarante-cinq ans, décédé d'hier dans la grange de Jean Petel, syndic de Tostes.*

1er janvier 1770:—*Le corps d'un mendiant qui s'est dit garçon berger, de la paroisse de Grand-Quevilli près Rouen, paraissant avoir plus de soixante ans, décédé la nuit dernière chez Jacques Heullant, laboureur au hameau de Blactuit de cette paroisse, a été inhumé dans le cimetière de ce lieu.*

DEUX PETITES NOTES INATTENDUES

Sur deux des marges du registre d'Etat-Civil pour la période 1750-1789, le curé de l'époque a inscrit ces renseignements pittoresques et précieux:

Le huit de février 1755, Monsieur BOUVET-LEMERCHER, Officier du Roy à Paris, m'a fait présent de deux louis d'or de 24 livres que j'ai employés pour acheter la lampe du Choeur de l'Eglise de Toste et faire argenter la croix que je porte aux processions.

Le premier dimanche de l'Avent, trente de novembre 1755, j'ay fait la bénédiction de la Croix du Friche de Sainte-Anne, sur la grand-route du Roy allante au Pont de larche, qui a esté plantée le dit-jour et portée en procession avec très grande solennité par les sieurs Sébastien PETEL, syndic, étant au chef de la Croix; François GUERRE étant au bras droit, Louis HUET étant au bras gauche, Jérôme BONNEL et Robert MOUCHARD au milieu et Pierre MARTIN avec Jean MOUCHARD, fils de Guillaume, au pied de la ditte Croix.

N.B :- Aucun document de nos archives ne fait mention de cette Croix, aujourd'hui disparue. Mais elle se trouvait évidemment au bout du chemin qui, passant devant la maison forestière, rejoint la Route Nationale.

A L'AUBE DE LA REVOLUTION

L'Assemblée Nationale ayant divisé la France en départements, districts et cantons, TOSTES devient Commune du canton de Pont de l'Arche, district de Louviers, département de l'Eure.

En fait, la Révolution de 1789, à ses débuts, apporte peu de changements à la vie du village. On se contente d'obéir - avec la prudence normande - aux ordres souvent impératifs qui viennent du "Directoire du District de Louviers". D'ailleurs, ce sont les mêmes notables, choisis avant 1789 par l'autorité royale parmi "les plus imposés" (donc les plus riches), qui continuent à administrer la Commune. Le curé PETEL, un enfant du pays, tient toujours les registres de l'Etat-Civil, et la "Fabrique" veille encore aux intérêts de l'église et de ses biens.

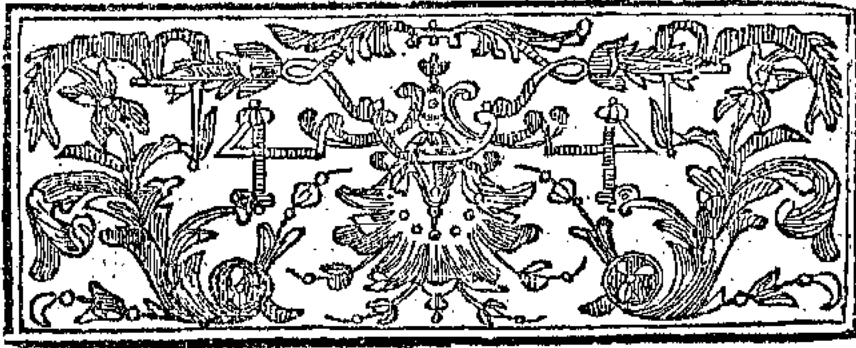
Mais les Députés ont aussi décidé de créer des Municipalités élues pour diriger les Communes. Alors, un dimanche de l'été 1790 (la date n'est pas précisée), tous les citoyens, réunis dans l'église - seule construction assez vaste - élisent un Conseil provisoire composé ... des mêmes notables! Puis, le 13 novembre 1791, dans des conditions identiques, on vote pour constituer un "Conseil Général" de Tostes. Alors, on reprend l'équipe précédente! Louis MOUCHARD est élu Maire, Pierre VEDEL est Officier Municipal (Adjoint chargé du maintien de l'ordre) et les citoyens Pascal MOUCHARD, Thomas MOUCHARD, Jean MOUCHARD sont élus Notables, donc Conseillers. En plus - c'est une nouveauté - Jean Louis HUET est "Procureur de la Commune". Son rôle consiste à veiller à la stricte application des lois et décrets.

Par la suite, d'ailleurs, il y aura souvent conflit d'autorité entre le Maire et le Procureur. En effet, ce dernier exige qu'on obéisse aux ordres de l'Assemblée, et ils sont nombreux: le Maire reçoit jusqu'à 28 décrets le même jour! Voici les premières mesures appliquées:

- Le curé PETEL et son vicaire LE BAILLY prêtent serment à la Constitution Civile du Clergé
- Les citoyens élisent un "Collecteur d'Impôts": c'est Thomas DUGARD, qui fera beaucoup parler de lui.

On fait l'inventaire des objets en argent servant au culte: ils seront plus tard réquisitionnés.





D É C R E T S

N.º 1126.
& 1307.

DE LA CONVENTION NATIONALE,

Des 17, 18 Juillet & 1^{er}. Août 1793, l'an 2.^e de la république Française.

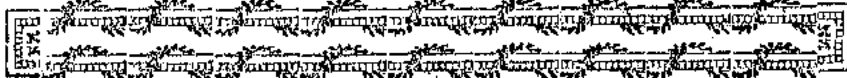
- 1^o. *Relatifs au Mariage de six Filles de la ville d'Evreux, en mémoire du retour de la Liberté dans cette ville.*
 2^o. *Portant que les Etrangers non domiciliés en France avant le 14 Juillet 1789, seront mis en état d'arrestation.*

Du 17 juillet 1793.

1^o. *Relatifs au Mariage de six Filles de la ville d'Evreux, en mémoire du retour de la Liberté dans cette ville.*

LA CONVENTION NATIONALE, décrète que le retour de la liberté dans la ville d'Evreux, sera célébré par le mariage de six filles républicaines, avec six républicains; que le choix de ces filles sera fait dans une assemblée de vieillards de ladite ville; que ces mariages seront célébrés en présence des représentans du peuple, dans ce département; que son comité des finances lui fera demain un rapport sur la dote à accorder à chacune de ces filles.

Vu & Visé par l'inspecteur. Signé S. E. MONNEL.
 Collationné à l'original par nous président & secrétaires de la Convention nationale. A Paris, le 19 Juillet 1793, l'an 2.^e de la république Française. Signé, JEAN BON-SAINTE-ANDRÉ, président; DUPUY fils & LEVASSEUR, secrétaires.



LES CURES DE TOSTES ET LA REVOLUTION

En 1789, les deux prêtres de TOSTES, le curé Pierre PETEL et son vicaire Jean-Baptiste LE BAILLY, sont des enfants de la Commune où vivent leurs familles. La question religieuse ne se posant pas encore, ils continuent leurs fonctions.

En 1790, l'Assemblée Nationale vote la Constitution Civile du Clergé et invite tous les prêtres à faire le serment public d'y obéir. Ce qu'ils font volontiers à Tostes. Le 30 janvier 1791, devant le Maire, les Officiers Municipaux (Conseillers) et en présence de la population réunie devant l'église à l'issue de la messe, ils prêtent le serment demandé. Le procès-verbal est ainsi conçu :

" Nous, Maire, Officiers municipaux et Notables composant la Municipalité de Sainte-Anne de Tostes, certifions que Messires Pierre PETEL, curé de la dite paroisse, et Jean-Baptiste LE BAILLY, prêtre, ont prêté le serment prescrit par le décret de l'Assemblée Nationale, ce jourd'hui trente janvier mil sept cent quatre-vingt un, publiquement et à l'issue de la grande messe. Dont certificats délivrés aux sus dits Pierre PETEL et Jean-Baptiste LE BAILLY."

Mais le Pape est violemment hostile à cette Constitution et le proclame. Alors les deux prêtres se rétractent et, pour éviter de graves condamnations, disparaissent. (L'un d'eux, Jean-Baptiste LE BAILLY, reviendra en 1795, à la fin de la Terreur: il sera déclaré libre totalement, et les scellés apposés sur ses biens seront levés).

Le 30 novembre 1792, arrive le curé René LE SAGE, qui a, dit le procès-verbal *"réuni la majorité des suffrages à l'Assemblée électorale tenue à cet effet à Louviers, sous la présidence de l'évêque Robert LINDET, et a été proclamé en conséquence curé de la paroisse de Tostes. Il a prêté publiquement et à l'issue de la grande messe, le serment prescrit par le décret de l'Assemblée Nationale. De quoi il a été remis certificat."*

Le curé LE SAGE est républicain et partisan modéré des idées nouvelles. Le 6 janvier 1793, obéissant à la loi, il remet en Mairie tous les registres de l'Etat-Civil, tenus jusque-là par les prêtres. Bientôt, il participe à l'administration communale: il est élu "Notable" puis "Officier public". Il se trouve même un moment parmi les fidèles du nouveau Maire Thomas DUGARD. Mais les excès de celui-ci - racontés par ailleurs - lui déplaisent vite. Il refuse notamment de signer le procès-verbal de la réunion qui aboutit au rattachement administratif de Tostes à Criquebeuf. En juin 1794, Thomas DUGARD ayant été révoqué, et remplacé par Prosper GANTIER le curé accepte de louer une des pièces de son presbytère pour qu'on y installe la Mairie. Peu après, il laisse sa charge de prêtre, car il est qualifié d'"ex-curé" dans les registres.

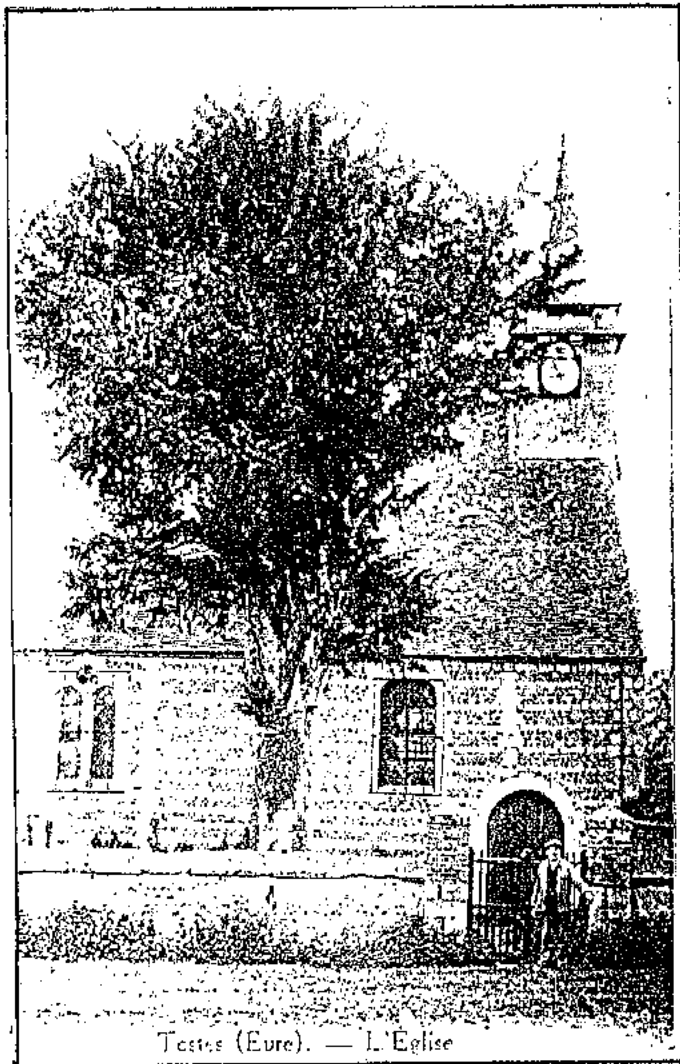
Le 12 janvier 1803, c'est le curé Jacques PICARD qui est installé dans ses fonctions par le Maire, et prête serment.

LES CURES DE TOSTES ET LA REVOLUTION (fin)

Le 4 juillet 1804, le curé Pierre CANTEPIE le remplace et prête serment à son tour.

Mais, en juin 1809, le Maire apprend que TOSTES est sur la liste des Communes dont l'église est supprimée, en raison de la pénurie de prêtres. Le Conseil proteste vivement et demande qu'au moins elle soit "érigée en chapelle", promettant de verser chaque année au desservant un traitement de 233 francs et une indemnité de logement de 120 francs. Il semble que l'accord se soit fait sur ces bases, car une note indique, plus tard, que le Curé de Montaure dessert la paroisse de Tostes.

C'est d'ailleurs l'origine du curieux incident du missel, qui vous est conté d'autre part.



Tostes (Eure). — L'Eglise

TOSTES ET L'ABBAYE DE BONPORT

L'Abbaye aurait été fondée, selon la légende, par Richard-Coeur-de-Lion, roi d'Angleterre et Duc de Normandie. Un jour de 1189, il chassait à courre près de Pont de l'Arche quand un cerf traqué se jeta dans la Seine. Richard l'y poursuivit mais, le flot l'emportant avec son cheval, il fit le voeu, s'il s'en tirait, de fonder une abbaye à cet endroit. Or, il put regagner la rive; et, dès l'année suivante, il fonda "l'Abbaye de Bon Port", où il fit venir des moines de l'Ordre de Cîteaux. Puis, il fit don à "l'Abbaye royale de Notre-Dame de Bonport" de domaines très importants en terres et en forêts.

Beaucoup plus tard, vers 1670, Louis Colbert, fils du grand ministre de Louis XIV était Archevêque de Rouen et Abbé de Bonport. Pour grossir encore les revenus de l'Abbaye, il obtint de son père que lui soit rattachée la paroisse de Sainte-Anne de Tostes, enlevée à Montaure. Ainsi fut créée la Commune de "TOSTE". (C'est la raison pour laquelle, à la Révolution, la Commune de Montaure demanda et obtint la restitution de l'important hameau de Blactuit).

Avant cette date, presque tous nos cultivateurs - on disait plutôt laboureurs - étaient fermiers de Bonport et devaient, en plus du loyer, lui verser les "dîmes" soit le dixième de leurs récoltes. Les gerbes de céréales ainsi recueillies étaient entassées dans la vaste "grange dîmière" qui existe encore près de l'église. (Il faut noter, toutefois, que, après les battages, la paille était donnée aux pauvres).

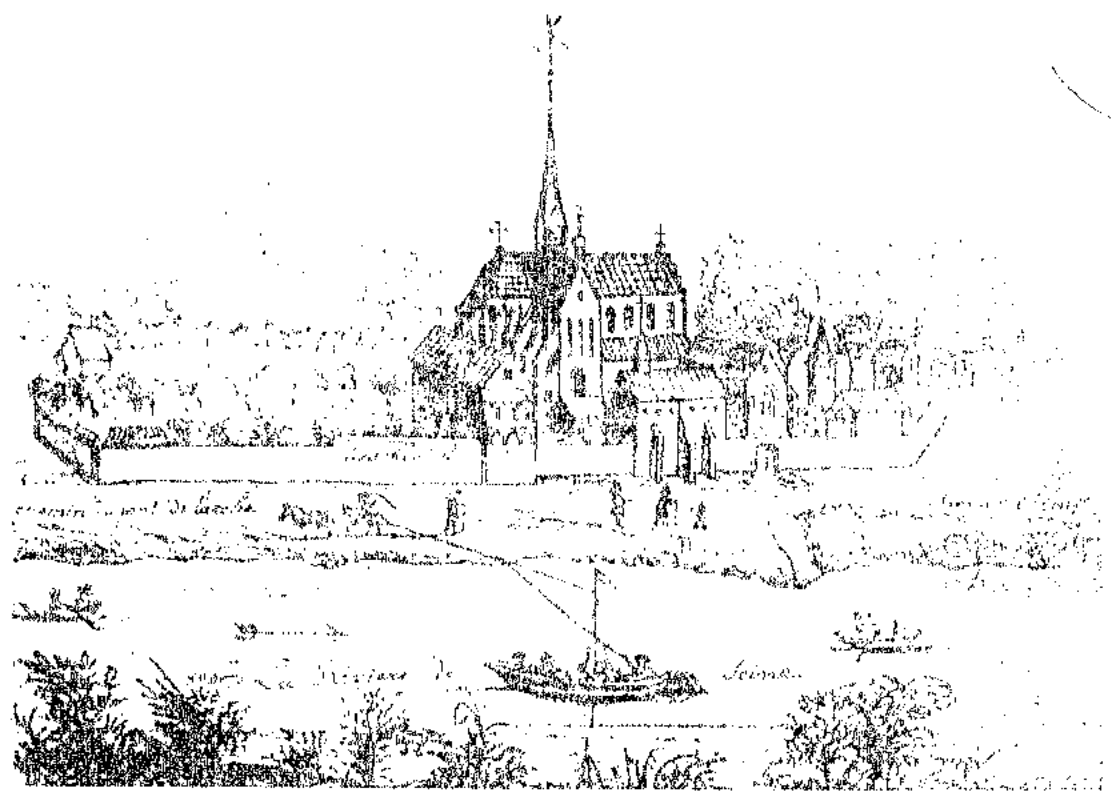
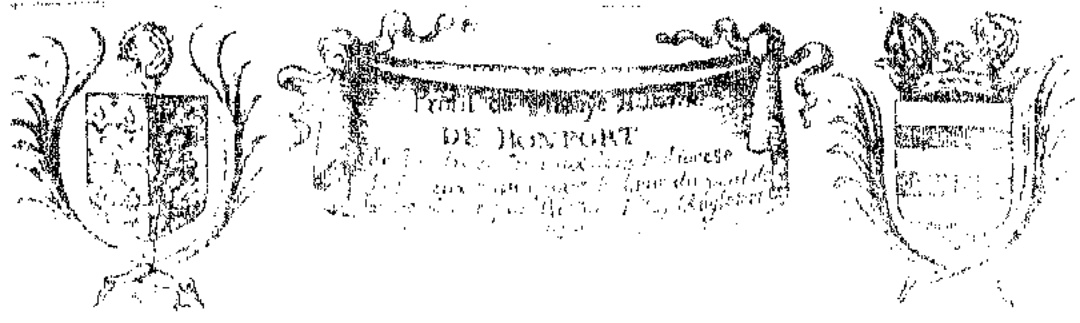
Pour la partie de la forêt qui lui appartenait, l'Abbaye rétribuait des gardes habitant Tostes. A la Révolution, ils se nommaient Louis MOUCHARD et son fils Pierre Louis. Le premier aura un rôle important dans la Commune dès 1790. Déjà, en 1709, notre Etat-Civil signale le décès de Ph. Duval, représentant de l'Abbaye, domicilié à Tostes, qui percevait évidemment les redevances, en nature et en argent.

En 1790, les biens de l'Abbaye, comme ceux des autres Congrégations religieuses, furent confisqués au profit de l'Etat, déclarés "Biens Nationaux" et vendus (C'est un autre chapitre). Puis les moines se dispersèrent. Il en restait 6 à l'époque, dont les noms figurent sur un curieux acte, d'ailleurs inachevé, inscrit sans doute par erreur sur le registre du Conseil:

"Devant François Cavellot, avocat au Parlement de Paris, notaire du Roi, gardes-notes du Roi au Baillage du Pont de l'Arche furent présents vénérables personnes de l'Abbaye royale de Notre-Dame de Bon Port: Dons Gabriel LE LOUP du SAUVI, ancien Prieur Bruno PERONNIER, Prieur; Philippe VASOU, sous-prieur; Pierre DUBOIS, J. P. BRISSON et J. B. PREVOST, tous prêtres, religieux de la manse conventuelle de la dite Abbaye, assemblés à l'effet de présenter ... (l'acte, hélas, s'arrête là - et ce chapitre aussi!)"

L'ABBAYE DE BONPORT

(fondée, selon la légende, en 1190, par RICHARD III, Roi d'Angleterre et Duc de Normandie)



Dessin de 1696

LES BIENS NATIONAUX

Dès la fin de 1789, l'Assemblée Nationale, devant les immenses dettes accumulées par le pouvoir royal, décide de confisquer et de vendre les biens considérables de l'Eglise en France, afin de combler le déficit. En échange, la Nation s'engage à rétribuer les prêtres et à entretenir les édifices et le mobilier du culte.

En conséquence, en 1790, toutes les propriétés des Congrégations religieuses deviennent des "Biens nationaux". (Il en est de même pour les propriétés des nobles qui ont émigré, mais il n'y en a pas à Tostes). L'Abbaye de Bonport se voit confisquer les terres, bois et maisons qu'elle a dans la Commune, soit les hameaux ou lieux-dits:

La Cramponnière, presque en entier - Blactuit, en totalité

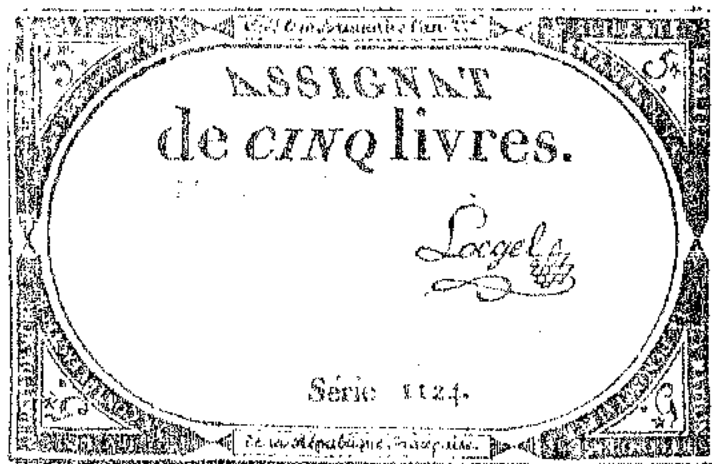
Le Moulin, le Gron, la Malière, les Pommerais, le Camp Buisson, le Bout de Bas, en totalité, l'ensemble couvrant entre 1200 et 1500 acres, soit plus de la moitié de la surface de Tostes.

Il faut y ajouter une grande partie des maisons et masures groupées au centre du village, et qui figurent sur un très curieux plan "dressé en 1788 par P. Renoult, arpenteur royal, demeurant à Pont de l'Arche"

Tous ces biens sont mis en vente et achetés presque en totalité par de riches bourgeois de la région, pour la plupart industriels du textile.

Le principal acquéreur est le sieur QUESNEY, "fabricant" à Elbeuf. Il achète la plus grande partie des terres, des maisons au centre et même le moulin ~~à~~ vent, dont le meunier devient son locataire. Ce QUESNEY se conduit même en véritable dictateur, empiétant sur les chemins, les déplaçant pour planter ses clôtures, etc. (Le registre du Conseil signale que les victimes, ses fermiers, n'osent pas se plaindre de ses agissements).

Les autres acheteurs sont les sieurs DELARUE et GODET, d'Elbeuf; CAPLET, teinturier, d'Elbeuf aussi; MARC et CHANTELOUP, d'Orival, et même JACQUET de Paris!



Billet de Banque émis par la Nation et garanti par la valeur des Biens Nationaux; mais les gens, habitués à la "monnaie sonnante" n'ont pas confiance et les assignats tomberont à moins du dixième de la valeur inscrite.

TOSTES ET LES LOUPS

Les loups étaient nombreux autrefois dans notre région de forêts. Quand ils en sortaient, ils faisaient de grands ravages dans les troupeaux de moutons, et s'aventuraient souvent, par les nuits froides d'hiver, jusque dans les villages. On en vit même dans Paris en 1709). Aussi, les bergers sont armés de fusils; au moins jusqu'en 1814, date à laquelle le gouvernement interdit le "port d'armes" sans autorisation spéciale.

En compensation, devant la terreur que font régner les loups, les Préfectoraux organisent de grandes battues et versent des primes à tous ceux qui prouvent avoir tué un de ces carnassiers.

Le 13 avril 1816, le Sous-Préfet de Louviers, décide une battue en forêt de Bord, et demande à Tostes de fournir 5 chasseurs avec fusils et 10 rabatteurs.

Le 3 avril 1820, une autre battue est faite, groupant 225 hommes dont 80 tireurs, pris dans neuf communes voisines de Tostes qui fournit pour sa part 10 hommes dont 3 tireurs. Le rendez-vous a lieu à La Vallée pour le groupe opérant en forêt de Bord, un autre fouillant les bois de Louviers.

Les particuliers tuent d'ailleurs aussi des loups sur leurs terres.

Le 2 août 1832, un loup de 3 à 4 ans est abattu par Nicolas Cir MOUCHARD.

Le 13 décembre 1832, un loup de 3 ans environ est tué par J.B. MARTIN.

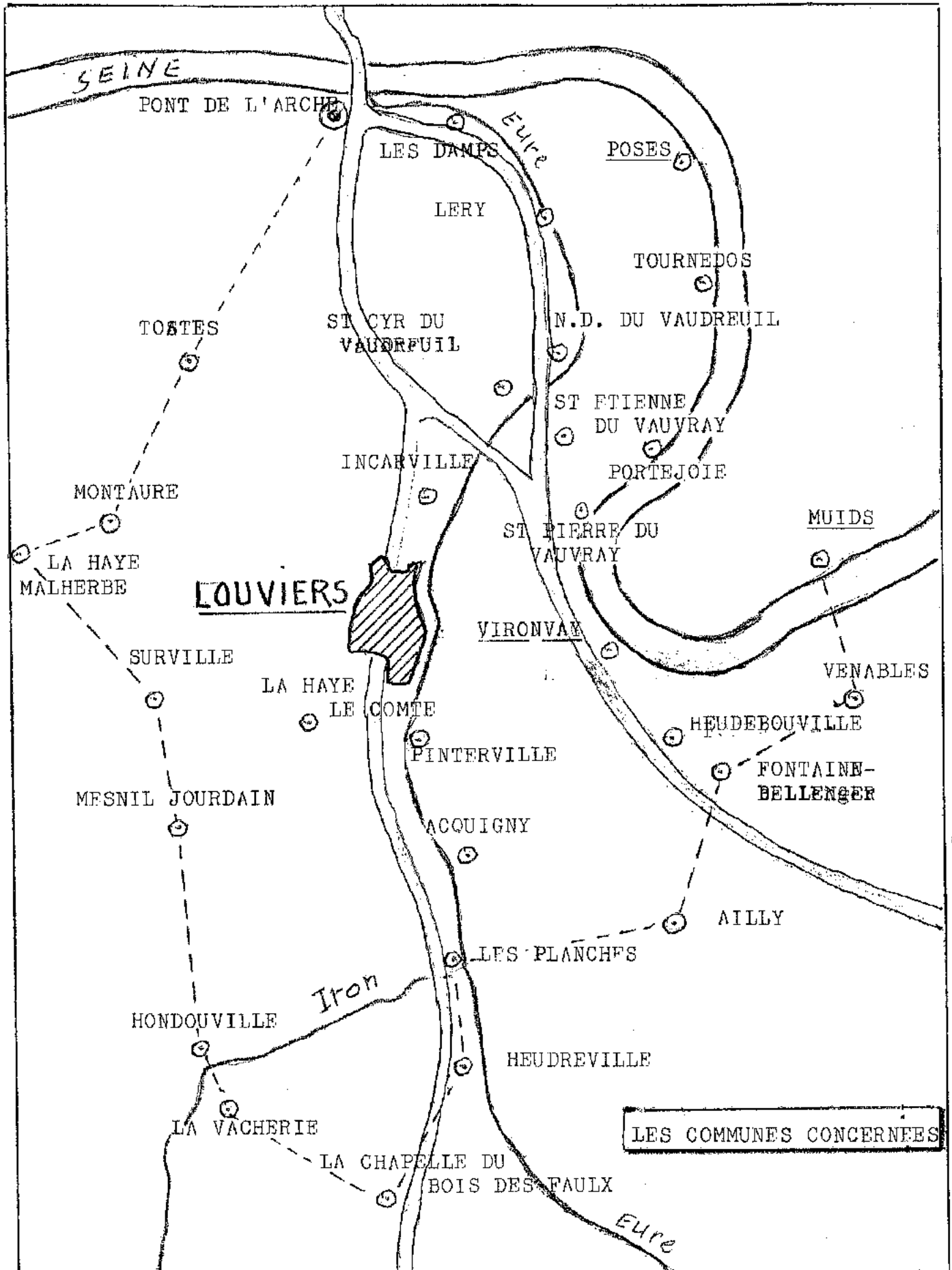
Le 28 décembre 1833, le garde-forestier Louis MORLET abat une louve, ce qui lui vaut une prime de 15 F.

Le 27 septembre 1835, une très importante battue est organisée par le Sous-Préfet de Louviers. Dans chacune des 34 communes concernées, on mobilise un homme par foyer, tireur ou rabatteur. La petite armée ainsi constituée - plus de 2000 personnes - attaque sur un front en arc de cercle passant à Pont de l'Arche, Tostes, La Haye Malherbe, Hondouville, La Chapelle du Bois des Faulx, Ailly, Heudebouville, Venables et aboutissant à la Seine, en face de Muids. Il s'agit d'acculer les loups au fleuve, de Poses à Vironvay, les communes riveraines devant poster des tireurs dans des barques pour tuer les bêtes qui passeraient à la nage. L'opération est dirigée par les gardes forestiers et les gendarmes.

La chasse a dû être meurtrière, mais les archives n'indiquent pas le résultat chiffré. A partir de cette date, en tous cas, et à part quelques rescapés, la région semble débarrassée des loups.

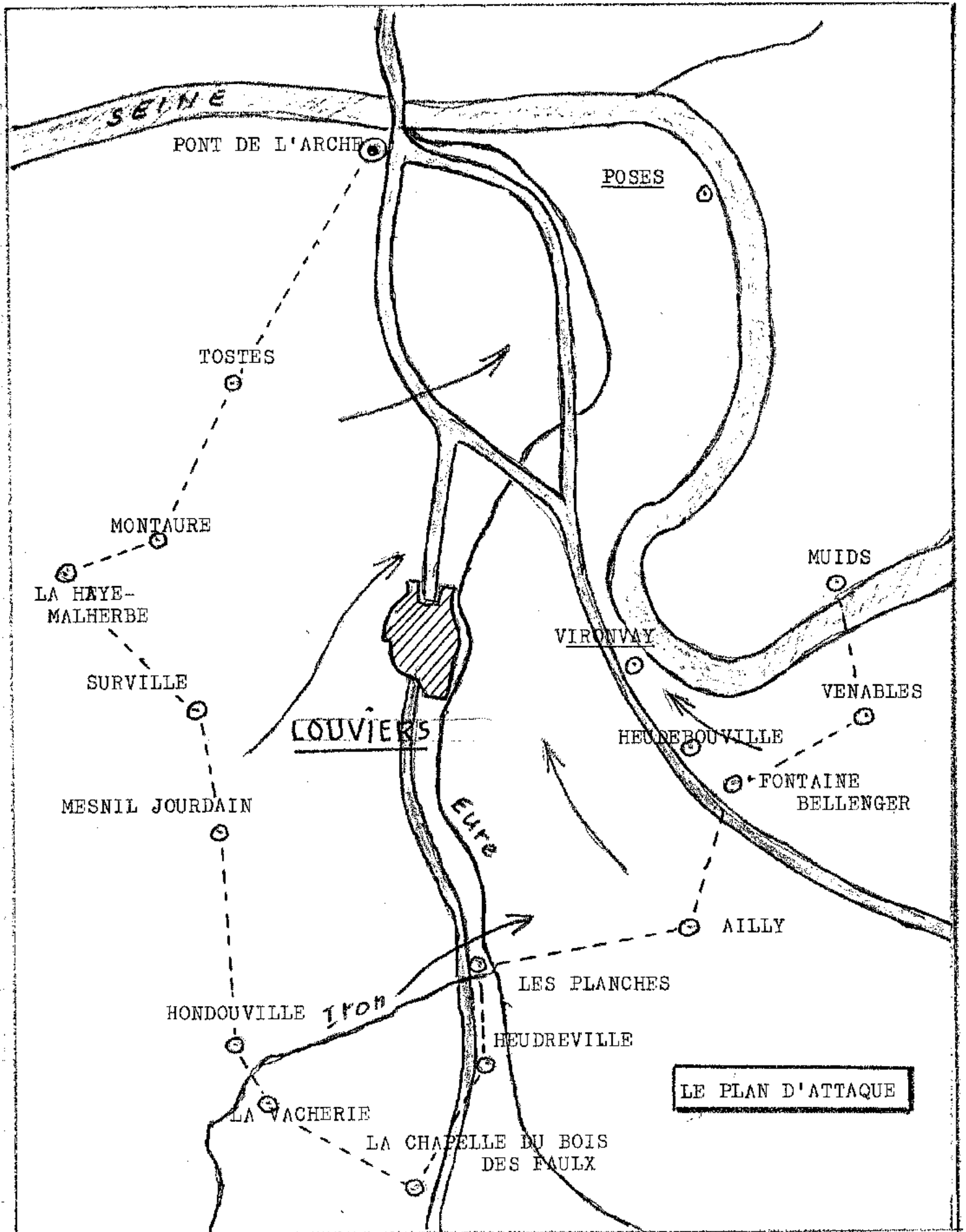
Le 5 septembre 1836 cependant, -et pour la dernière fois sans doute, un loup est tué à Tostes par le garde MORLET fils, qui reçoit la prime habituelle de 12 F.

TOSTES ET LES LOUPS : LA GRANDE BATTUE INTERCOMMUNALE DU 27 SEPTEMBRE 1835



TOSTES ET LES LOUPS

LA GRANDE BATTUE INTERCOMMUNALE DU 27 SEPTEMBRE 1835

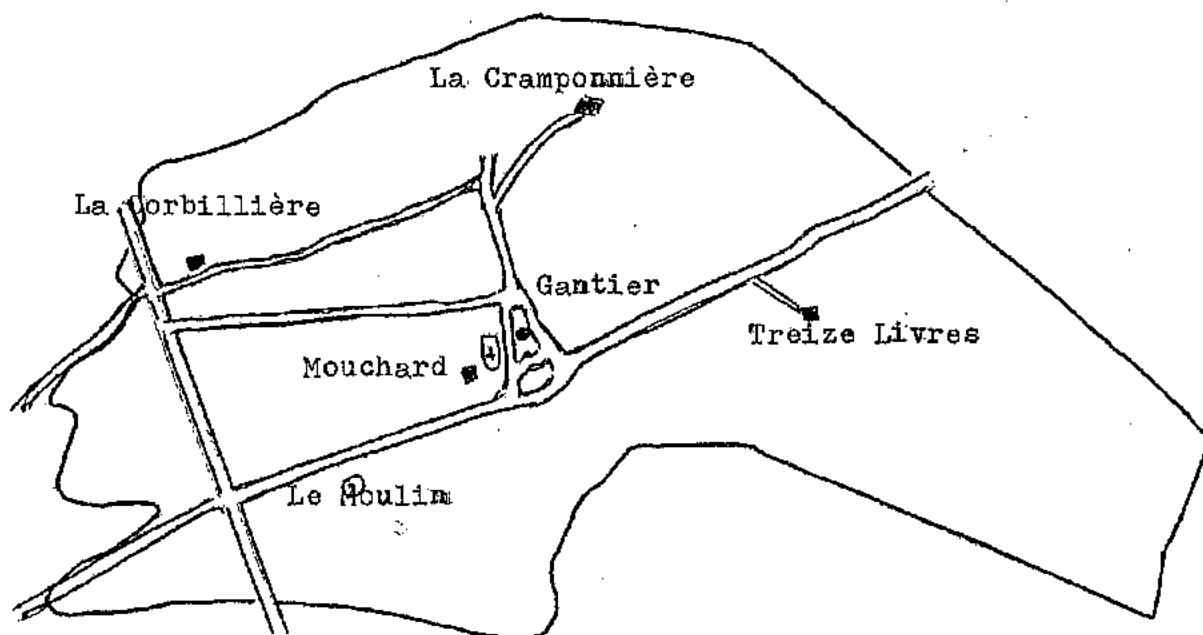


LES FERMES- MANOIRS

Sous la Royauté, Tostes dépend de la Généralité de Rouen et du Baillage de Pont de l'Arche. Faute d'un véritable château - donc de châtelains- le village est représenté par les Notables choisis par les Autorités parmi les habitants "les plus imposés", c'est-à-dire les cultivateurs aisés. Au nombre de ceux-ci, on relève vers 1700, les familles MOUCHARD, DUGARD, LE BAILLY, PETEL, HEULLANT et un peu plus tard GANTIER (il s'agit de Noël GANTIER, époux de Marie MOUCHARD, dont le premier fils, né en 1769, porte le curieux prénom de Pierre-es-liens!)

Chacune de ces familles habite une construction assez vaste, avec étage et de belle apparence. Le plus souvent, il y a de nombreux enfants qui, même majeurs et mariés, restent avec leurs parents! Cette maison de ferme est d'ailleurs qualifiée souvent de "manoir" dans les actes écrits. Tout autour de la vaste cour se groupent les masures des ouvriers agricoles, logis très rustiques, sans étage, devenus aujourd'hui les étables, les celliers, les remises des fermes.

Il y a ainsi, vers 1780, au moins 5 fermes-manoirs dans le village: deux au centre, de part et d'autre de l'Eglise (MOUCHARD et GANTIER), une à la Corbillière (PETEL), une à la Cramponnière (DUGARD), une à Treize Livres (LE BAILLY), les trois dernières constituant officiellement des hameaux.



LES MOUCHARD

C'est le groupe le plus nombreux: 8 familles de ce nom dont les 37 membres sont tous parents ou alliés. Si on y ajoute leurs domestiques, avec femmes et enfants, qui étaient logés et nourris en partie, donc dépendants de leur maître, on obtient le quart de la population du village.

La famille la plus notable avait pour chef Louis MOUCHARD, né en 1744, qui habitait près de l'Eglise la ferme dite "Du petit Bonport". En effet, les "MOUCHARDS, fermiers " comme on lit sur les documents, exploitaient une grande partie des terres de l'Abbaye. Leur domaine était le troisième pour la production des céréales, donc constitué de bonnes terres.

Curieusement, Louis MOUCHARD et son fils Pierre étaient en même temps gardes de bois de l'Abbaye - ce qui les faisait respecter ou craindre des ouvriers agricoles qui avaient dans la forêt leur bois de chauffage, la pâture de leurs bestiaux... et leur gibier...

Louis MOUCHARD faisait partie des " notables", sorte de conseil groupant les gens les plus aisés - et sans doute les seuls qui soient un peu instruits (Un des membres de la famille, Jean-Louis se déclarait dans les actes " cultivateur et instituteur particulier". Un autre Pierre-Louis MOUCHARD, fils de Louis, est secrétaire-greffier en 1791-1792.

En ce qui concerne Louis MOUCHARD, il est certain qu'il était estimé dans le village, car élu Maire en 1790, il est réélu en 1792 (on votait beaucoup à l'époque).

Battu par son ennemi farouche, Thomas DUGARD en 1793, il aura sa revanche l'année suivante, par la destitution de DUGARD et l'emprisonnement de celui-ci. Mais il ne prendra plus de fonction publique et décède en 1799.

LA FAMILLE LE BAILLY

Peu nombreuse, cette famille qui ne comprend qu'un seul foyer habite la ferme-manoir de TREIZE-LIVRES. On la trouve sur les registres d'Etat-Civil de TOSTES depuis 1680, le nom étant d'ailleurs écrit indifféremment: BAILLY, LEBAILLY, BAILLIF, ou LE BAILLIF.

Au moment de la Révolution, la famille se compose de la mère, Marie Catherine ALLIX, veuve de Jean, décédé à 50 ans en 1781, et de 5 enfants:

Jean-Baptiste, né le 25 mai 1762. Il devient prêtre. Il prête le serment exigé par l'Assemblée Nationale; mais il se rétracte et se sauve pour éviter la prison.

Nicolas Martin, né le 13 décembre 1763. Royaliste, il se ralliera cependant à l'Empire, et sera nommé Maire de TOSTES de 1802 à 1812, date de son décès. Il avait épousé Marie-Rose HUET.

Marie Catherine Rose, née en janvier 1768, décédée à 26 ans en 1798

Marie Anne Angélique, née le 22 décembre 1769

Marie Rosalie, née le 10 avril 1772

(Un autre fils, Noël François, né en 1765, devait décéder en 1771)

En 1793, au moment où Thomas DUGARD réussit à devenir Maire de Tostes, un de ses premiers actes consiste à faire déclarer "suspects", donc mis sous surveillance et menacés de prison, tous les membres majeurs de la famille: la mère, les deux fils et les deux filles aînées.

Ce qui déclenche dans la Commune une petite guerre civile: le Conseil Municipal regrettant déjà les excès du Maire, annule la suspicion prononcée, ainsi que celle qu'il avait décrétée à l'encontre de trois autres habitants. Seul, le prêtre, Jean-Baptiste, reste suspect comme curé réfractaire. C'est à cette époque que Thomas Dugard, furieux, obtient la révocation de tout le Conseil, et la fusion administrative Tostes-Criquebeuf - avant d'être à son tour destitué et mis quelque temps en prison, d'où il sortira guéri de ses ambitions politiques!

(Tous ces faits seront détaillés un peu plus loin)

LES ELECTIONS MUNICIPALES DE 1792

Les élections municipales devaient avoir lieu le 30 décembre 1792, le Maire réunit auparavant son Conseil pour préciser les règles de ce scrutin.

Voici le compte-rendu de la séance:

" Ce jour d'huy, neuf novembre mil sept cent quatre-vingt douze, Nous, Maire et Officiers Municipaux de la Commune de Sainte-Anne de Tostes, assemblés au lieu ordinaire, c'est-à-dire en l'église du dit-lieu pour le renouvellement de la Municipalité,

- Considérant qu'il s'est élevé une question pour savoir si les scrutateurs sont obligés d'écrire les scrutins et de les dépouiller, ou si on ne peut pas forcer d'écrire les scrutins par les scrutateurs, et publiquement,

- Comme notre intention est d'éviter toute cabale et que nous voulons suivre en tout la Loi, notre avis est que les scrutateurs sont élus et prêtent serment, et qu'ils sont donc revêtus de la confiance publique. Ils sont faits pour écrire les scrutins de ceux qui ne savent pas lire."

(signé) MOUCHARD, Maire; PETEL, Officier Municipal; Jean MOUCHARD, Pascal MOUCHARD, HUET, DE LA RUE, notables; P.L. MOUCHARD, greffier

30 décembre 1792: - Election du Maire, des deux Officiers Municipaux, du Procureur de la Commune et des six notables:

votants= 58

Ont été élus:

Maire:	MOUCHARD Louis (34 suffrages)
Officiers municipaux	{ MARTIN Jacques (27)
	{ PETEL Clément (25)
Procureur:	HUET Jean Louis (31)
Notables	{ MOUCHARD Pascal
	{ MOUCHARD Jean
	{ MOUCHARD Thomas
	{ MOUCHARD Nicolas
	{ MOUCHARD François
	{ MOUCHARD Noël

(Les séances du Conseil n'étaient , en somme, que des ... réunions de famille: le secrétaire-greffier lui-même était le fils du Maire!)

UNE HISTOIRE D'ENGRAIS ...

Délibération du 21 août 1790:

"Ce jour d'huy, Nous, Maire et Officiers Municipaux, en la présence du Procureur de la Commune, convoqués en la manière ordinaire et tenue au domicile du Maire, le Conseil Municipal ouï et le requérant le Procureur de la Commune sur les plaintes à lui faites sur le nommé Thomas DUGARD, ayant cessé de faire valoir une ferme qu'il tenait de la manse conventuelle de l'Abbaye de Bonport, et que toutes les terres de cette même ferme ont été divisées entre plusieurs particuliers de cette paroisse qui réclament aujourd'huy les fumiers et pailles laissés et à laisser par le dit DUGARD dans la dite ferme,

Considérant, le dit Corps Municipal, que la division de ces pailles et fumiers a déjà fait naître des contestations entre les particuliers qui jouissent maintenant de ces mêmes terres divisées,

A arrêté ce qui suit:

"Pour éviter toutes difficultés à l'avenir, chaque particulier fera sa déclaration, au greffe de la Municipalité, de la quantité de terres qu'il occupe de cette même ferme, d'après laquelle il sera fait une répartition des fourrages proportionnée à la quantité de terres dont chaque fermier jouira,

Que défenses seront faites au dit DUGARD de ne délivrer aucunes fumures et pailles provenant de la dite ferme à qui que ce soit, sous les peines appartenant,

Et que la présente délibération sera signifiée au dit DUGARD par le greffier de la Municipalité, et copie affichée à la porte de l'Eglise."

(signé) L. MOUCHARD, Maire; Jacques MARTIN, Officier Municipal;

J. L. HUET, Procureur; P. DE LA COUR, notable; J. P. HUET, greffier

Mais Thomas DUGARD n'a certainement pas tenu compte de la décision du Conseil lui interdisant de disposer à son gré des pailles et fumiers venant des terres qu'il a quittées car un autre Arrêté instaure un contrôle le 11 mars 1791. Le voici:

"Nous, Officiers Municipaux de Sainte-Anne de TOSTES avons arrêté que Louis MOUCHARD est nommé par l'ordre de M. le Président du District et par Nous, Commissaire pour délivrer les gerbées sortantes de la ferme de Th. DUGARD, et que les jours où il les délivrera sont fixés à chaque mercredi et samedi, vers la fin du jour,

Arrêtons que copie sera signifiée au dit DUGARD par le secrétaire-greffier,

Défendons en outre au dit DUGARD d'en enlever et délivrer à qui que ce soit, à défaut de quoi le dit DUGARD sera poursuivi par Nous et au nom de M. le Président du District par devant le juge à qui en appartiendra la compétence."

(signé) Jacques MARTIN, Pierre PETEL, Officiers Municipaux

... Mais, comme on le lira; DUGARD se vengera bientôt !

Le 5 mars 1793, le Maire Louis MOUCHARD signale au Conseil qu'une pétition adressée au District de Louviers par les sieurs Thomas Dugard, Pierre et Jean Désiré Delville, Nicolas Heullant, François et Jean-Pierre Petel, et Pierre Vedel, l'accuse avec ses deux officiers municipaux (ses adjoints) "de négligence et d'irrégularités" et demande leur révocation. Il leur est reproché de n'avoir pas empêché des soustractions de meubles et d'ornements d'église, après la fuite du curé "réfractaire" Petel.

Le Maire répond à ses accusateurs, présents à la réunion, que les dits objets-chasuble, surplis, rochets, étole, nappes et devant d'autel - ont été amenés chez lui, ainsi que le "serpent" (il s'agit sûrement de l'instrument appelé ophicléide) et une pierre bénite. Il remettra le tout à l'église.

Cependant, froissé dans sa dignité, il donne sa démission, imité par ses adjoints. Il fait décider que des élections auront lieu le dimanche 17 mars.

Satisfaits, Thomas Dugard et ses acolytes signent à la suite du procès-verbal cette déclaration: - "*Nous renonçons à toute poursuite et ferons tous nos efforts pour que les dits officiers municipaux ne soient pas inquiétés et y ceux déchargés des faits.*"

Quelques jours après, ils reconnaissent, en effet, sur le registre du Conseil, que le Maire a remis à l'église les objets disparus, "*sauf, ajoutent-ils, un devant d'autel, une pierre bénite et la nappe des fonts baptismaux, qui restent à recevoir.*"

Tout semble donc s'arranger; mais Dugard, qui a monté toute l'affaire, veut la mener jusqu'au bout, à son profit. C'est un personnage ambitieux, jaloux et chicanier. Il est en mauvais termes avec le Maire Louis Mouchard pour des questions d'usages en matière de location de terres (voir un des chapitres précédents), et il veut prendre sa place. Il réunit autour de lui ses voisins, amis et alliés des hameaux de la Cramponnière et de la Corbillière, alors importants. Grâce à eux, il obtient la majorité au scrutin du 17 mars 1793. Le voici élu Maire. En même temps, ses amis François Guillaume Petel et François Heullant sont nommés Officiers Municipaux, et Désiré Delville Procureur de la Commune.

Or, le jour même, les autres membres de l'ancien Conseil, les "Notables", - ils sont six et se nomment tous Mouchard! - démissionnent à leur tour... et sont remplacés par des amis du nouveau Maire Dugard, dont le curé René Le Sage.

Thomas Dugard tient sa vengeance: il organise une réunion des habitants à l'église le 6 avril, au matin et "somme" l'ancien Maire MOUCHARD et l'ancien adjoint PETEL de venir remettre les objets du culte non restitués. Ce qui est fait.

Mais, avec une évidente mauvaise foi, le nouveau Conseil refuse le devant d'autel (le secrétaire écrit "hôtel"!), la pierre bénite et la nappe qu'on leur présente, disant qu'ils ne les reconnaissent pas!

L'AFFAIRE DU MOBILIER DE L'EGLISE (fin)

Le 9 mai, Louis Mouchard et Pierre Petel, convoqués devant le Conseil, proposent à nouveau les mêmes objets ... qui sont encore refusés!

L'affaire est donc dans une impasse: elle a dû s'éteindre d'elle-même, car il n'en est plus question dans les archives.

D'ailleurs, d'autres événements, qui auraient pu devenir tragiques, ont lieu ensuite à Tostes, tous manigancés par le Maire Dugard, pris tout à coup d'un grand zèle révolutionnaire! Devenu tout puissant dans la Commune, il va profiter de cette autorité pour assouvir ses rancunes et satisfaire son ambition effrénée - ce qui le mènera finalement, par un juste retour des choses ... en prison!

Toute la suite vous sera contée plus loin .

Et offre un devant d'hotel noir avec une pierre
benite. Et une nappe de fond
Lesquels objet En ayant fait l'examen nous En
avons fait Refus attendu que nous ne les reconnaissons
pas pour les objet qui doivent nous Etre Representés
parceque il doit nous fournir un devant d'hotel
double Et que celui qui nous Represente Est simple
Et au sujet de la pierre benite nous ne la Refusons
point pour Etre celle qui y Etait Cidavant attendu
qu'elle Est trop petite - Et pour la nappe de fond
que ce n'est pas celle qui servait Cidavant Et
le devant d'hotel doit Etre garny En galons d'argent

LES ELECTIONS MUNICIPALES DE 1793

Le 17 mars 1793, après l'élection habituelle d'un Président du Bureau, de trois scrutateurs et d'un secrétaire (le curé), qui tous prêtent serment, on procède à la nomination d'un Maire et de deux Officiers Municipaux.

Or, depuis le début du mois, le citoyen Thomas DUGARD, homme ambitieux et vindicatif (tout cela est expliqué dans d'autres chapitres) mène une campagne sournoise contre Louis MOUCHARD et ses adjoints. Il a même porté une plainte au District avec ses amis, en particulier les citoyens Guillaume Petel, François Heullant et Désiré Delville, contre la Municipalité sortante, accusée par eux d'avoir enlevé de l'église des objets du culte, et qui a démissionné.

Le résultat est ce qu'il voulait:

Maire: Thomas DUGARD, "à la pluralité des suffrages" (il fait écrire au procès-verbal "aux applaudissements de l'assemblée")!

Officiers Municipaux: François Guillaume PETEL et François HEULLANT

Procureur de la Commune: Désiré DELVILLE

Ainsi, les quatre opposants prennent la place de l'ancienne municipalité.

Mais, le jour même, les six Notables du Conseil sortant (que ce scrutin ne concernait pas) démissionnent.

Dès le 2 avril 1793, ils sont à leur tour remplacés par six autres Notables, de toute évidence amis de Dugard. Ce sont:

Jean Jacques HEULLANT

Thomas DUCHESNE

René LE SAGE (le curé)

Guillaume PETEL

Jean Louis HUET, dit PETIT

Louis GUERARD

Cependant, Thomas DUGARD, qui a réussi auparavant à se faire nommer Trésorier de la Fabrique, (donc des biens de l'église), et ensuite Officier public, ne peut pas tout cumuler. Il abandonne cette dernière charge, d'ailleurs difficile pour lui, car il ignore totalement l'orthographe, et fait élire à sa place le curé LE SAGE. Mais, peu après, il trouve le moyen de se faire élire Trésorier Comptable de la Commune, ce qui avec sa fonction de Maire, lui donne à peu près tous les pouvoirs. Et il va en user, et même en abuser...

UN DICTATEUR LOCAL

Le nom de Thomas DUGARD revient souvent dans nos archives, entre 1792 et 1794, durant la période agitée de la Révolution. Il est né à TOSTES le 21 décembre 1734; il y épouse, le 15 septembre 1755, Marie Madeleine PETEL, dont les parents, comme les siens, étaient d'importants cultivateurs (on disait plutôt "laboureurs"). Ils ont trois fils: Thomas; Martin et Jean-Baptiste, et une fille, Marie Madeleine.

La famille, qui exploite en commun environ 45 hectares de terres, surtout au hameau de Blactuit, habite la ferme de La Cramponnière. La maison est une grande construction à étage, que Thomas Dugard qualifie lui-même de "manoir". Elle est entourée des masures où logent ses ouvriers agricoles. L'ensemble constitue un véritable hameau.

Les registres des délibérations du Conseil Municipal, à cette époque, nous renseignent abondamment sur la vie du village et sur le personnage de Dugard, ambitieux, autoritaire, et qui semble avoir des relations difficiles avec beaucoup d'autres habitants, notamment pour les usages locaux de fermage.

De plus, il se fait élire, successivement ou en même temps, Trésorier de la Fabrique, Officier Public, Collecteur d'impôts pour TOSTES, Syndic de la Fabrique, enfin Maire et, par un curieux cumul, Trésorier-Comptable de la Commune.

Il a ainsi, à partir de 1793, les moyens de "régler ses comptes". Il attaque le Maire sortant, Louis MOUCHARD, à propos des objets du culte qui ont été enlevés de l'église (cette affaire est relatée à part); ensuite, il fait déclarer "suspects" les membres de plusieurs familles aisées qu'il n'aime pas - et à cette époque, c'est une mesure policière grave, car ces gens doivent donner leurs armes et risquent au moins l'emprisonnement (voir le chapitre spécial).

Mais, peu à peu, l'ensemble de la population, de caractère paisible, désapprouve ces excès du Maire, ne le suit plus et, même, lui est hostile!...

A une assemblée qu'il a ordonnée, il se trouve à peu près seul, avec son Adjoint un Délégué du District qu'il a fait venir, et le curé (qui d'ailleurs s'en va). Notre Maire est d'autant plus vexé et furieux qu'il vient d'apprendre par hasard, en lisant le registre des délibérations, que son Conseil s'est réuni à son insu et est revenu sur sa décision précédente concernant les suspects: "tous sont à nouveau "citoyens libres" (sauf le prêtre réfractaire en fuite qui, en fait, le sera peu après)

C'en est trop pour Thomas DUGARD qui obtient un arrêté du Commissaire des Représentants du Peuple "déclatant la révocation du Conseil et le transfert à CRIQUEBEUF de l'administration de TOSTES!

Mais cette fois, les gens du village en ont assez! Des pétitions contre le Maire sont adressées aux dirigeants de la Région, à ROUEN ... et elles réussissent!

Le 4 juin 1794, le Maire est destitué de ses fonctions "pour incapacité"; un nouveau Maire et un nouveau Conseil sont nommés, à titre provisoire en attendant

UN DICTATEUR LOCAL (fin)

les élections municipales régulières, et la Commune retrouve son autonomie. (Tout ceci est détaillé dans un prochain chapitre)

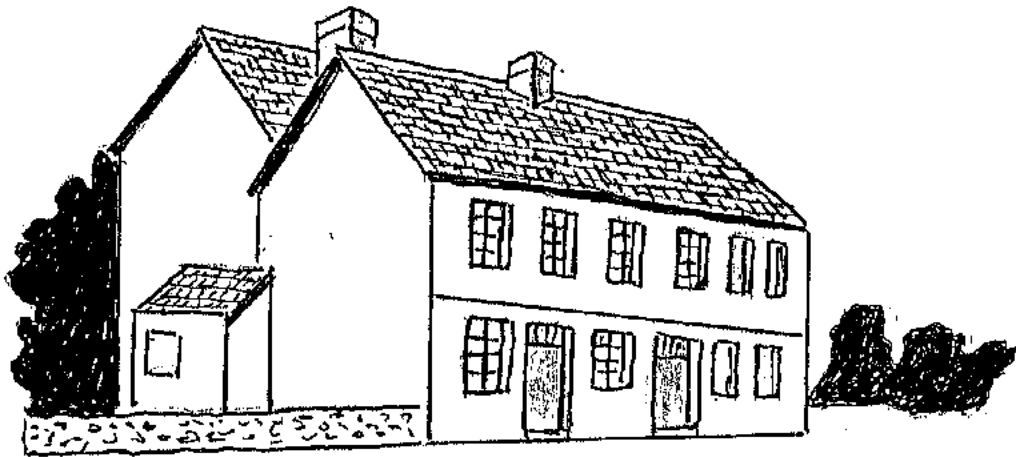
Or, les ennuis de Thomas DUGARD ne sont pas terminés: quelques jours après, il est arrêté, ainsi que sa femme, sur l'ordre du Jury du District de Louviers.

Après son emprisonnement, dont la durée est inconnue, il revient à TOSTES mais n'y exerce plus la moindre fonction publique. Il y est recensé en 1796 et 1804, et se déclare seulement: "vivant de son bien".

Les époux ont sans doute quitté la Commune peu après 1804, car ils ne figurent ni dans les recensements suivants, ni dans les registres de décès. Ils n'y ont d'ailleurs laissé aucune descendance directe ou indirecte.

Deux derniers détails, qui prouvent que les traditions restent vivaces à TOSTES: - A la Cramponnière, une grande pièce à l'étage est toujours appelée "La Chambre de Mairie"

- de même, un pan de muraille qui subsiste à l'entrée de la cour est encore désigné par cette expression bien normande: "le mur à Thomas" ...



La Ferme-Manoir de La Cramponnière, où se trouvait la "Chambre de la Mairie" en 1793-1794

L'AFFAIRE DES "SUSPECTS"

1793:- La Révolution lutte vaillamment contre presque toute l'Europe; mais elle doit aussi faire face à ses ennemis de l'intérieur, nobles et royalistes, souvent aidés par les Anglais. (D'où la création de l'Armée des Côtes de la Manche, formée surtout de soldats de la Normandie).

Dans chaque ville ou commune, les Maires, les Comités, la police doivent surveiller et dénoncer, d'après la loi, les citoyens suspectés de rébellion ou de trahison, leur ôter leurs armes et au besoin les faire emprisonner.

A TOSTES, le nouveau Maire Thomas DUGARD en profite pour se venger de ceux qu'il déteste. Le 2 juin 1793, son Conseil décide à l'unanimité que:

" Les citoyens et citoyennes ci-après nommés sont déclarés suspects et, comme tels, doivent être désarmés. Ce sont:

- 1- Louis MOUCHARD, laboureur (c'est l'ancien Maire)
- 2- Pierre MOUCHARD, son fils
- 3- Jean Louis HUET, ci-devant Garde des Forêts
- 4- Jean-Baptiste LE BAILLY, prêtre insermenté
- 5- La veuve LE BAILLY, laboureuse (!)
- 6- Barthélémy HUET, laboureur
- 7- Nicolas Pascal HUET, prêtre
- 8- Catherine LE BAILLY
- 9- Angélique LE BAILLY

Aussitôt, DUGARD, triomphant, convoque les "suspects" pour recevoir leurs armes. Mais il n'a guère de succès: si Louis MOUCHARD remet bien un fusil, son fils déclare qu'il a justement vendu le sien à un inconnu; un autre a cédé son arme à un citoyen d'Elbeuf, croit-il; un autre dit avoir égaré son pistolet! DUGARD envoie les gendarmes chez la Veuve LE BAILLY au manoir de Treize Livres: elle leur remet un fusil; mais déclare courageusement ne pas pouvoir dire où est son fils Jean-Baptiste le prêtre.

Or, le 14 août 1793, l'affaire rebondit ... en sens inverse! Le Conseil, réuni semble-t-il à l'insu du Maire, revient sur sa décision dénonçant les suspects (sauf pour le prêtre LE BAILLY, en fuite, qui reviendra deux ans plus tard, et ne sera d'ailleurs pas inquiété). Le procès-verbal indique:

" Considérant que les paroles qui ont été le motif de la délibération du 2 juin ne sont que le fruit de la sédition et de l'abus de bonne foi de ces concitoyens, il supprime la suspicion de MOUCHARD père et fils, HUET père et fils, la veuve LE BAILLY et ses deux filles, et ordonne que leurs armes leur soient rendues."

Le texte est assez confus, mais il s'agit en fait d'un désaveu total des actes du Maire. Quand celui-ci l'apprend (en lisant le registre!), il y fait inscrire une

longue protestation - une grande page- affirmant que la levée de la suspicion est due au fait que les votants sont, pour la plupart, parents des personnes suspectes. (Ce qui est évident, les registres de l'Etat-civil prouvant que, à l'époque, les habitants sont à peu près tous cousins ou alliés les uns des autres!). Puis, DUGARD, imité par son adjoint et complice PETEL, fait appel devant le Conseil Général du District de Louviers.

Et leur plainte aboutit très vite: le Commissaire des Représentants du Peuple ordonne la convocation du Conseil de Tostes et nomme le citoyen VOYER, Procureur de la Commune de Pont de l'Arche, pour recevoir des explications. VOYER vient à TOSTES le 17 août, fait sonner deux fois la grosse cloche de l'église pour appeler les Conseillers ... Or, personne ne vient, sauf DUGARD et PETEL, plus le curé LE SAGE qui, d'ailleurs refuse de signer le procès-verbal !

Têtu, le Commissaire VOYER revient le 22 août, fait sonner la cloche, attend plus de quatre heures, selon le compte-rendu: personne ne se présente, que DUGARD et PETEL ...

Furieux cette fois, VOYER fait transcrire sur le registre du Conseil cet Arrêté des Représentants du Peuple (certainement préparé) décidant que:

- 1°)- Le Conseil de TOSTES est suspendu de ses fonctions
- 2°)- Les dites fonctions sont attribuées provisoirement au Conseil de CRIQUEBEUF
- 3°)- Les citoyens TH.DUGARD et FR.PETEL assisteront aux réunions du Conseil de CRIQUEBEUF, qui se renseignera sur les actes de ceux qu'il remplace, mettra en vigueur les lois non appliquées et pourra faire désarmer et arrêter tous ceux dont la conduite sera suspecte ou qui s'opposeront à l'exécution de cet arrêté
- 4°)- Sont suspendus de leurs fonctions, avec défense de s'immiscer à l'avenir dans les fonctions publiques: Jacques HEULLANT, Officier Municipal; Th;DUCHESNE, René LE SAGE, G.PETEL, Jean Louis HUET, tous quatre Notables, et Jean Désiré DELVILLE, Procureur de la Commune.

5°)- Enfin, les scellés sont apposés sur les registres anciens de TOSTES et le registre en cours ira à CRIQUEBEUF.

Mais les Conseillers destitués ripostent et protestent à leur tour, aidés sans aucun doute par la population, excédée par la hargne du Maire DUGARD, et mécontente de voir la Commune annexée par CRIQUEBEUF, et ... ils gagnent !

En effet, le 4 juin 1794, le citoyen SIBLOT, Représentant du Peuple pour la Seine-Inférieure et l'Eure, prend un arrêté aux termes duquel:

1°) Le citoyen Prosper GANTIER est nommé Maire provisoire de TOSTES en remplacement de Thomas DUGARD, "destitué pour incapacité".

2°) Les citoyens Jean Louis MOUCHARD et Nicolas HEULLANT sont nommés Officiers Municipaux; Jean Désiré DELVILLE, Agent National (nouvelle appellation du Procureur

L'AFFAIRE DES "SUSPECTS" (fin)

de la Commune); Thomas DUCHESNE, André PETEL, Jean-Pierre HEULLANT, Philippe, François et Nicolas MOUCHARD, Notables.

Immédiatement après, le nouveau Maire demande à CRIQUEBEUF la restitution des pièces administratives de TOSTES déposées lors du transfert des pouvoirs. Dix jours plus tard, la demande n'ayant pas été satisfaite, le Conseil exige vigoureusement cette remise et désigne deux de ses membres pour reprendre à CRIQUEBEUF "tous les registres, papiers et titres de TOSTES".

Quant à DUGARD, après cet affront, les ennuis commencent pour lui: comme Trésorier Comptable de la Commune et aussi de la Fabrique, il doit rendre ses comptes sans délai. Ils sont acceptés, mais, malignement, on refuse de lui rembourser une dépense de 30 livres 5 sols pour le "luminaire de l'Eglise", sous prétexte qu'elle a été faite pendant la réunion de TOSTES à CRIQUEBEUF, donc sans autorisation! (On trouvera plus loin ces comptes pittoresques.) mais il n'est pas au bout de ses peines. Responsable de cette longue querelle, il en est finalement la victime. Le registre du Conseil indique à la date du 7 messidor an II de la République (25 juin 1794):

" Ce jour d'huy, se sont présentés trois gardes nationaux de Louviers, chargés de mettre à exécution un mandat d'amener décerné contre le citoyen DUGARD, cultivateur en la Commune de TOSTES et son épouse, par le Directeur du Jury d'Accusation du District de Louviers".

Les archives de TOSTES ne donnent aucun détail sur le motif et la durée de leur détention. Cependant, ils figurent aux recensements de 1796 et 1804. Mais DUGARD ne prend plus aucune part à la vie publique. Il indique comme profession "vivant de son bien". Aucune trace n'existe ensuite, et rien ne figure à l'Etat-Civil dans les décès. Le ménage a dû quitter TOSTES après 1804.

N O M S E T P R É N O M S des Individus de tout sexe au - dessus de douze ans.	A G E S.	É T A T S O U P R O F E S S I O N S.
<i>Dugard Thomas - - -</i>	<i>69</i>	<i>vivant de son bien</i>
<i>Dugard femme (mariee mad eleine petel)</i>	<i>69</i>	<i>idem</i>

" L'ENSENSOIRE , LA BANIERE ET LE CALLEVERE "

Ce n'est pas le titre d'une fable de La Fontaine, mais une suite de trois épisodes authentiques et charmants de naïveté qui vous feront sourire. (L'orthographe d'origine a été corrigée le plus possible).

L'ENCENSOIR: Le 26 mars 1793, le Conseil déclare que "l'ensensoire" ayant été portée au District, l'Eglise, pour la décence de l'office, a absolument besoin d'en être pourvue. Cette acquisition sera faite aux frais des deniers de la Fabrique au prix le plus modique. Le citoyen Thomas DUGARD se charge de l'achat de la "dite ensensoire" dont il promet produire quittance.

En effet, le 18 avril suivant, il reçoit de Noël GANTIER, Trésorier de la Fabrique, "15 livres 10 sols" en remboursement de cet achat.

LA BANNIERE: Le 20 mai 1793, le Conseil constate le besoin urgent d'avoir une "banière" pour l'Eglise. La "banière" sera dans la même forme et couleur de celle qui existe actuellement. Deux membres sont désignés pour cet achat.

Le 22 juin, la bannière est arrivée. Elle a coûté 160 livres, qui seront remboursées aux "commissaires", plus de 8 livres de frais de voyage.

LE CALVAIRE: Le même jour, le Conseil décide de mettre près de l'Eglise un nouveau "callevère" au lieu et place de l'Autre. Il sera fait en bois de chêne "peint en rouge, bleu et blanc" (!), hauteur sept pieds, non compris ce qui sera enclavé dans la pierre. Les mêmes conseillers sont chargés de cette mission. Les registres ne mentionnent pas la dépense totale, mais seulement le prix de la croix: 45 livres. Le reste a dû être payé au maçon qui réparait l'Eglise (vitres, pavés, briques etc) au même moment.

*et pour au sujet du Callevère il sera
fait en bois de chêne peint en rouge
bleu et blanc et hauteur de sept pieds non
compris ce qui sera enclavé dans la pierre*

L'INSTALLATION DU MAIRE Prosper GANTIER

PROCES-VERBAL inscrit au registre le 18 prairial an II (6 juin 1794)

" Aujourd'hui, en la ci-devant Eglise de la Commune de TOSTES, où étaient réunis un grand nombre de citoyens de la dite Commune, dûment convoqués et au son de la cloche, s'est présenté le citoyen DAGOMET, Agent National pour le District de Louviers, aux fins d'installer les membres destinés à remplir les fonctions municipales de la dite Commune et désignés par l'arrêté du 10 prairial.

Il a fait prêter serment aux membres ci-dessus de garantir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, de vivre en la défendant, de remplir avec exactitude leurs devoirs désignés par les Lois, et de mourir à leur poste (!)

Il nous a ensuite exhortés à la paix, à l'union, à la concorde et à la fraternité nécessaire entre les hommes.

Ont signé: DAGOMET, Agent National du District; Prosper GANTIER, Maire; Jean-Louis MOUCHARD et Nicolas HEULLANT, Officiers Municipaux; Désiré DELVILLE, Agent National pour la Commune; Thomas DUCHESNE, Jean Philippe MOUCHARD, Pierre HEULLANT, André PETEL, François MOUCHARD et Nicolas MOUCHARD, membres."

Prosper GANTIER qui vient ainsi d'être nommé Maire (et non élu) est un modéré et sa présence va ramener le calme au village après les excès récents. D'ailleurs, la fin de la Terreur arrive avec la chute de Robespierre, le 27 juillet 1794.

Le nouveau Maire se montre très vite bon administrateur. Il obtient du curé la location d'une pièce du presbytère pour y installer une Salle de Mairie; et il la fait meubler, achète les fournitures indispensables et fait graver un cachet portant l'inscription " République Française - Municipalité de TOSTES ", avec un "Bonnet de Liberté".

Il demande énergiquement à CRIQUEBEUF la restitution de "tous les registres, papiers et titres de TOSTES " et, faute de réponse, envoie un Conseiller pour les reprendre !

Délégué de la République, il en applique exactement les ordres: création d'un atelier pour la fabrication du salpêtre (voir chapitre spécial);réquisition de vieux cordages et de chiffons pour l'armée; de cendres de bois, de fagots, et de grands tonneaux pour la Salpêtrière; fourniture de ravitaillement pour la subsistance des villes et des troupes, etc.

Il essaie d'améliorer la vie de ses concitoyens: il fait empierrier les chemins, tous délabrés. Puis, la Commune manquant de blé après des réquisitions excessives, il obtient du District une livraison de 3 à 4 quintaux de grain par semaine.

Les habitants apprécient son efficacité car, quelques mois après, les élections étant rétablies dans la Commune, redevenue autonome, Prosper GANTIER est choisi comme Maire par la majorité des votants: Il le sera jusqu'en 1802.

Remboursement au Maire des frais de bureau, de chauffage et d'éclairage de la Mairie - 1819

Em. de Coarix

13 Mars 1819

Vous maire de la Commune de Teste,

Mandons au Revenu Municipal de la dite Commune de payer au maire de Teste la somme de quarante cinq francs pour frais de papier, bois, lumière, encre & autres dépenses alloués au maire article 5 du budget arrêté par Monsieur le préfet. Le présent mandat étant acquitté par le maire sera alloué au Revenu Municipal dans ses Comptes de l'année 1818.

N° 11

à Teste, le 13 Mars 1819

Le Maire de Teste



pour acquit
Le Maire de Teste
J. Pelguy
Le quinze Mars 1819
C. N. 181
C. N. 181

LES APPELS AUX ARMEES

A partir de 1791, la Révolution Française voit se dresser contre elle tous les souverains voisins, inquiets de la propagation chez eux de nos idées de liberté.

C'est la guerre; et l'Assemblée Nationale, proclamant " la Patrie en danger", demande de plus en plus de volontaires pour ses armées. Bientôt même, toutes nos frontières et toutes nos côtes étant attaquées, le Gouvernement exige que chaque Commune fournisse et équipe un ou plusieurs soldats, selon son importance. La Municipalité de TOSTES trouve quelques hommes, ouvriers agricoles à peu près tous, désireux de cesser leur vie de misère et de connaître l'aventure. Ils reçoivent, en plus de leur équipement, armes comprises, une sorte de prime au départ (entre 100 et 200 livres) et ensuite 1 ou 2 livres par jour de service. C'est ainsi que sont recrutés Joseph FERRAND, Jean-Baptiste LE COMTE et Jean-Pierre LE DRAN, tous originaires des villages voisins, mais journaliers à Tostes.

En même temps, tous les citoyens "actifs", c'est-à-dire payant des impôts équivalant au moins à trois journées de travail, constituent sur place la Garde Nationale. Chargés d'abord de la police intérieure, puis de patrouilles en forêt pour rechercher des malfaiteurs, nos Gardes Nationaux seront plus tard envoyés en service à Louviers et à Evreux. Certains seront même incorporés dans l'armée. (Il en est question plus loin)

En 1793, la loi exige l'inscription de tous les jeunes gens de 18 à 25 ans sur une liste d'Enrôlement, pour les appeler aux armées par "tirage au sort". Au jour fixé et au chef-lieu de canton, chacun tire un numéro au hasard: les hauts numéros dispensent du service, les autres désignent les conscrits qui partiront. Le malchanceux peut d'ailleurs se faire remplacer, à ses frais, par un volontaire. Mais, si celui-ci déserte, il doit en trouver un autre ou partir lui-même. C'est ainsi que les parents du jeune Jean-Pierre GOUJON doivent "acheter" deux remplaçants pour leur fils, le premier ayant déserté. Ce qui ne lui évitera pas, d'ailleurs, d'être incorporé en 1813 dans une des "Cohortes de la Défense des Côtes" à Cherbourg.

Les premiers conscrits de Tostes "bons pour le service" sont Georges PELGAS, Isidore SAILLOT, Honoré QUENNEVILLE, François PETEL et Clément PETEL. Heureusement, ils sont affectés à l'Armée des Côtes de la Manche, créée pour empêcher les débarquements ennemis. (Une souscription est même ouverte, dans le département de l'Eure, afin dit la circulaire, d'acheter un vaisseau pour l'anéantissement des féroces Anglais!)

A partir du premier Empire, les besoins en hommes sont tels qu'on appelle sous les drapeaux d'abord les célibataires, puis les mariés sans enfant, et plus tard les pères d'un enfant. Et la vie des soldats devient si dure pour ceux qui se battent, avec les nuits épuisantes sans dormir, les marches exténuantes, le manque de chaussures, le mauvais ravitaillement, qu'ils acceptent de moins en moins, et que beaucoup désertent, ou tentent de se faire réformer. En dépit des menaces de la loi et des recherches des gendarmes, ils sont de plus en plus nombreux.

Certains rentrent chez eux et s'y cachent; d'autres se disent malades ou vont jusqu'à se mutiler l'index (qui tire) ou l'oeil (qui vise); d'autres enfin errent dans les forêts, y vivant de brigandages.

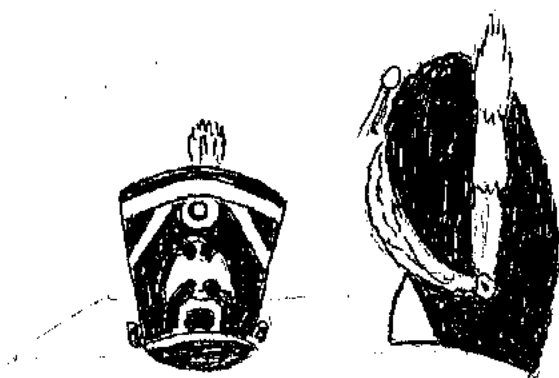
Notre village lui-même compte deux déserteurs: ce sont François HUET et Charles GOUJON, rentrés ingénument chez eux après la défaite de Napoléon, et qui sont rappelés à Evreux en novembre 1815. Ils ne se battent d'ailleurs pas, l'effondrement de l'Empire s'étant produit, suivi de l'invasion de la France. Ils seront réformés en janvier 1816.

Bien que beaucoup d'importantes familles de Tostes aient vu leurs fils partir à l'armée (PELGAS, HEULLANT, PETEL, GOUJON, MOUCHARD, GANTIER, HUET, etc.) il semble que la Commune n'ait compté qu'un soldat victime de la guerre. Il s'agit d'Alexandre GANTIER, volontaire en 1793, caporal en 1801, prisonnier durant quinze mois, réformé en 1810 pour "maladie de poitrine", et revenu mourir au pays natal, à 36 ans.

Tous les autres, ou à peu près, sont rentrés à Tostes. On retrouve leurs noms sur les listes de la Garde Nationale locale, l'un d'eux même, Georges PELGAS, comme sous-lieutenant. D'autre part, l'examen minutieux des registres d'Etat-Civil a révélé qu'ils sont décédés dans la Commune, certains à plus de 80 ans.

Après la défaite totale de Napoléon, Tostes va connaître deux années difficiles: 1814 et 1815. Tout d'abord, les troupes françaises battant en retraite réquisitionnent presque chaque jour, de mars à juin 1814, voitures, chevaux, bestiaux, paille et blé. Puis vient l'occupation prussienne, exigeante et brutale.

Ces événements sont les sujets des prochains chapitres.



LES REQUISITIONS

Dès 1792, les cultivateurs de Tostes sont souvent requis pour les corvées les plus diverses. Il leur faut d'abord livrer leur blé, semaine après semaine, à la Halle de Pont de l'Arche; puis, par un curieux renversement de la situation, aller en prendre à Louviers pour nourrir la population du village.

A la création de l'atelier de fabrication du salpêtre, au centre de la Commune (voir le chapitre spécial), ils doivent y apporter des cuves et de l'eau; puis, y amener les "terres à salpêtre" tirées du sol des étables et des écuries; enfin, des cendres de bois pour "lessiver" ces terres. Chaque jour, à tour de rôle, les fermes doivent fournir un homme, parfois deux, (on ira même jusqu'à dix!) pour aider le salpêtrier.

Les réquisitions prennent aussi des chevaux pour l'armée, ainsi que de l'avoine et de la paille, puis des vaches et des porcs pour l'alimentation des villes voisines et des soldats.

Par ailleurs, tous les chefs de ménage, sans distinction, sont invités impérativement à apporter des cendres de bois et des fagots pour la Salpêtrière; de vieux cordages dont on veut tirer l'étoupe pour faire la "bourre" des canons (mais on ne livre qu'une corde, trouvée sur les pavés de l'église!); enfin, de vieux chiffons. On en demande une livre par famille, soit une cinquantaine à peine: il en vient cent quatre (mais cela débarrasse les greniers!).

L'église elle-même est mise à contribution: toute l'argenterie du culte est réquisitionnée et portée à Pont de l'Arche. Il y a, dit le reçu, "une encensoire", une navette, un plat avec deux burettes, un goupillon, un bénitier et deux crochets d'argent, le tout pesant 11 marcs 10 onces, soit près de 3 kilos. On enlève aussi deux des trois cloches, sans doute après 1793, car, cette année-là, les réunions sont annoncées "au son de la grosse cloche".

Cependant, en 1814 et 1815, avec la fin de l'Empire, les corvées et les prélèvements augmentent. Après les défaites de Napoléon en Russie, puis en Allemagne, puis en France, il faut fournir des chariots avec chevaux et conducteurs pour le transport de blessés (6 voitures avec paille en mars 1814), de bagages et de munitions. En avril 1814, il faut loger 3 officiers et 40 hommes du 122^e régiment de ligne. De plus, à chaque passage de troupes, on fournit du ravitaillement, sans parler des vols dans les basses-cours! Mais le comble est atteint en juillet 1815: Napoléon, revenu de l'île d'Elbe, est écrasé à Waterloo, et c'est l'occupation de la France par ses ennemis.

Jusqu'en 1791, la Révolution n'a guère changé la vie des habitants de Tostes. Les mêmes notables, élus à présent, dirigent les affaires communales. Un seul avantage: les "dîmes" sont supprimées et remplacées par les "contributions", mieux réparties entre les concitoyens.

Mais des événements graves viennent troubler la paix villageoise: partout, en France, les récoltes de 1787 et 1788 ont été mauvaises, et celle de 1789, désastreuse après un hiver terrible. Alors, comme toujours en pareil cas, des marchands sans scrupules ont accaparé et caché les denrées essentielles comme le blé, pour faire d'énormes bénéfices à la revente.

A Paris et dans les grandes villes, le pain manque; le peuple gronde et se soulève. Le Gouvernement doit prendre des mesures énergiques: réquisitions de blé et de farine, perquisitions, emploi de la force armée (Garde Nationale). Tout naturellement il se tourne vers les producteurs. Il ordonne la déclaration des récoltes. Le "Directoire du District" de Louviers exige, de plus en plus durement, des livraisons de grain à la Halle de Pont de l'Arche, lieu habituel des marchés. Tostes doit y livrer 20 sacs de blé par semaine.

Mais certains fermiers refusent d'obéir, et les autorités doivent employer les menaces et même la force. Le 25 octobre 1792, le Conseil de Pont de l'Arche annonce que "devant la mauvaise volonté des laboureurs des communes voisines, notamment Tostes et La Haye Malherbe, un détachement de 40 hommes de la Garde Nationale, commandé par un capitaine, sera envoyé pour obtenir les livraisons dues". Le Maire de Tostes fait aussitôt livrer le blé par les cultivateurs récalcitrants. Trois jours plus tard, nouvel ordre de livrer 16 sacs de blé, sous peine de l'envoi de 20 gardes Nationaux. Un peu après, la menace se réalise: sans prévenir, le 24 septembre 1795, voici que 30 Gardes Nationaux de Pont de l'Arche font irruption à Tostes, et prennent d'autorité 3 200 livres de blé (32 quintaux de 100 livres).

Furieux, le Conseil prend une délibération affirmant que, s'il avait été averti "il aurait fait repousser la troupe, au besoin par la force"!

Pourtant, la Municipalité de Tostes fait son devoir: un peu avant cet incident le Maire GANTIER, apprenant que Thomas DUGARD - encore lui! - était le seul à n'avoir pas obéi à une réquisition de blé pour la petite Commune voisine de Saint-Pierre de Liéroult (aujourd'hui disparue) fait perquisitionner dans la grange de ce fermier: on y trouve 3 000 gerbes de blé! Un rapport sévère est alors envoyé à Louviers.

De son côté, la ville d'Elbeuf, déjà importante à l'époque grâce à ses manufactures textiles, croit pouvoir exiger du blé de Tostes. Cette fois, la Municipalité réagit: le Maire fait appel au District, qui lui donne raison.

LES REQUISITIONS DE BLE (fin)

Le plus étrange est que la Commune finit par manquer de blé! Dès 1794, il faut en demander à Louviers. Deux fois par semaine, en moyenne, un cultivateur est requis avec un attelage pour aller y prendre 3 ou 4 quintaux de blé, qu'il faut répartir ensuite entre les habitants, au prix de 3 sols la livre. (On distribue même une fois du riz à 8 sols la livre)

On comprend la gravité de cette pénurie de blé quand on sait qu'à l'époque, le pain était la base essentielle de l'alimentation, car on commençait seulement à connaître la pomme de terre. Dans la déclaration communale des récoltes 1792, par exemple, on lit: céréales= 76 200 gerbes; pommes de terre = 0.



LA "SALPETRIERE"

Juin 1794:- Les armées de la Révolution, qui se battent sur toutes nos frontières, finissent par manquer d'armes et de munitions. On réquisitionne tous les fusils pistolets et sabres en bon état. (Une déclaration obligatoire en Mairie indique pour Tostes: 37 fusils, mais presque tous de petit calibre). On fond les cloches pour faire des canons. Mais la poudre de guerre -ou poudre noire- fait défaut. Alors, le Gouvernement lance une campagne nationale pour qu'il en soit fabriqué dans toutes les Communes.

Il faut savoir que la poudre de guerre est un mélange de charbon de bois, de soufre et de salpêtre. C'est ce dernier qu'il s'agit d'obtenir. Or, le procédé est simple: le salpêtre est composé d'azote et de potasse et, justement, l'azote se trouve en grande quantité dans les fumiers et les litières d'animaux. Quant à la potasse, elle est abondante dans les cendres de bois.

Alors, ordre est donné, dans chaque village, de gratter tous les sols des écuries, étables et caves, et de mélanger cette terre avec de l'eau de lessive obtenue à partir des cendres de bois. Le liquide qui en résulte, ou "eau salpêtrée", est porté en tonneaux aux ateliers spéciaux de Louviers et de Pont de l'Arche, qui en extraient le salpêtre.

Voici le détail de cette campagne à Tostes:

8 juin 1794:- Publication de la loi sur la fabrication du "salin" ou salpêtre.

13 juin :- Jean Louis PETEL est désigné comme "agent salpêtrier" (Il est tanneur, donc un peu chimiste). Il va faire un stage d'instruction à Louviers et en revient après "examen satisfaisant".

20 juin:- Le charron RENAULT est chargé de faire des cuves à lessive en sciant en deux les gros tonneaux à cidre en usage à l'époque: les "pipes" de 600 l et les "muids" de 1 000 l et plus. En même temps, il visite tout le village avec l'agent salpêtrier et un délégué du Conseil pour recenser les terres à salpêtre.

Le même jour, on réquisitionne un "banneau" attelé, des brouettes, des pelles, des fûts, puis trois hommes pour tirer la terre des endroits choisis et l'amener à l'atelier. Celui-ci est installé au centre du village, dans la cour du "ci-devant" presbytère. Enfin, on achète à Saint-Pierre de Liéroult les outils nécessaires: crible, battes, robinets de bois.

A partir du 24 juin, le travail est en route et ne s'arrête plus. A peu près chaque jour, il faut fournir deux ou trois hommes, une voiture avec chevaux, au moins une "pipe" d'eau, et des cendres de bois. Pour celles-ci, on en exige d'abord trois livres par habitant, puis on fait couper et brûler toutes les plantes nuisibles des terrains incultes et des bois: genêts, bruyères, mousses, mauvaises herbes. On fixe même la part de chacun: il est décidé que tout citoyen de 16 à 60 ans devra apporter 4 fagots de genêts sur la place du village, à l'entrée, (vers Pont de l'Arche)

LA SALPETRIERE (fin)

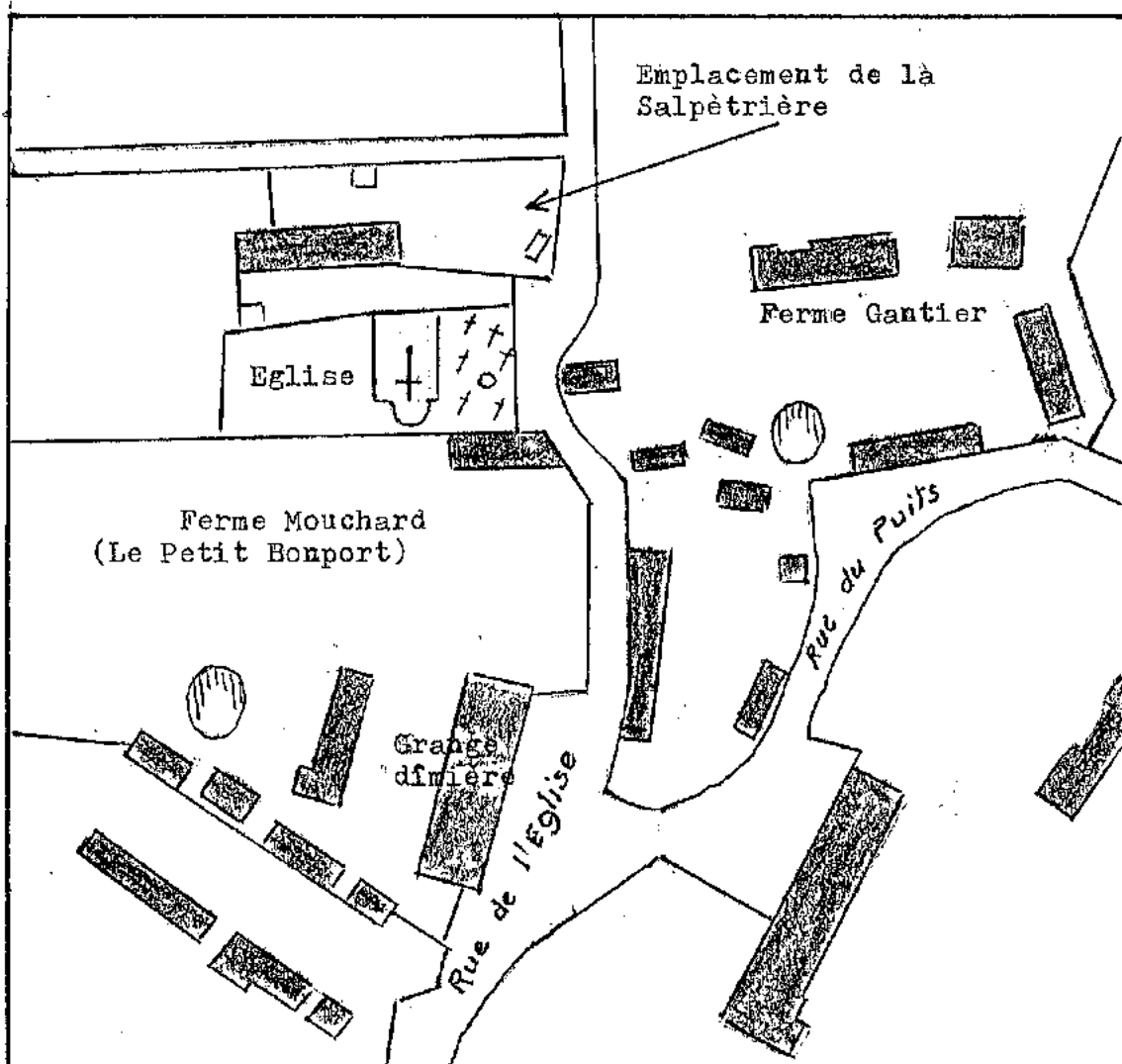
On réclame aussi les marcs de cidre et de poiré.

La Nation paie d'ailleurs fournitures et salaires (de 25 à 50 sols par journée d'ouvrier, et 40 pour le charron).

Mais la moisson réclame "tous les bras des citoyens"; alors le Maire engage un ouvrier pour aider chaque jour le salpêtrier. Il reçoit deux livres par journée de travail.

Le 30 septembre, nouvelle demande de cendres: il faut en fournir 400 livres par décade - soit 200 kg pour dix jours.

Cependant, après un an de ce travail intensif, les sols à salpêtre sont épuisés et les outils inutilisables. Chacun peut alors reprendre son labour habituel - ou à peu près - car les guerres qui dureront encore vingt ans enlèveront des hommes (peu, heureusement), des chevaux, des bestiaux, et la plus grande partie des récoltes de blé, avoine, paille, etc.



LES CLOCHES ET L'HORLOGE DE L'ÉGLISE

Au moment de la Révolution, l'Église possédait trois cloches, une grosse et deux petites. C'est la première qui appelait aux offices et, plus tard, aux réunions du Conseil et aux assemblées de la population. C'est, par exemple, ce qu'indique le procès-verbal d'une convocation du 15 août 1793. Au cours d'une séance précédente, le 12 janvier 1793, il avait d'ailleurs été décidé "de faire faire des cordes pour les trois cloches, de la longueur de 42 pieds (14 mètres) jusqu'au pavé de l'église, et de percer le jubé en trois endroits". On peut encore voir ces trous. Quant aux cloches disparues, elles ont probablement été enlevées puis fondues pour faire des canons.

Ce même jour de janvier 1793, le Conseil décide de "chercher un citoyen de confiance pour sonner l'office des Fêtes et Dimanches, monter l'horloge tous les jours et tenir fermée la porte du jubé, le tout pour vingt livres par an". C'est le citoyen Etienne BUHOT qui est choisi.

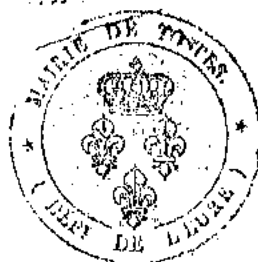
Mais, le 8 juin 1793, l'horloge s'arrête: Honoré RENAULT, sacristain et charron la "raccomode". Il reçoit 5 livres pour ce travail, et 3 livres pour l'avoir remontée tous les jours pendant trois mois.

Puis, le 14 juillet 1793, Etienne BUHOT accepte de sonner l'angélus matin, midi et soir, les messes des dimanches et fêtes et de faire le remontage quotidien, à condition d'avoir un aide pour le remplacer au besoin. C'est Jacques MOARD qui devient second sonneur. Ils se partageront un salaire annuel de 23 livres 10 sols.

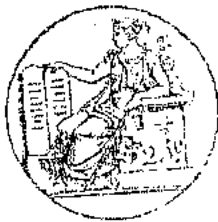
Le 22 juin 1794, RENAULT reçoit 8 livres "pour dégraissage et raccomodage de l'horloge" et fournit 5 onces d'huile pour 14 sols.

Enfin, un peu plus tard, l'horloge fonctionnant décidément mal (elle ne sonne plus) on en confie la réparation à LE BRETON, horloger de Pont de l'Arche.

Bon pour la somme de quatre six
francs que le percepteur de la commune
de toste est autorisé à payer au sieur
Jean Honoré Renault ouvrier charron
demeurant en cette commune pour
l'entretien de l'horloge.
Le maire de toste
J. Polignac



Salaire de l'ouvrier chargé de l'entretien de l'horloge de l'église pour l'année 1817



Exercice de 1817-

Bien vu la somme de trente six francs que le percepteur de la commune de toster est autorisé à payer au Sieur Jean Honoré Renault ouvrier charon demeurant en cette commune pour l'entretien de l'horloge, conformément à l'article vingt six du budget de la présente année ou en conformité de l'arrêté spécial ouvert par Monsieur le préfet le vingt quatre février dernier.

Le costé de la ville de toster le huit cent dix sept. Le maire de toster

36 36.

pour acquit
Renault

LES COMPTES DU TRESORIER DE LA COMMUNE

ETAT des DEPENSES présenté au Conseil par Thomas DUGARD, Maire et Trésorier Comptable de la Commune depuis mars 1793 jusqu'à juin 1794:

Payé pour achat de registres, encre, papier, poudre, plumes, cire, etc.			
la somme de dix-huit livres dix solscy	18 [#]	10 ^s
Payé à Désiré DELVILLE et Thomas DUCHESNE pour:			
Achat de la bannière: la somme de cent soixante livres	cy	160 [#]	
Frais de voyage : la somme de huit livres	cy	8 [#]	
Payé à Honoré RENAULT pour graissage et "racommodage" de l'horloge, la somme de huit livrescy	8 [#]	
Payé à Jacques MOARD pour sonnerie des offices et remontage de l'horloge pendant l'année passée, la somme de vingt-trois livres dix sols.cy	23 [#]	10 ^s
Payé pour l'achat de l'ensensoire (!) et d'ensens la somme de seize livres	cy	16 [#]	
Payé pour la croix en bois du calvaire la somme de quarante-cinq livres	cy	45 [#]	
Payé pour une main de papier et encre la somme de une livre quatre sols	cy	1 [#]	4 ^s
Payé pour un registre la somme de sept livres	cy	7 [#]	
Payé pour port d'une lettre la somme de seize sols	cy		16 ^s
Payé pour port d'une autre lettre la somme de vingt sols	cy		20 ^s
Payé pour achat de cire pour le luminaire de l'église pendant la réunion de TOSTES à CRIQUEBEUF la somme de trente livres cinq solscy	30 [#]	5 ^s

Ce quatre messidor an II (22 juin 1794)

Note: Ces comptes ont été exigés de Thomas DUGARD, qui cumulait curieusement les fonctions de Maire et de Trésorier-Comptable de la Commune, et qui vient d'être "destitué pour incapacité". (Il sera même arrêté le surlendemain). Alors le nouveau Conseil le contraint aussitôt à justifier ses dépenses. On lui donne d'ailleurs décharge, sauf- malignement- pour l'achat de la "cire à luminaire" qui a été fait pendant la fusion administrative des deux Communes, donc sans autorisation !

LES COMPTES DE LA " CI-DEVANT "FABRIQUE

(Trésorier Thomas DUGARD)

Payé au citoyen René LE SAGE, ci-devant curé, pour honoires, la somme de vingt quatre livres cy	24 #	
Payé pour deux panneaux neufs aux vitres de la ci-devant église la somme de trois livres douze sols cy	3 #	12 ^s
Payé pour trente pavés pour le raccomodage de la ci-devant église, la somme de deux livres cinq sols cy	2 #	5 ^s
Payé pour une serrure neuve et le raccomodage d'une autre, la somme de quatre livres dix sols cy	4 #	10 ^s
Payé pour une couplière neuve à une des cloches, la somme de six livres dix sols :cy	6 #	10 ^s
Payé pour cinq onces d'huile pour graissage de l'horloge, la somme de quatorze sols cy		14 ^s
Payé pour raccomodage du pied de la Croix du Friche, la somme de six livres cy	6 #	
Payé au cytoyen METTAIS pour un demi- cent de pain de messe, la somme de dix sols cy		10 ^s
Payé au cytoyen LE SAGE, cy-devant curé, pour un livre d'Evangile, la somme de deux livres cy	2 #	
Payé à Nicolas MOUCHARD pour avoir été quérir la Croix du Friche la somme de six livres cy	6 #	
Payé au cytoyen HAYET pour avoir fondu des vieux cierges la somme de deux livres trois sols cy	2 #	3 ^s

Ce quatre messidor an deux de la République (22 juin 1794)

Note: Comme pour la Commune, Thomas DUGARD doit rendre, devant le nouveau Conseil, ses comptes de Trésorier de la Fabrique.

Ils sont, eux aussi, examinés sans bienveillance, mais finalement acceptés. D'ailleurs, que faire d'autre, en ce cas ?

C'est de la Révolution que datent les premiers recensements, car la Royauté n'avait pu, faute de moyens administratifs nationaux, en réaliser avant 1789. Le premier essai sérieux date de 1794.

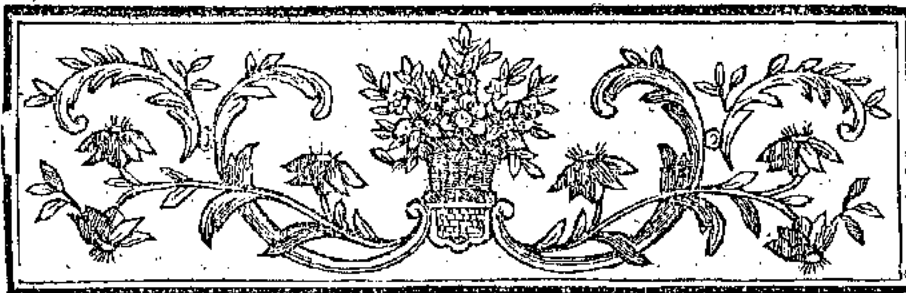
Le 30 prairial an II (18 juin 1794) le Maire de TOSTES demande à tous les citoyens chefs de familles de venir remettre en Mairie la liste des "individus de chaque maison".

Mais l'administration du District fait remarquer que cet arrêté n'est pas conforme à la loi, qui exige que le recensement soit fait sur place, dans tous les foyers. Les membres du Conseil visitent alors toute la Commune, chacun dans un secteur; et le total du recensement donne 168 individus.

Or, le district signale que tous les renseignements demandés n'ont pas été fournis, en particulier la date et le lieu de naissance de chacun. On décide alors de recommencer...

Le 9 messidor an II de la République (selon le nouveau calendrier), en fait le 27 juin 1794, le Conseil désigne quatre de ses membres qui passent à nouveau dans les maisons. Cette fois, on trouve 169 habitants! Pour tout compliquer, une liste établie en Mairie vers la même époque totalise 177 personnes ... Ce nombre est d'ailleurs faux car les cultivateurs ont inscrit à tort tous les ouvriers journaliers venant des Communes voisines, et; d'autre part, les habitants allant travailler ailleurs n'ont pas été recensés. Le résultat officiel retenu indique 168 personnes, ce qui semble un peu au-dessous de la réalité.

En effet, dès 1796, un nouveau recensement est fait, plus précis, semble-t-il, et mieux organisé, encore que, bizarrement, on ne dénombre que les "individus au-dessus de 12 ans" soit 154. Il faudrait y ajouter au moins une vingtaine d'enfants d'un âge inférieur.



D É C R E T

EN-TÊTE du Décret du 19 Prairial - An 2^e de la République
(7 Juin 1794), ordonnant le "Recensement des Individus"

LE RECENSEMENT DE 1796

Moins de deux ans après la tentative, assez peu réussie, de "comptage" de la population française, un nouveau recensement a lieu. Pourquoi?

Il s'agit d'une opération de dénombrement, cette fois encore, mais un peu différente. Le nouveau Gouvernement, le "Directoire" a reçu de nombreux rapports sur les difficultés que rencontrent les habitants des campagnes (90% des Français) pour s'adresser à l'Administration. En effet, beaucoup de fonctionnaires (gendarmes, juges, percepteurs, etc) sont au chef-lieu du district ou du département, et l'état des chemins est si mauvais qu'ils sont souvent impraticables, en hiver surtout.

En outre, le canton est une bonne unité territoriale, avec son chef-lieu généralement au centre; là, se trouvent les principaux commerçants, ainsi que les médecins notaires; etc; là, se tient le marché hebdomadaire, où on peut acheter linge, vêtements mercerie, chandelles, herbes médicinales, outils, et ustensiles divers - et vendre les produits de la ferme. On décide donc d'y installer - (par une sorte de décentralisation, déjà!) des fonctionnaires de police, de la justice, des finances, des contributions.

Alors, ce recensement de 1796 est réalisé dans chaque Commune, et les résultats additionnés au chef-lieu du canton. (Le total national n'a pas été fait; de toutes façons, il aurait été faux, les enfants de moins de 12 ans n'ayant pas été recensés)

Pour TOSTES, quatre membres du Conseil font le tour du village, dans le même ordre qu'en 1794, ce qui permet de suivre les changements familiaux.

Le résultat final donne 32 familles, mais en fait 41, si on tient compte des enfants majeurs qui, mariés, sont restés avec leurs parents.

Presque tous les chefs de famille sont cultivateurs; ils emploient au total 5 bergers, 2 vachers, 6 charretiers, 4 valets de ferme, 6 "batteurs de grange", 9 journaliers et journalières. Il convient d'y ajouter au moins une dizaine de servantes pour tout le village.

Les autres métiers sont ceux de "facteur de bois", c'est-à-dire exploitant forestier (2), de charron (2), de meunier (1 avec 2 aides) et, plus inattendus, ceux de tailleurs (2), et de couturière (3), tous cinq de la famille DELVILLE, souvent citée; de sabotiers (2 dans un atelier chez Noël Petel, 3 dans un autre, chez Noël Gantier père, sans doute des artisans venus du Massif Central pour une saison, comme plus tard, des briquetiers et des "scieurs de long"). Enfin, 2 gardes forestiers, 1 garde retraité et le curé.

Le total officiel adressé à Pont de l'Arche donne 154 individus, soit, en ajoutant les enfants d'après l'Etat-Civil, 181 personnes.

L'OCCUPATION PRUSSIENNE DE 1815.

Commencée le 1er août 1815, à la suite de la défaite de Napoléon à Waterloo, l'occupation de Tostes par les troupes prussiennes est immédiatement méthodique, menaçante, brutale. Le Commandant, établi à Pont de l'Arche, exige d'abord la liste des foyers du village(44) et des habitants (166).

Le 3 août, il fait apporter à Pont de l'Arche toutes les armes à feu possédées: on lui livre 1 fusil de petit calibre et 9 fusils de chasse.

En même temps, il réquisitionne du blé, de la paille, 5 vaches, et 1 barrique de vin. Dans le courant du mois, il exige encore 2 vaches et du blé, ce qui atteint 62 hl en un mois.

Puis il faut fournir, sous peine d'exécution militaire, "4 voitures à 3 chevaux pour transporter les bagages des troupes."

En septembre, les Prussiens prennent 40 hl de blé, 174 hl d'avoine, 800 bottes de paille, et réquisitionnent 6 voitures à 2 chevaux.

En octobre, Tostes doit fournir le cantonnement à 59 soldats prussiens, et à leur officier "avec son domestique".

Dans ce mois, ils exigent 36 voitures attelées, plus de 12 chevaux de trait, plus 3 chevaux montés.

En novembre, il faut livrer une autre barrique de vin.

Ils partent enfin vers la fin de ce mois...

Ensuite, vient le moment des plaintes et des indemnités. Tout semble avoir été remboursé dans le courant de 1816, même le "tabac à fumer" fourni par 18 cultivateurs aux soldats cantonnés chez eux! Il y en a en tout, 183 onces, soit...plus de 5kg1/2!

Et la facture totale est de 32 francs 20 centimes.

Facture d'un débitant de PONT DE L'ARCHE pour fourniture
de tabac aux soldats prussiens cantonnés à FOSTES en 1815

Le 18 Octobre 1815

Messrs. Brosse Débitant de Tabac, à
Pont de l'arche, a fourni pour les militaires
logés à Fostes, par ordre de M^r le
Maire de la dite Commune

Deux kil. de tabac à fumer de qualité g^{de} à
7²⁰ de kil. 14⁰⁰

Reçu comptant la somme de quatorze francs
quarante centimes



L'INSECURITE DE 1800 à 1820

Entre les années 1800 et 1820 environ, s'étend une longue période d'insécurité intérieure. La police de Napoléon Ier, bien organisée pourtant, est impuissante dans notre région de forêts. En effet, beaucoup de déserteurs, d'insoumis, de condamnés évadés se cachent dans les bois, parfois groupés en bandes de brigands. Et les plaintes sont nombreuses, allant de menus larcins à des vols à main armée. Voici quelques uns de ces méfaits, consignés dans les registres de la Mairie:

8 juin 1813:- On a volé chez un fermier de Tostes deux "longes" de cuir, un fouet à charrue, un couteau, un drap de grosse toile ... et un chien de berger!

13 septembre 1813:- Prosper GANTIER signale le vol de six pièces de fil blanc pour coudre, cinq barres de coton bleu ciel, un bonnet de coton blanc pour homme, deux bonnets de toile de coton pour femme, une bêche et une pince de fer.

En même temps, les voleurs prennent "un pantalon de siamoise rayé bleu, blanc, rouge et un autre de froc brun" chez un domestique de la ferme, pendant qu'il était parti avec sa femme et sa fille à l'Assemblée de Montaure!

25 juin 1814:- Jean Louis HUET, garde forestier en retraite se plaint du vol de "sept bourrées de bois de coudre" (fagots de noisetier)

12 novembre 1814:- Les "malveillants", comme dit le registre, continuent leurs méfaits: un propriétaire signale qu'on a essayé de détruire un mur en "bauge", et que des greffes ont été arrachées; un fermier porte plainte pour le "vol d'une jument blanche"; un autre vient déclarer la disparition de sept moutons.

14 janvier 1816:- Louis le Vigneron vient signaler le vol d'un matelas, d'un traversin, d'une couverture, d'une "courte-pointe" et de deux oreillers, le tout minutieusement décrit (tissu, couleurs, rayures). Il décrit même les bâtons qui ont servi aux voleurs à percer le toit de chaume, et qu'il a retrouvés sur place!

Mais les deux méfaits les plus audacieux sont ceux-ci:

13 janvier 1801:- Attaque du Percepteur de Thuit-Signol, entre Tostes et Elbeuf, par 8 hommes armés qui dérobent sa recette (en somme, le premier "hold-up" de l'autre siècle!)

25 février 1807:- Vol en forêt de Tostes d'un lot très important de bois de hêtre, emporté ... dans un chariot à quatre chevaux !

Chacun de ces deux derniers vols fait l'objet d'un chapitre particulier.

Dès l'élection du premier "Conseil Général" de TOSTES, il a fallu trouver une Salle de réunion (on disait alors Chambre de la Commune)

La question a tété réglée provisoirement: le 12 août 1792, le procès-verbal de séance indique "en la Chambre du Secrétaire", ce qui était la meilleure solution, car le dit secrétaire, Pierre MOUCHARD , et le Maire, Louis MOUCHARD, son père, habitaient au centre du village.

Par contre les réunions publiques se tenaient "en l'église", comme celle du 9 novembre 1792, où on avait convoqué tous les cultivateurs pour leur demander impérativement de livrer leur blé.

Puis, en mars 1793, un retournement de l'opinion fait élire comme Maire Thomas DUGARD, personnage autoritaire qui fera beaucoup parler de lui. Il fait décider, le 5 avril, que les séances du Conseil auront lieu "en la Chambre de la Commune, qui est située en le manoir du citoyen Dugard, Maire" (il s'agit de la ferme de La Cramponnière)

Or, après une année d'aventures épiques qui sont contées à part, DUGARD est destitué, et un de ses rivaux, Prosper GANTIER, est élu à sa place.

Evidemment, DUGARD n'accepte plus que les réunions aient lieu chez lui!

Alors, le nouveau Maire trouve une solution habile: le 15 juin 1794, le Conseil décide de "solliciter du ci-devant curé une des chambres du ci-devant presbytère". L'accord est fait, moyennant deux livres par mois, avec le curé LE SAGE. La salle est trouvée, il faut la meubler. Le lendemain, le Conseil adopte la proposition suivante de l'Agent National (nouveau titre du Procureur de la Commune) DELVILLE: "N'ayant point de table pour l'exercice de la Commune, il est possible à cet effet de prendre deux tiroirs du coffre de la sacristie. Les tablettes seront remises à un ouvrier pour la confection de la dite table". Quelques jours après, on achète papier, encre, plumes et cire à cacheter. Enfin, on fait graver un cachet de Mairie.

Après la Révolution et l'Empire, le lieu des séances, appelé désormais "Mairie" est une maison proche de la Mare, et voisinant avec le "pressoir communal" et le "four communal". (Ce dernier, qui existe encore, a permis longtemps aux Maires de Tostes de donner un abri pour la nuit aux mendiants de passage). Enfin, l'actuelle Mairie a été construite spécialement en 1885 avant la classe: ce sera évoqué plus loin.

Un dernier détail au sujet des réunions: Dès 1792, elles ont lieu le dimanche après la messe, puis chaque vendredi, ensuite le samedi et même, durant une courte période, tous les soirs!

(La constitution actuelle prévoit quatre sessions ordinaires par an, plus des sessions extraordinaires à chaque fois qu'il en est besoin.)

LES MAIRES DE TOSTES

Les premiers Maires de 1791 à 1802, ont été élus par le peuple.

Mais de 1802 à 1870, ils sont nommés par les Préfets. Enfin, depuis 1871, ils sont de nouveau élus par les Conseillers Municipaux, et parmi eux. En voici la liste:

De 1791 à 1793 : MOUCHARD Louis	démission en 1793
De 1793 à 1794 : DUGARD Thomas	destitué en 1794
De 1794 à 1802 : GANTIER Prosper	
De 1803 à 1812 : LE BAILLY Nicolas	décédé en 1812
De 1813 à 1815 : CRESPIN François	destitué en 1815
De 1816 à 1827 : PELGAS François	démission en 1827
De 1827 à 1832 : BENOIST Charles	décédé en 1832
De 1833 à 1849 : PESQUEUX Charles	
De 1850 à 1856 : POTEL Amable	démission en 1856
De 1857 à 1870 : DEDESSUSLAMARE Emmanuel	
De 1871 à 1883 : GANTIER Edmond	
De 1884 à 1885 : HUET Clément	démission en 1885
De 1885 à 1887 : MARTIN Emile	démission 1887
De 1887 à 1909 : HUET Clément	
De 1910 à 1911 : ROSE Clotaire	
De 1912 à 1919 : MARTINAIS Pierre	
De 1920 à 1929 : RICHARD Auguste	
De 1930 à 1936 : ROSE Clotaire	
De 1937 à 1965 : GANTIER Marcel	
De 1966 à 1976 : RICHARD Emile	
De 1977 : DROUET Hubert	

DE QUEL BOIS IL SE CHAUFFE . . .

Voici l'étange mésaventure dont a été victime, il y a plus d'un siècle et demi un respectable habitant du village:

Il se promenait innocemment dans notre forêt de Tostes, accompagné de son fils, d'un domestique et de son charretier qui, comme par hasard, conduisait un chariot attelé de quatre chevaux, mais vide. (Le chef de cette bizarre caravane allait peut-être voir sa Mère-Grand, comme le Petit Chaperon Rouge?) Soudain, il aperçoit, sur le bord du sentier, un tas de bois énorme, mais très joli à voir: de belles bûches de hêtre, soigneusement empilées, et qui semblaient n'appartenir à personne...

Toute l'équipe s'arrête; on regarde à droite, à gauche, devant, derrière: rien! - "Allons-y"! ... Sitôt dit, sitôt fait: nos quatre gaillards empoignent les bûches, se les passent, en emplissent le chariot. Et puis, : "Hue! On rentre!"

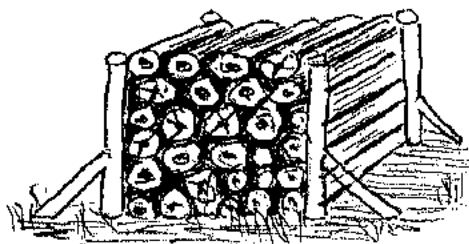
Hélas, tout le monde le sait, depuis l'histoire du Petit Chaperon Rouge, les bois ne sont pas sûrs! Justement, on entend trotter dans le chemin ... Les loups? - Non: les gendarmes à cheval, en tournée! Ils n'ont ni grandes oreilles, ni crocs menaçants, mais leurs bicornes à cocarde et leurs grands sabres sont impressionnants! ... Ils mettent pied à terre, questionnent... Réponses embarrassées, on le devine; puis notre homme perd la tête et risque tout: -"Écoutez... voilà 20 louis ... et vous ne parlez de rien..."

Mais les gendarmes, c'est bien connu, sont "service-service". Fidèles au devoir, ils rédigent un procès-verbal, et mentionnent avec le délit cette offre maladroite puis envoient le tout à leurs supérieurs.

Ensuite, continuant l'enquête, ils notent la "résistance à la force armée" et la "dissimulation des quatre chevaux après le délit". Finalement, le Tribunal est saisi de l'affaire, mais sa sentence n'est pas connue... De toute façon, cet hiver-là, notre homme a certainement dû, pour se chauffer, se contenter de vieilles racines ou de souches de pommier!

MORALITE: (car il y en a une, comme dans les fables et les contes):

- Si vous allez en forêt, cueillez-y des fleurs, des fraises, des champignons, mais surtout pas des bûches de hêtre !



LA QUERELLE DU MISSEL

Le 22 mai 1816, le Maire transmet au Sous-Préfet la note suivante:

" *Plainte du sieur Honoré RENAULT, sacristain de l'église de TOSTES, à la garde duquel est confié le mobilier de la dite église:*

- *A l'issue de la messe, des Rogations, un nommé LECLER, sacristain de l'église de MONTAURE, s'est emparé d'un missel appartenant à celle de TOSTES. Le dit Honoré RENAULT l'ayant retiré des mains du dit LECLER, M. le Curé de MONTAURE s'en est emparé et l'a remis à son sacristain, avec ordre de l'emporter, ce qui aurait pu occasionner du désordre, puisqu'on délibérait d'aller l'enlever de force à ce sacristain. Nous ne concevons pas de quel droit le dit curé de Montaure a pu faire cet enlèvement. Aussi, M. le Sous-Préfet, nous espérons de votre justice que vous donnerez l'ordre de rapporter ce livre."*

En même temps, le Maire proteste auprès du curé par une lettre à laquelle celui-ci répond, le 26 mai:

"*Vous me demandez, Monsieur, quel titre j'ai de me servir des livres de votre église où; d'après ma nomination à la paroisse de Montaure à laquelle est réunie votre paroisse, j'ai seul le droit de me servir des ornements, dont je dois avoir les clefs. Le missel, je l'ai emporté pour mon besoin personnel. Il sera remis à l'église de Tostes lorsque j'irai sur les lieux pour prendre l'inventaire des meubles, et une clef de l'église me sera remise, puisqu'on ne veut pas être d'accord. S'il y a des fonds à la Fabrique, il faudra aussi me faire voir les titres, je le puis exiger, et la clef de la sacristie sera entre mes mains."*

- *Réplique du maire, par cette délibération du Conseil:*

"*Nous déclarons à M. Duchesne, desservant, que nous ne permettrons point d'enlever le mobilier de l'église de Tostes; que nous ne lui devons point d'inventaire, ni clef de l'église, ni de la sacristie, et encore moins rendre des comptes de la Fabrique, sans qu'il soit présenté un ordre de M. le Préfet."*

Enfin, le bouillant curé s'apaise et, le 28 juin, écrit au Maire - tout en grommelant, c'est sûr ! ceci:

"*Je renvoie le missel que je n'avais pris que pour mon besoin personnel pour le remettre ensuite à l'église de Tostes, et dans laquelle j'exercerai tous les pouvoirs que l'on veut méconnaître, et cela pour que vous ayez la bonté de remettre le récépissé à mon sacristain porteur de ce livre."*

Ainsi se termine cette minuscule tragi-comédie ...



L'ARBRE DE LIBERTÉ

En 1790, l'Assemblée Nationale invite le peuple à planter dans chaque Commune un "Arbre de Liberté". TOSTES plante le sien, solennellement, sur la place du village en face de l'église.

Mais les partisans de l'Ancien Régime n'acceptent pas ce symbole, pourtant pacifique et poétique. Une nuit, l'arbre est arraché. L'enquête peut découvrir les auteurs du méfait: Augustin DELVILLE et son fils Désiré. Ils sont convoqués par huis-sier devant la Municipalité, condamnés à "remettre la plante en place où elle était ci-devant" et à payer les frais du procès.

Il faut croire qu'ils n'ont pas obéi - ou mal- car un nouvel Arbre doit être planté en 1794. Et, une nouvelle fois, il est arraché!

Aussitôt, le Conseil prend une délibération quelque peu grandiloquente, comme beaucoup d'écrits et de discours de l'époque, décidant de rechercher les coupables... et de planter un troisième Arbre de Liberté! Voici ce texte (du 6 avril 1795):

" Ce dix-sept germinal, an III de la République Française une et indivisible, devant Nous, membres du Conseil Général de la Commune de TOSTES, assemblés au lieu ordinaire des séances par l'Agent National, a été dit par lui:

" En exécution de la Loi, nous avons planté en cette Commune un Arbre de Liberté. Déjà, il prenait racine, et sa verdure nous donnait le présage le plus certain de son accroissement. Une main désespérée l'a abattu cette nuit. Je me plais à croire que l'auteur de ce délit n'a point pris naissance en cette Commune, et qu'un étranger, dans un moment d'ivresse ou d'insanie, a commis cet attentat. Je demande en conséquence et requiers que, le 23 de ce mois, il soit procédé à la plantation d'un arbre vivace de Liberté, que tous les habitants soient avertis de cette cérémonie civique, persuadé que leur amour pour la chose les fait regretter une action aussi criminelle, en même temps qu'ils désirent le remplacement le plus prochain."

" Sur quoi, l'Assemblée délibérant, il a été arrêté, à l'unanimité, que le réquisitoire ci-dessus sera mis en entière exécution, que l'Agent National recherchera et poursuivra, autant qu'il sera en son pouvoir, les auteurs, fauteurs et complices de ce délit, et qu'une expédition de la présente sera envoyée au citoyen BERNIER, député au département d'Eure, ainsi qu'à l'Administrateur du District de Louviers, pour servir et valoir ce que de raison." Le Maire (signé) GANTIER

En conséquence de cette décision, un arbre est donc planté le 23 germinal et il se développe normalement, cette fois jusqu'en 1816, soit pendant 20 années, au milieu de la place communale, face à l'église.

Mais la chute définitive de Napoléon Ier, en 1815, a amené un nouveau roi, Louis XVIII, dont le premier souci est de supprimer toute trace de l'oeuvre de la Révolution, y compris les Arbres de Liberté! Ce qui est fait, avec empressement, par le nouveau Maire, royaliste, qui vient d'être nommé. Voici le compte-rendu, assez pittoresque:

L'ARBRE DE LIBERTE (fin)

3 mars 1816- Procès-verbal

" L'an mil huit cent seize, le troisième jour de mars, nous, soussigné, Maire de TOSTES, suivant l'ordonnance de M. le Sous-Préfet de Louviers, avons affiché l'arbre de la liberté qui existe dans cette Commune sur la place publique, pour être vendu ce jour au plus offrant et dernier enchérisseur."

Le sus-dit arbre mis en vente, il en est résulté:

- 1°) que le sieur PELGAS a offert 4 francs
- 2°) que Th. MOUCHARD en a offert 4 francs 50 centimes
- 3°) que Pr. GANTIER en a offert 6 francs
- 4°) et finalement L. LE VIGNERON: 6 francs 25 centimes

Personne n'y voulant plus mettre d'enchère, Nous l'avons définitivement adjugé au dit sieur Louis LE VIGNERON, à charge par lui de l'abattre sous vingt-quatre heures et de mettre l'emplacement du dit arbre en bon état de réparation.

Nous avons distribué de suite aux ci-après dénommés, savoir:

A la veuve THIEURY, 4 francs - A la femme OSMONT, sur la moralité de laquelle il n'y a aucun reproche, 2 francs 25 centimes.

Le Maire (signé) Fr. PELGAS



LES DECES TRAGIQUES

Les actes de l'Etat-Civil ancien indiquent parfois la cause d'un décès, quand il s'agit d'une mort violente ou subite, donc sans dernier sacrement. Voici ceux qui ont été relevés. (Les décès des vagabonds ou de mendiants figurent dans un chapitre séparé.)

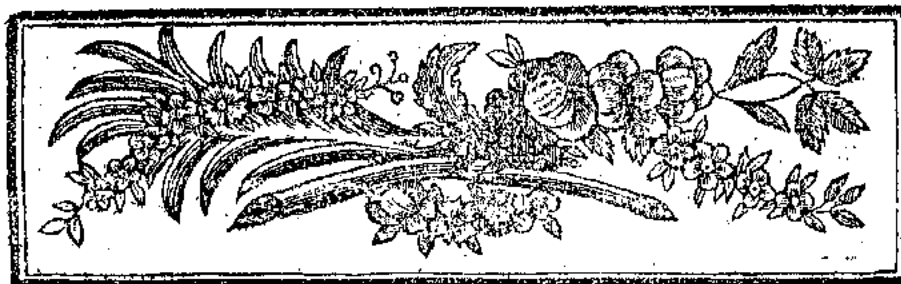
14 avril 1697:- Décès de Noël MOUCHARD , 18 ans, "accablé et tué en tirant du marne"

2 janvier 1710:- Décès de Nicolas LE BAILLY, 55 ans, demeurant à la ferme de Treize Livres, mort subitement dans les bois de Louviers

25 octobre 1717:- Décès de Clément HEURTEMATTE, journalier, 33 ans, marié, "homicidé" (tué) à TOSTES, l'avant-veille. Le corps, déposé à la prison de Pont de l'Arche, est ramené à TOSTES par ordre de Monsieur le Lieutenant Général pour y être inhumé.

7 février 1765:- Décès de Marie Catherine PETEL, 14 ans, tuée dans une marnière de Montaure

3 avril 1908:-Double décès étrange de Marie Louise DIVAY, 32 ans et de son tout jeune enfant âgé d'un mois. Les circonstances relatées (décès dans la cour de la ferme - à 6 heures du Matin - au début d'avril) ont amené à penser qu'il ne peut s'agir d'un accident, mais d'un suicide par noyade dans la mare. Et il se trouve que les souvenirs d'habitants de la Commune confirment cette hypothèse - sans pour cela apporter une explication...



QUELQUES FAITS DIVERS

31 mai 1792: - Le Procureur de la Commune, Jean Louis HUET, garde-forestier, a un rôle un peu particulier. Bien qu'il soit élu par les habitants, il doit veiller à l'application des Lois et Décrets. Mais il prend son pouvoir un peu trop au sérieux et le dépasse souvent. C'est ainsi qu'il se permet de convoquer le Maire et les deux Officiers Municipaux et leur demande davantage de fermeté envers les contrevenants. Ils lui répliquent astucieusement que *"n'étant point revêtus du bon vieux mante de soiffrée aux trois couleurs de la Nation, ils ne peuvent exercer aucun pouvoir de police"* ajoutant qu'au besoin, ils enverront les coupables devant le Juge.

12 juillet 1792: - Le Maire réunit la population afin de *"nommer des mandataires qui iront à Louviers pour représenter la Commune et prêter le serment fédératif"* le 14 juillet. Hélas! Personne n'est volontaire en cette période des moissons, et le procès-verbal qui le constate est envoyé à Louviers, sans commentaire ...

6 août 1794: - Le Maire, sur demande impérative du Procureur de la Commune déclare qu'un registre va être ouvert pour recevoir l'inscription des citoyens qui désirent fonder à Tostes une "Société Populaire".

Il semble bien que personne ne soit venu, car aucune activité d'une telle société n'est signalée ensuite.

3 pluviôse an III (27 janvier 1795): -Le Conseil décide que les "gerbées" (bottes de paille) qui ont servi aux 25 prisonniers de guerre venus à Tostes pour le ramassage des fesnes seront vendues le 13 pluviôse prochain (2 février) à midi.

(Les fesnes ou faînes, minuscules fruits du hêtre, servaient beaucoup à l'époque, ainsi que les noix, à la fabrication d'une huile excellente).

LES METIERS

Avant la Révolution et les recensements officiels, c'est seulement par les actes de l'Etat-Civil qu'on connaît les métiers des habitants.

Les cultivateurs sont évidemment les plus nombreux, avec leurs ouvriers agricoles souvent spécialisés: charretiers, vachers, bergers, "batteurs en grange".

Puis viennent les artisans: meuniers, charrons, tailleurs, couturiers et couturières, sabotiers.

Lorsque l'industrie s'établit dans la région à Louviers, Elbeuf, Oissel, on voit apparaître des "tisserands à domicile" (16 à la Vallée) ainsi que des ouvriers teinturiers et tanneurs.

Souvent, on exerce deux professions: un cultivateur est parfois tailleur, garde des bois, exploitant de forêt et même "instituteur particulier"!

Enfin, la Commune a deux employés: le secrétaire-greffier (qui d'ailleurs déclare des récoltes de blé) et le pâtre communal, chargé de mener paître en forêt, aux époques autorisées, les vaches et génisses du village. D'où le nom de "Rue aux vaches" puis de "Sente aux vaches" donné au chemin qu'utilisait ce troupeau de 70 bêtes environ. En 1794, ce pâtre communal se nomme Jean Cir THIEURRY. (Il sera appelé aux armées en 1813 , à 29 ans, en reviendra et sera cultivateur)

Le recensement officiel de 1796 cite 40 cultivateurs, 24 ouvriers agricoles, 2 facteurs de bois (exploitant de la forêt), plus 2 gardes forestiers, 7 servantes, 8 artisans, dont le meunier, et 2 sonneurs. L'un des deux sera agent-salpétrier également, mais sa mission ne durera guère qu'un an.

LE MOULIN A VENT DE TOSTES

Dès la plus haute antiquité, les hommes savaient broyer entre deux pierres les graines des céréales sauvages pour en tirer la farine grossière dont ils faisaient des bouillies et des galettes. Ensuite, ils inventèrent les meules tournant l'une sur l'autre. La mise en marche de ces lourdes pierres était d'ailleurs un travail très dur, réservé aux animaux, aux esclaves et aux prisonniers.

Puis on eut l'idée d'utiliser la force du courant des rivières à faire tourner les "roues à aubes" et à mouvoir ainsi les axes des meules.

Cependant, pour les plateaux sans cours d'eau, et pour les côtes, il fallait trouver un autre moyen. On imagina alors l'emploi d'un système aperçu durant les Croisades dans les plaines sèches de l'Egypte: les moulins à vent. On en construisit dans toute l'Europe, et leur apparition en Normandie date du 13^e siècle. Beaucoup plus tard, en 1789, notre département comptait plus de 500 moulins, à eau ou à vent.

Il n'est pas possible de dater la construction du moulin à vent de Tostes, dont il ne reste que l'énorme et massive tour ronde. Mais son existence est prouvée, dès le 17^e siècle, par les archives de la Mairie. Il appartenait alors à l'Abbaye de BONPORT, depuis 1670 environ, ainsi que toutes les terres voisines. L'endroit formait même un hameau qui groupait jusqu'à 7 masures, sous le nom de "LA COUTURE (culture) DU MOULIN". A la Révolution, le moulin, vendu comme "Bien National", ainsi que toutes les propriétés de BONPORT, fut acheté par le sieur QUESNEY, "fabricant" à ELBEUF.

Par ailleurs, les registres de l'Etat-Civil ont révélé les noms des anciens meuniers, avec leur profession bien précisée. C'est ainsi qu'on apprend que le moulin était exploité en 1707 par Jean AUGER; en 1759 par Jean PETEL; en 1771 par Jean MOREAU; en 1796 par François LONGUEMARE; en 1801, enfin, par François LANGLOIS (dont la "patente de meunier" a été conservée par un heureux hasard dans nos archives).

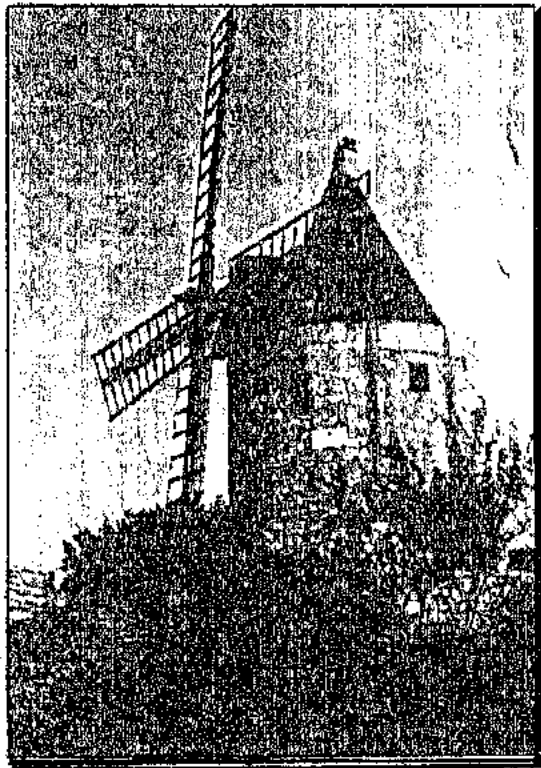
Enfin, les témoignages précis et concordants de Anciens du village établissent que des débris d'ailes gisaient il y a soixante ans à peu près dans le bas de la tour et le pré voisin, et même qu'une aile pendait encore au mécanisme du sommet, après avoir tourné longtemps aux grands vents venus de la mer...

Pour que cette étude soit complète, il faut signaler qu'une tradition orale, assez répandue dans TOSTES, rapporte que la tour actuelle aurait existé avant la création du moulin. Certains détails, en effet, semblent justifier cette hypothèse: la maçonnerie très ancienne, l'existence d'une cheminée intérieure, la disposition de la pièce d'entrée qui évoque une "salle de garde", et les fenêtres qui ne sont, en fait que des "meurtrières". Tout cela fait penser à une de ces "tours de guet" fortifiées, construites au Moyen-Age sur les hauteurs pour surveiller les alentours et avertir par signaux les villes et forteresses en cas d'invasion de troupes ennemies qui furent nombreuses et variées durant plusieurs siècles (Normands, Anglais, Bandes de brigands, soldats de seigneurs révoltés, Protestants, Catholiques) jusqu'à ce que l'autorité des Rois impose enfin la paix générale.

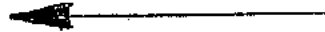
LE MOULIN A VENT DE TOSTES (fin)

Dans cette supposition, il est certain que la transformation ultérieure en moulin à vent a exigé un rude travail pour la mise en place de l'énorme mécanisme, dans et sur la tour! Mais le bois et la forte toile à voiles ne manquaient pas, et les charpentiers de l'époque étaient d'habiles artisans!...

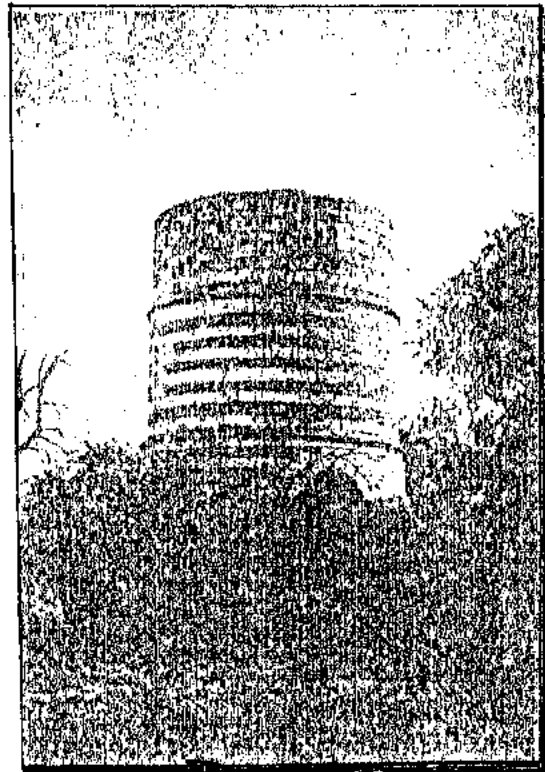
Cette question n'a pas été résolue, et ne pourra l'être, sauf en cas de découverte - bien peu probable - de documents authentiques et précis sur ce sujet...



Notre moulin, tel qu'il
devait être autrefois:



... et la majestueuse ruine
qui en reste aujourd'hui:



N.º 187.

QUITTANCE DE DROIT DE PATENTE POUR L'AN 9



EXTRAIT du Tableau des Citoyens sujets à patente,
arrêté pour le Canton de *Lez* par
l'Administration centrale, le 7 *novembre*
an 9 de la République française.

DÉPARTEMENT
de *Saône*

CANTON
de *Lez*

Noms du Contribuable..... *François Luylois*
Demeure..... *Lez*
Profession..... *marchand*
Montant ou évaluation du loyer.....

BUREAU
de *Lez*
N.º *517* du registre
de recette.

Droit fixe.....	<u>5</u>
Droit proportionnel.....	<u>6</u>
TOTAL.....	<u>11</u>

Nota. Averti de requérir
de l'Administration muni-
cipale, dans les dix jours,
l'expédition de la Patente,
conformément à la loi.

JE soussigné, Receveur de l'Enregistrement au *Lez*,
reconnais avoir reçu de *C.º Luylois* domicilié
dans la Commune de *Lez* la somme
de onze francs
savoir, celle de *Cinq francs* pour le
droit fixe, et celle de *Six francs*
pour le droit proportionnel qu'il devait, conformément au
Tableau dont l'extrait est ci-dessus, pour la patente qui lui sera
délivrée pour l'an 9

FAIT à *Lez* le 25 *Novembre*
an 9 de la République française.

Extrait cadastral de 1801 indiquant le moulin et la maison du meunier

D É S I G N A T I O N DE LA NATURE ET DE LA CONTENANCE DE CHAQUE NUMÉRO DE PROPRIÉTÉ COMPRIS DANS LA SECTION:		ÉVALUATION du REVENU NET, en l'an	
NATURE DE CHAQUE PROPRIÉTÉ.	CONTENANCE.		
Terres labourables	14 ares 1 Vergée ^{après}	1242 1195	50 75 Centes
Terres labourables et fische	16 ares	104	
Moulin atout diminutions faites des réparations		60 f	
une Maison a l'usage du moulin		6	
Terre labourable	9 ares 2 Vergées	161 f	50
Idem	9 ares 2 Vergées	161 f	50
Idem	1 ares	25 f	-

LE "HOLD-UP" de L'AUTRE SIECLE

(Lettre du Sous-Préfet de LOUVIERS au Maire de TOSTES, datée du 25 nivôse an 9 de la République - 14 janvier 1801)

LIBERTE

EGALITE

Citoyen

Le Percepteur de la Commune de Thuit-Signol allant à Louviers a été arrêté le 24 à 8 heures du matin dans la forêt d'Elbeuf au bout de l'avenue de La Saussaye, au haut de la côte de St Pierre de Liéroult et sa recette volée par 8 hommes armés, un d'eux ayant un mouchoir de soye qui lui couvrait le visage en partie. Désignés comme suit:

Le chef, 35 à 36 ans, taille 5 pieds 3 pouces environ, figure pleine, peu colorée, gros ventre, habit-veste redingotte en drap Blanchet, chapeau à 3 cornes, un beau fusil à deux coups, gravé.

Un autre, roux, 45 à 48 ans, marqué de petite vérole, 5 pieds 2 pouces environ, maigre, habit-veste redingotte Blanchette, sans fusil, ayant un pistolet à 2 coups, chapeau à 3 cornes.

Un autre, brun, 27 à 28 ans, 5 pieds 4 pouces, teint coloré, bonne mine, habit verdâtre sans redingotte, chapeau rond à haute forme, fusil à deux coups.

Un autre, brun noir, 22 à 24 ans, calotte de cuir noir sur la tête et chapeau à 3 cornes, teint blesme, habit-veste redingotte Blanchette plus blanche que les autres, fusil à deux coups.

Les 4 autres que l'on n'a pas pu désigner: taille à peu près de 5 pieds 2 ou 3 pouces, habit-veste redingotte Blanchette, fusils doubles sauf un ayant un fusil simple avec Bayonete à ressort.

Tous en bottes à l'anglaise pointues.

Je vous invite à faire toutes les recherches possibles sur ces 8 individus et à me transmettre de suite les renseignements recueillis. Huit hommes armés, tous habillés de même, ne peuvent marcher ainsi en plein jour sans avoir été aperçus et que l'on puisse suivre leurs traces.

Vous devez sentir de quelle importance il est pour vous de mettre un terme à un pareil brigandage dont les suites doivent nécessairement retomber sur vous et vos concitoyens.

Je vous salue

Le Sous-Préfet P.M. BOUTIN

.

Cette lettre - où les quelques fautes d'orthographe ont été laissées - appelle évidemment des réflexions quelque peu amusées. Parmi les détails étonnants qu'elle rapporte, on peut admirer l'audace de ces huit brigands, opérant presque tous à visage découvert, bravant les patrouilles fréquentes des gendarmes. Ce genre de méfaits se produisait d'ailleurs dans toute la France à cette époque troublée. De véritables bandes organisées (soldats déserteurs, condamnés en fuite, pègre des banlieues, etc) attaquaient les voitures publiques ou privées, dévalisant les voyageurs et emportant les fortes sommes d'argent qu'on ne pouvait envoyer que par ce moyen... Un fameux exemple est l'attaque, en 1796, près de Melun, du "Courrier de Lyon": 6 hommes à cheval tuèrent les deux conducteurs et emportèrent 7 millions!

Nos voleurs, eux, avaient un plan d'action moins sanglant: en nombre, bien armés, opérant par un matin de janvier, au jour naissant, sur une route peu fréquentée, près d'une vaste forêt propice à leur fuite et à leur disparition, après le partage du butin dans quelque hutte de bûcheron ou de charbonnier, ils couraient peu de risques

...

Il faut souligner aussi le prudent sang-froid du Percepteur - brave mais pas téméraire - qui se résigne à arrêter son cheval et à laisser prendre sa caisse. Que pouvait-il faire d'autre au fait? Cingler ses agresseurs d'un coup de fouet? Tirer un coup de pistolet, s'il en avait un? Il y aurait laissé sa vie ... Autant céder à la force!

Il a eu d'autant plus raison que ses voleurs ont agi sans violence, et, en somme, avec un certain tact. Ils n'ont même pas dételé et chassé le cheval, ce qui aurait contraint le pauvre Percepteur à parcourir à pied deux ou trois lieues - avec une sacoche très légère, il est vrai!

Il a, en tout cas, fait preuve malgré sa peur d'un remarquable don d'observation. Quel oeil d'aigle! Il compte ses assaillants, évalue leurs tailles, décrit leurs visages, leurs vêtements, coiffures, chaussures, et leurs armes: un véritable signalement de police!

Par contre, la note du Sous-Préfet prête à sourire: il pense, avec une belle candeur; que les brigands, leur attentat réussi, s'en sont allés sur la route même, tranquillement, bien groupés derrière un fanion de "soye", marchant au pas en chantant l'air à la mode: "Après de ma Blonde..."

Quant au Maire de TOSTES, il a dû mettre en action toute sa police: son unique garde-champêtre, et l'envoyer faire une ronde en forêt. Celui-ci n'a pas pu refuser, car cela faisait partie des obligations imposées par son arrêté de nomination.

.

LE "HOLD - UP" DE L'AUTRE SIECLE (fin)

On y lit, en effet, que le garde-champêtre doit:

- veiller à la sûreté des personnes et des propriétés,
- veiller à la conservation des récoltes, de jour et de nuit,
- appliquer les règlements sur la chasse, la pêche, le port d'armes, les dégradations des chemins, les étrangers, les passeports, le braconnage, les biens communaux,
- arrêter les évadés des galères, les déserteurs, les gens sans aveu et sans papiers
- réprimer, de concert avec la Gendarmerie et la Garde Nationale, le brigandage, le vagabondage et la mendicité,
- enfin, se refuser à toute tractation avec les délinquants... Ouf!

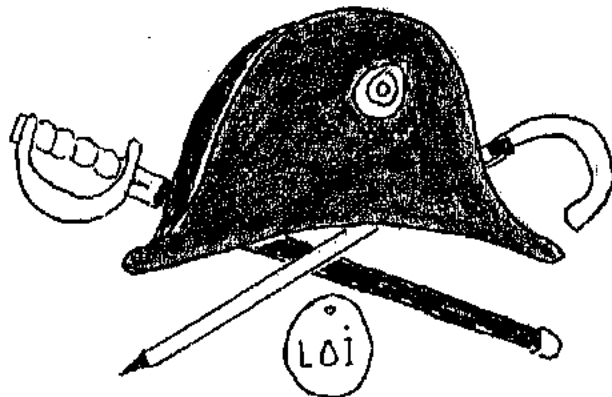
Finalement, notre garde a sans doute mis - sans hâte excessive- son beau bicorné à cocarde, enfilé le baudrier supportant le sabre court (le fameux "coupe-choux"), fermé soigneusement sa porte et gagné la forêt, sa canne à la main...

Pourtant, ne croyons pas qu'il se soit glissé à pas feutrés dans les taillis et les fougères, puis d'un tronc d'arbre à l'autre, guettant le moindre bruit suspect et retenant son souffle quand "s'enfuyait la queue blanche d'un lapin! Non! Comme il ne tenait nullement à engager un combat perdu à l'avance, il a dû, au contraire, faire grand bruit, écrasant feuilles sèches et bois mort de ses lourds souliers à clous, heurtant les branches de sa canne ferrée, prêt au besoin à opérer une retraite honorable et prudente...

Enfin, heureusement bredouille et surtout sain et sauf, il est renté à la Mairie pour faire son rapport:

- Rien à signaler, Monsieur le Maire; les brigands se sont enfuis!

Alors, il est revenu chez lui, chassant -avec de grands gestes et de grands cris, cette fois- les corbeaux qui picoriaient dans les sillons enneigés. Et puis, bien au chaud près de l'âtre, il a allumé sa pipe, avec la satisfaction du devoir accompli...



TOSTES ET SON INDEPENDANCE

Il vous a été rapporté comment, vers 1670, la paroisse Sainte-Anne de TOSTES fut détachée de Montaure et devint alors une Commune autonome, mais qui appartenait pour la plus grande partie de son territoire, à l'Abbaye Royale de Bonport.

Cependant, TOSTES n'a pas conservé sans mal son indépendance.

Tout d'abord, à la Révolution, MONTAURE réussit à récupérer le hameau de BLAC-TUIT, qui comptait de grandes exploitations.

De 1793 à 1794, ensuite, les excès d'un Maire révolutionnaire, que la population désapprouve, amènent une crise qui aboutit à la fusion administrative de TOSTES et de CRIQUEBEUF. Heureusement, cette réunion cesse dès la révocation du Maire.

Puis, en 1801, Bonaparte rétablit le culte catholique en France, tout en se réservant, par un traité avec le Pape, la nomination des évêques et des curés. Mais la pénurie de prêtres fait qu'en 1809, il est question de supprimer l'Eglise de TOSTES qui n'a plus de titulaire. Finalement, un accord intervient, en maintenant notre Eglise, qui va être desservie par le curé de MONTAURE. Ce qui, d'ailleurs, ne va pas sans incidents, comme l'affaire tragi-comique "du Missel" en 1816, ou encore ce rappel menaçant du Maire de MONTAURE, le 13 janvier 1819, à propos de la participation de TOSTES à la rémunération du Desservant:

"- Monsieur, j'ai l'honneur de vous réitérer ma demande du mandat de 40 francs porté à votre budget pour votre part du logement du curé."

"Il paraîtrait, d'après divers rapports qui m'ont été faits, qu'on vous aurait conseillé de me le refuser, mais je vous engage à me l'envoyer de suite. Dans le cas contraire, j'en écrirai cette semaine à M. le Préfet pour le faire donner, et cela irait plus loin que vous ne pensez."

Le Maire: MUTEL.

Ensuite, par deux fois au moins, il est question de fusion entre les deux Communes, au profit de MONTAURE. C'est ainsi que, le 23 octobre 1836, le Sous-Préfet écrit au Maire de TOSTES:

"- Le Conseil d'Arrondissement, dans sa dernière séance, a reconnu que la faible population de votre Commune semble exiger sa réunion à celle de MONTAURE. Je vous invite donc à consulter votre Conseil Municipal sur ce projet, dans la session de novembre, et à m'adresser une expédition de la délibération prise à ce sujet."

La réponse a naturellement été négative mais, on ne sait pourquoi, elle n'a pas été transcrite sur le registre municipal.

Une autre tentative a été faite en 1853, quand le Gouvernement de Napoléon III envisagea de réunir à d'autres Communes les localités de moins de 300 habitants.

Le 21 juillet 1853, le Conseil de TOSTES, estimant que le village serait alors absorbé par MONTAURE, refuse à nouveau. Et il le fait en une motion pittoresque, confuse presque larmoyante, que voici:

.....

REMERCIEMENTS

Je ne saurais oublier d'exprimer ici ma gratitude aux personnes qui m'ont apporté leur aide efficace dans la réalisation de ce petit ouvrage. Ce sont :

Tout d'abord, le regretté Monsieur Emile RICHARD, Maire de TOSTES depuis 1966 jusqu'à 1976, qui, dès mon arrivée au Secrétariat de Mairie, m'a fait voir, avec une légitime fierté, les importantes archives municipales, plus ou moins victimes des injures des ans, certes, mais désormais protégées des déprédations possibles. C'est de là que m'est venue l'idée de faire profiter de ce riche trésor local les habitants de TOSTES, actuels et futurs.

Ensuite, Monsieur Hubert DROUET, Maire depuis 1977, qui, séduit par ce projet d'intéresser ses concitoyens à l'histoire de leur localité, a mis à ma disposition tous les moyens souhaités de recherche, de copie et de reproduction, y compris la confection de cette brochure.

Par ailleurs, quelques Anciens, depuis longtemps à TOSTES, ont voulu spontanément m'apporter le soutien de leurs souvenirs, quelques précisions bienvenues, et même des rectifications, également bien accueillies. Qu'ils en soient remerciés.

Enfin, - et ce n'est pas le moindre de mes plaisirs - je tiens à souligner la participation matérielle, primordiale, décisive, prise à cette réalisation par Madame ANDRE, Institutrice et Secrétaire de la Mairie. Elle s'est chargée bénévolement - et avec quel soin! - malgré ses nombreuses occupations, de dactylographier les soixante-dix pages du manuscrit, transformé ainsi en une véritable et précieuse maquette définitive. Je lui devais cet hommage sincère et amical...

Max Lassus